

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 11 MARS 2014

VOLUME 179

JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,
Me ISABELLE GILLES

INTERVENANTS :

Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me PIERRE POULIN et Me FRANÇOIS LANTHIER pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me GUILLAUME LEMIRE pour le Fonds de solidarité

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
JÉRÔME BÉDARD	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	7
LOUIS MERCURE	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	115

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
128P-1484 : Présentation du projet Garrot par Jérôme Bédard de la Sûreté du Québec	9
129P-1485 : Tableau sur les coûts des tireurs de joints de la CCQ en 2012.	243

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce onzième (11e)
2 jour du mois de mars,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, bon matin à tous. Est-ce que les avocats
8 peuvent s'identifier, je vous prie?

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Paul Crépeau
11 pour la Commission.

12 Me ISABELLE GILLES :

13 Bonjour. Isabelle Gilles pour la Commission.

14 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

15 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le Procureur
16 général du Québec.

17 Me MÉLISSA CHARLES :

18 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
19 construction du Québec.

20 Me DENIS HOULE :

21 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des
22 constructeurs de routes et grands travaux du
23 Québec. Je m'accroche ce matin.

24 Me SIMON LAPLANTE :

25 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des

1 constructeurs de routes et grands travaux du
2 Québec.

3 Me PIERRE POULIN :

4 Bonjour. Pierre...

5 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

6 Bonjour. Oups!

7 Me PIERRE POULIN :

8 Allez-y, Maître Chrétien.

9 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

10 Joséane Chrétien pour le Barreau du Québec.

11 Me PIERRE POULIN :

12 Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
13 criminelles et pénales.

14 Me FRANÇOIS LANTHIER :

15 François Lanthier pour le Directeur des poursuites
16 criminelles et pénales.

17 Me GUILLAUME LEMIRE :

18 Guillaume Lemire pour le Fonds de solidarité.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Veuillez rester debout pour l'assermentation s'il
21 vous plaît.

22 (09:32:50)

23

24

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce onzième (11e)
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 JÉRÔME BÉDARD, Policier SQ

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour, Monsieur Bédard.

12 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[1]** Alors, bonjour, Monsieur Bédard. Peut-être une
14 courte présentation. Vous êtes enquêteur à la
15 Sûreté du Québec et membre de la Sûreté du Québec
16 depuis combien d'années?

17 R. Donc, je suis policier depuis maintenant dix (10)
18 ans et ça fait quatre ans que je suis au service
19 des enquêtes sur la criminalité financière
20 organisée.

21 Q. **[2]** La SECFO.

22 R. C'est bien ça, la SECFO.

23 Q. **[3]** O.K. Et ce service-là, le SECFO... la SECFO
24 s'occupe spécifiquement de quel type de crimes?

25 R. Donc, comme le nom l'indique, on enquête de la

1 criminalité financière organisée, donc les
2 organisations criminelles, donc des groupes
3 d'individus qui fraudent... qui fraudent en série
4 soit les banques ou principalement le ministère du
5 Revenu du Québec ou Revenu Québec aujourd'hui
6 appelé.

7 Q. **[4]** O.K. Et je comprends que pour venir témoigner
8 ici aujourd'hui, vous avez préparé une présentation
9 sous format PowerPoint.

10 R. Oui, c'est bien ça. J'ai préparé une présentation
11 PowerPoint sur le projet.

12 Q. **[5]** Alors, Madame Blanchette, je vais vous demander
13 de la mettre à l'écran, on va la coter
14 immédiatement pour être certain de ne pas
15 l'oublier.

16 LA GREFFIÈRE :

17 Alors, ce sera sous la cote 128P-1484, présentation
18 du projet Garrot, c'est bien ça?

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 C'est ça.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Merci.

23

24 128P-1484 : Présentation du projet Garrot par

25 Jérôme Bédard de la Sûreté du Québec

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[6]** Bon. Ça ne sera pas long, je vais trouver
3 quelque chose qui écrit. Bon. Alors, Monsieur
4 Bédard, vous allez maintenant nous expliquer
5 brièvement quel a été... qu'est-ce que vous avez
6 fait dans le cadre du projet Garrot? Comment vous
7 avez commencé cette enquête? Vous en êtes
8 l'enquêteur responsable.

9 R. Oui, c'est bien ça, je suis l'enquêteur responsable
10 depuis juillet deux mille onze (2011).

11 Q. **[7]** Juillet deux mille onze (2011). Et le projet
12 Garrot, lui, a commencé en...?

13 R. En avril deux mille dix (2010).

14 Q. **[8]** Avril deux mille dix (2010). Alors, peut-être
15 nous résumer un petit peu qu'est-ce qui a amené la
16 Sûreté du Québec à enquêter dans le projet Garrot.

17 R. Donc, vers la fin de l'année deux mille neuf
18 (2009), Revenu Québec, qui s'appelait le ministère
19 du Revenu du Québec à l'époque, ont rencontré les
20 responsables de notre division pour leur présenter
21 un stratagème de fausses facturations dans le
22 domaine de la construction qui opérait depuis
23 plusieurs années.

24 Donc, Revenu Québec, depuis le début des
25 années deux mille (2000), s'était aperçue que

1 plusieurs compagnies faisaient de la fausse
2 facturation et puis il y avait un certain lien
3 entre ces compagnies-là et puis on avait de la
4 difficulté à rejoindre les têtes dirigeantes de ce
5 réseau-là étant donné que les compagnies en
6 question étaient dirigées par des prête-noms et
7 puis dans le temps, les prête-noms changeaient avec
8 les années, donc...

9 Q. **[9]** Quand vous dites « on avait de la difficulté »,
10 vous parlez au niveau du ministère du Revenu?

11 R. Oui, je parlais du ministère du Revenu
12 spécifiquement.

13 Q. **[10]** O.K.

14 R. Donc, eux avaient de la difficulté à faire le lien,
15 donc à ce moment-là, ils sont venus nous présenter
16 le projet. Et puis il y a eu des décisions de
17 prises à l'effet de... de commencer le dossier
18 Garrot qui a commencé en avril deux mille dix
19 (2010).

20 Q. **[11]** Peut-être en résumé, quels sont les moyens
21 d'enquête que... dont vous... et que vous avez
22 utilisés, que le ministère du Revenu ne pouvait pas
23 utiliser, là? En fait, quels sont les outils
24 policiers que vous aviez à votre disposition dans
25 ce cadre-là?

1 R. Donc, en fait, au niveau des enquêtes, eux, ils
2 étaient plus limités. Ils regardaient plus... au
3 niveau de Revenu Québec, ils regardaient plus ses
4 bases de données et les différents registres au
5 niveau des entreprises... au niveau des
6 entreprises. À notre niveau, donc on a... au départ
7 de l'enquête, on a corroboré les... les différents
8 éléments qui nous avaient été présentés par Revenu
9 Québec. Et puis par la suite, on a effectué
10 diverses techniques d'enquête, notamment de la...
11 de la surveillance physique avec les équipes de la
12 Sûreté du Québec pour voir les déplacements des
13 différents membres liés à l'organisation criminelle
14 enquêtée dans le Projet Garrot.

15 Q. **[12]** Et, surveillance physique, est-ce qu'il y a eu
16 de l'écoute électronique?

17 R. Donc, suite aux différentes démarches d'enquête
18 qu'on a faites, notamment des entrées
19 subreptices... une entrée subreptice donc, des
20 entrées dans les commerces, les bureaux liés à
21 l'organisation, sans que... sans qu'ils s'en
22 aperçoivent eux-mêmes, on a réussi à trouver
23 plusieurs documents liés à ces compagnies coquilles
24 là en question. Et puis, en avril deux mille onze
25 (2011), on a obtenu un mandat d'écoute électronique

1 pour une durée de six mois.

2 Q. **[13]** Et, peut-être plus à des fins éducatives,
3 quand vous dites, bon, « des entrées subreptices »,
4 quand on fait ça dans le cadre de l'enquête
5 policière c'est toujours avec des autorisations
6 judiciaires?

7 R. Oui, c'est bien sûr. Oui.

8 Q. **[14]** Alors, c'est une enquête policière en bonne et
9 due forme avec des outils policiers que ne dispose
10 pas le ministère du Revenu dans ce cas-là?

11 R. C'est bien ça.

12 Q. **[15]** O.K. Peut-être juste... Et je comprends que
13 cette enquête-là, bon, a duré jusqu'à... jusqu'à
14 quel moment a-t-elle abouti?

15 R. Donc, il y a eu une première phase de perquisitions
16 le neuf (9) novembre deux mille onze (2011) et, à
17 ce moment-là, on a procédé à l'arrestation de
18 Normand Dubois, Clément Desrochers et puis d'autres
19 commissionnaires de l'organisation pour le dossier
20 de fraude, là, qui vous a été présenté hier par
21 monsieur Clément Desrochers, donc la fraude à la
22 Banque Nationale de Longueuil. Donc, qui était une
23 fraude d'environ quatre cent mille dollars
24 (400 000 \$) qui avait été commise, là, en deux
25 mille dix (2010), donc au mois de février deux

1 mille dix (2010), janvier, février deux mille dix
2 (2010).

3 Donc, les arrestations, qui ont été
4 effectuées le neuf (9) novembre, c'était vraiment
5 spécifiquement pour la fraude. Avec les éléments
6 recueillis au cours de l'enquête Garrot, on a
7 obtenu suffisamment de... de motifs pour procéder à
8 l'arrestation, donc le... on a obtenu des mandats
9 d'arrestation pour Normand Dubois et ses... ses
10 complices donc.

11 Q. **[16]** O.K.

12 R. Et puis, du même coup, on a effectué plusieurs
13 perquisitions dans des locaux liés à l'organisation
14 et puis également plusieurs rencontres, cette
15 journée-là, de personnes liées à l'organisation,
16 des témoins également, là, qui ont été rencontrés
17 cette journée-là.

18 Q. **[17]** Et, peut-être juste pour finir cette boucle-
19 là, je comprends qu'il y a eu une deuxième ronde
20 d'arrestations plus tard dans le cadre de l'affaire
21 Garrot; en deux mille douze (2012), ces
22 arrestations?

23 R. C'est bien ça. Donc, entre le neuf (9) novembre
24 deux mille onze (2011) et le trente (30) octobre
25 deux mille douze (2012), on a procédé à plusieurs

1 ordonnances de communication dans le but d'obtenir
2 des pièces bancaires pour produire le rapport
3 juricomptable nous donnant spécifiquement, là,
4 toutes les transactions bancaires liées aux
5 compagnies coquilles avec les compagnies
6 accommodées, donc les... ceux qui bénéficient du
7 stratagème de fausse facturation, là, les
8 compagnies de construction enquêtées dans le Projet
9 Garrot.

10 Q. **[18]** O.K. On va juste essayer de couvrir
11 maintenant... compte tenu du travail d'enquête qui
12 a été fait, êtes-vous capable de nous dire depuis
13 quel moment ou depuis quelle année fonctionne le
14 réseau de monsieur Dubois... fonctionnait le réseau
15 de monsieur Dubois?

16 R. Suite à mes différentes démarches d'enquête, on a
17 perquisitionné plusieurs éléments informatiques,
18 notamment des clés USB. Et, dans ces clés USB là on
19 a découvert que plusieurs compagnies étaient liées
20 entre elles, donc dans des fichiers informatiques.
21 Et puis on a découvert que ça pouvait correspondre
22 à début des années deux mille un (2001), environ,
23 donc un peu comme monsieur Clément Desrochers vous
24 l'a spécifié hier.

25 Q. **[19]** Maintenant, la partie que vous avez faite pour

1 les fins des procédures judiciaires, vous avez
2 commencé la... vous avez déposé des accusations qui
3 remontent jusqu'à où le plus loin?

4 R. Donc, la période visée par notre enquête est de
5 janvier deux mille sept (2007) jusqu'en deux mille
6 onze (2011), donc fin deux mille onze (2011),
7 novembre deux mille onze (2011).

8 Q. **[20]** Et pourquoi vous commencez en janvier deux
9 mille sept (2007)?

10 R. Étant donné qu'il faut... pour monter notre dossier
11 ça nous prend plusieurs pièces bancaires, donc, au
12 niveau des banques, il y a une certaine rétention
13 de documents et puis aussi la qualité des pièces
14 avant deux mille sept (2007) était moins bonne.
15 Donc, à ce moment-là, on a commencé en deux mille
16 sept (2007) pour... au niveau de l'expertise
17 juricomptable donc, pour le montant de fraude.

18 Par contre, plusieurs éléments datant
19 d'avant deux mille sept (2007) sont également
20 pertinents à notre enquête, là, notamment sur
21 l'utilisation de prête-noms. Donc, on est capable
22 de faire la preuve que le stratagème opère depuis
23 plusieurs années.

24 Q. **[21]** Et, juste avant de rentrer dans le Projet
25 Garrot à proprement dit, peut-être nous faire une

1 mise à jour, où en sont rendues les procédures
2 judiciaires, est-ce qu'il y a déjà des gens... il y
3 a plusieurs personnes, monsieur Desrochers nous en
4 a parlé hier, plusieurs personnes qui ont été
5 arrêtées et accusées. Est-ce qu'il y a des gens qui
6 ont déjà plaidé coupable à certaines accusations
7 importantes dans le Projet Garrot à l'heure
8 actuelle?

9 R. En effet, le mois passé, Normand Dubois a plaidé
10 coupable à des accusations de fraude...

11 Q. **[22]** Monsieur Bédard, on va juste demander...
12 Madame Blanchette, on a mis un document, on l'a
13 envoyé ce matin, là, on va le mettre à l'écran.
14 Je comprends que c'est un petit tableau, là, qui
15 nous résume l'état des... des peines imposées à ce
16 moment-ci?

17 R. Oui, c'est bien ça.

18 Q. **[23]** Alors, on a le numéro de dossier de cour et...
19 En fait, on va le mettre pour notre information
20 parce qu'il n'a pas été distribué aux parties, là,
21 on l'a juste envoyé ce matin. Alors, c'est juste
22 pour nous faire... le présenter à l'écran. Peut-
23 être nous dire, monsieur... on voit que monsieur
24 Dubois, lui, a plaidé coupable, nous dire à
25 quels... on voit les chefs d'accusation. Fraude?

1 R. O.K. Premièrement, je veux juste spécifier, il a
2 plaidé coupable dans trois dossiers distincts.
3 Donc, le dossier principal, qui est le Projet
4 Garrot, donc qui concernait la fausse facturation
5 et la location de main-d'oeuvre dans le domaine de
6 la construction. Donc, Normand Dubois a plaidé
7 coupable à fraude de plus de cinq mille dollars
8 (5000 \$) à l'égard du gouvernement du Québec. Donc,
9 sa peine d'emprisonnement pour ça a été de cinq
10 ans. Et puis pour les peines de gangstérisme,
11 commission d'actes criminels au profit ou sous la
12 direction en association avec une organisation
13 criminelle, la peine a été de dix-huit mois. Donc,
14 on parle de six ans et demi au total de détention.

15 Et puis les autres chefs sont des peines
16 concurrentes, donc, fabrication de faux documents,
17 quatre ans, recyclage des produits de la
18 criminalité, quatre ans. Également relativement au
19 chef d'avoir produit des faux états financiers dans
20 le but d'obtenir une marge de crédit, donc,
21 c'étaient des chefs distincts. Il a eu un an, donc,
22 pour fabrication de faux... fabrication de faux
23 dans ce dossier-là.

24 Q. [24] Mais on voit que la peine en matière de
25 gangstérisme est une peine consécutive, ce qui fait

1 le total de six ans et demi pour la peine de
2 monsieur Normand Dubois?

3 R. C'est bien ça.

4 Q. **[25]** O.K. Et on voit sur peut-être l'autre document
5 suivant, Madame Blanchette, on voit le nom de
6 Sylvie Leduc, monsieur Desrochers nous a dit hier
7 que c'était l'épouse de monsieur Dubois?

8 R. C'est bien ça, oui.

9 Q. **[26]** Et celle-ci est-ce qu'elle a plaidé coupable,
10 peut-être les principaux chefs, là?

11 R. Donc, dans le dossier principal de Garrot, Sylvie
12 Leduc a plaidé coupable à fraude de plus de cinq
13 mille (5000) à l'égard du gouvernement, donc, pour
14 un total de deux ans et demi, donc, avec la peine
15 de gangstérisme. Donc, vingt mois et demi pour ce
16 qui est des chefs de fraude de plus de cinq mille
17 (5000) et puis six mois pour qu'est-ce qui est du
18 gangstérisme, donc, l'article 407.12 du Code
19 criminel. Donc, purgées consécutivement.

20 Q. **[27]** Consécutivement?

21 R. Oui.

22 Q. **[28]** Ce qui fait une peine totale de deux ans et
23 demi pour madame Leduc?

24 R. C'est bien ça.

25 Q. **[29]** O.K. Ça c'était les procédures. Maintenant on

1 va regarder à proprement dit, merci, Madame
2 Blanchette. Alors, le document n'est pas produit,
3 c'est juste à titre d'information. Monsieur, alors,
4 vous nous avez expliqué un petit peu la nature de
5 l'enquête, la portée de l'enquête et la durée de
6 l'enquête et on reviendra pas au phénomène, je sais
7 que vous l'aviez préparé dans votre présentation,
8 mais on reverra pas toute la question comment se
9 fait de la fausse facturation, fausse facturation
10 mixte, ça nous a déjà été expliqué hier par
11 monsieur Cloutier.

12 On va peut-être aller immédiatement à
13 l'organisation de monsieur Dubois, je pense qu'on
14 est à la page 9 de votre présentation. Je vais
15 peut-être même vous en remettre une copie papier?

16 R. Merci.

17 Q. [30] Alors, location, location de main-d'oeuvre,
18 projet Garrot. Oui. Alors, jusqu'à date dans votre
19 présentation il était... il était question des
20 différents types de façon théorique, comment se
21 présentait la fausse facturation. Ramenez-nous ça
22 maintenant dans Garrot. Et, là, je vois que vous
23 nous parlez de monsieur Desroches, monsieur Benoît
24 Monette qui ont travaillé avec Normand Dubois.
25 Peut-être nous remettre ça une vue d'ensemble?

1 R. Donc, au départ lors de l'enquête Garrot on
2 s'intéressait à l'organisation de Normand Dubois.
3 (09:45:55)

4 LA PRÉSIDENTE :
5 Vous me permettez, Maître Crépeau.

6 Me PAUL CRÉPEAU :
7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :
9 Ça serait intéressant de revenir à la page 6 qui
10 illustre bien le schéma de la fausse facturation.

11 Me PAUL CRÉPEAU :
12 Oui. Qui est un peu différent de celui de monsieur
13 Cloutier.

14 LA PRÉSIDENTE :
15 Oui.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[31]** Peut-être oui, on pourrait recommencer avec
18 celui-là, il est peut-être un peu plus visuel et
19 moins théorique. Alors, tiens, Monsieur, allez-y,
20 Monsieur Bédard, peut-être nous reprendre, là, et
21 je vous laisse expliquer ce qu'est ce type de
22 fausse facturation-là, qu'est-ce que représente ce
23 schéma-là?

24 R. Bon, en fait, ça c'est le type de fausse
25 facturation qui est pas lié au gonflement des

1 factures comme que monsieur Clément Desrochers vous
2 l'a expliqué hier. Mais c'est plus, exemple, une
3 entreprise de construction qui appelle monsieur
4 Dubois et puis lui demande : « J'ai besoin de dix
5 mille dollars (10 000 \$) en argent comptant. Donc,
6 faites-moi une facture. »

7 Donc, au départ comme il a été expliqué
8 aussi par monsieur Cloutier, la fausse facturation
9 part d'un besoin d'argent comptant des entreprises
10 qui opèrent légitimement dans le domaine de la
11 construction. Et pour diverses raisons, soit pour
12 payer des employés au noir ou s'approprier des
13 revenus de leur compagnie sans la déclarer à
14 l'impôt. Donc...

15 Q. **[32]** On va l'appeler comment cette compagnie-là qui
16 a besoin d'argent pour les fins de vocabulaire,
17 c'est la compagnie?

18 R. Accommodée.

19 Q. **[33]** Accommodée.

20 R. Donc...

21 Q. **[34]** Oui?

22 R. ... la compagnie accommodée donc, dans... dans
23 l'écoute électronique qu'est-ce qu'on... qu'est-ce
24 qu'on a observé, c'est la compagnie accommodée
25 appelle... appelle monsieur Dubois, demande :

1 « J'ai besoin de dix mille dollars (10 000 \$). »
2 Donc, à ce moment-là, la compagnie qu'on appelle
3 coquille dans le... le présent schéma, elle produit
4 une facture au montant de dix mille dollars
5 (10 000 \$) plus les frais de cinq pour cent (5 %)
6 qui sont les frais pour la facture et puis les
7 taxes. Donc, ici, pour les fins de l'illustration,
8 on a arrondi les montants. Donc, on fait une
9 facture d'environ douze mille dollars (12 000 \$) à
10 la compagnie accommodée. Donc, elle qui a le besoin
11 d'argent comptant. Donc, la compagnie accommodée
12 fait un chèque ici, fait un chèque à la compagnie
13 coquille de douze mille dollars (12 000 \$). Donc,
14 la compagnie coquille elle prend le chèque, s'en va
15 dans un centre d'encaissement, encaisse le chèque
16 moins les frais de commission qui dans le présent
17 cas est évalué à trois point cinq pour cent
18 (3,5 %). Donc, le centre d'encaissement lui se
19 garde quatre cent vingt dollars (420 \$). Donc, on
20 obtient au total onze mille cinq cent quatre-vingts
21 (11 580) en argent liquide. Donc, en argent
22 comptant.

23 Q. [35] Ça c'est celui ici, en fait le commissionnaire
24 qui va chercher cet argent-là ressort du centre
25 d'encaissement, il a onze mille cinq cent quatre-

1 vingts (11 580) à peu près sur lui?

2 R. C'est bien ça. Donc, le commissionnaire lui
3 prend... prend l'argent, donc, prend le dix mille
4 dollars (10 000 \$), va le retourner à la compagnie
5 accommodée et puis l'organisation criminelle
6 conserve mille cinq cent quatre-vingts dollars
7 (1580 \$), soit le montant des taxes qui n'est pas
8 remis au gouvernement et puis la commission de cinq
9 pour cent (5 %), mais en fait, la commission de
10 cinq pour cent (5 %) sert surtout à... à combler
11 les frais d'encaissement, là, des centres
12 d'encaissement.

13 Q. **[36]** Puis un petit profit, les centres
14 d'encaissement, dans l'exemple que vous avez, vous
15 êtes autour de trois point cinq pour cent (3,5 %),
16 si on voit, dans ce cas-ci des frais de gestion ou
17 enfin des frais imposés par le groupe de monsieur
18 Dubois à cinq pour cent (5 %), encore une fois, il
19 y a une petite tranche de profit là aussi?

20 R. Oui, c'est bien ça. Donc là, dans le présent
21 exemple, ça serait environ un point cinq pour cent
22 (1,5 %) de profit, là, pour la facture mais la
23 principale source d'argent provient de la non-
24 remise des... des TPS, TVQ, là, au gouvernement par
25 les compagnies et les compagnies coquilles en

1 question.

2 Q. **[37]** Alors ce qu'on appelle, de toute façon, les
3 taxes dans ce cas-ci puis évidemment, on les a
4 collectées mais l'organisation criminelle, dans ce
5 cas-ci le groupe de monsieur Dubois, va garder ces
6 taxes-là comme étant son profit dans la
7 transaction?

8 R. C'est bien ça.

9 Q. **[38]** O.K. Ça c'est l'exemple, c'est la structure la
10 plus classique, là, c'est l'entrepreneur qui a
11 juste besoin d'une somme d'argent à un moment
12 donné, ce n'est pas du gonflement de facture. On va
13 créer une facture de toutes pièces?

14 R. C'est bien ça puis on va créer une facture, les
15 renseignements sur la facture vont être dictés par
16 la compagnie accommodée donc ils vont la faire
17 coïncider avec un chantier en cours pour donner de
18 la crédibilité à cette facture-là mais donc comme
19 monsieur Desrochers l'expliquait hier, on va mettre
20 qu'est-ce que... qu'est-ce que le client demande
21 sur la facture.

22 Q. **[39]** O.K. Les... en fait, on a regardé ce beau
23 petit tableau-là mais dans la réalité, ça se
24 déroule sur combien de temps à peu près cette... ça
25 prend-tu une semaine transférer ces chèques-là?

1 Est-ce qu'ils sont gelés? Est-ce que ça se fait
2 tout dans la même journée?

3 R. Bien en fait, dans le projet Béquille qui a été
4 également fait par le SECFO, ça veut dire l'enquête
5 sur la criminalité financière organisée, au départ
6 le stratagème c'était vraiment le commissionnaire
7 se rendait chez... chez l'accommodé, allait
8 chercher le chèque, allait lui-même le déposer au
9 centre d'encaissement, sortait avec l'argent
10 comptant et par la suite, allait remettre l'argent
11 à l'accommodé, donc il y avait trois transactions
12 qui étaient faites. Mais avec les centres
13 d'encaissement et les chèques postdatés,
14 l'organisation criminelle donc fait des chèques
15 postdatés aux centres d'encaissement et a accès au
16 fonds immédiatement donc lorsqu'il sait qu'il a,
17 exemple, une facture de... de dix mille (10 000) à
18 combler, il peut aller remettre le dix mille
19 dollars (10 000 \$) en même temps qu'il récupère le
20 chèque... le chèque de... de... le chèque de douze
21 mille dollars (12 000 \$) de l'accommodé donc par la
22 suite, il a juste à aller plus tard au centre
23 d'encaissement encaisser le chèque et ça met... ça
24 brouille un petit peu les... les transactions, donc
25 on peut plus suivre l'argent comme c'était fait

1 dans les prem... dans les premiers projets donc le
2 fait que les chèques postdatés soient utilisés de
3 cette façon-là à titre de marge de crédit si on
4 veut.

5 Q. **[40]** O.K. Le chèque postdaté provenant de
6 l'organisation criminelle qui, sachant qu'il y a
7 une commande de dix mille dollars (10 000 \$)
8 d'argent comptant arrive, va déjà changer un chèque
9 qui lui est postdaté, prend l'argent comptant et va
10 le livrer en échange de la facture, là, tout ça va
11 se faire dans une seule transaction...

12 R. C'est bien ça.

13 Q. **[41]** ... avec le client accommodé?

14 R. C'est bien ça donc la facture est remise en même
15 temps que le chèque et l'argent comptant, donc dans
16 une... une même transaction.

17 Q. **[42]** On verra tout à l'heure le lien avec les
18 chèques postdatés dans les centres d'encaissement.
19 Alors peut-être on va revenir maintenant à notre
20 grand tableau général qui était à la page 9.
21 Parlez-nous donc de ces trois personnes-là, alors
22 les situer dans... dans l'organisation, leur rôle
23 et de la façon dont ils fonctionnent.

24 R. Donc au départ, on enquêtait spécifiquement sur
25 l'organisation criminelle de Normand Dubois et au

1 fil de l'enquête, on s'est aperçu que les employés
2 qui étaient placés dans les compagnies coquilles
3 contrôlées par Normand Dubois provenaient en grande
4 majorité des compagnies reliées à Claude Desroches
5 et à monsieur Benoît Monette donc la compagnie
6 Astra ou donc toutes les dénominations, là, parce
7 qu'il y a plusieurs compagnies Groupe Astra
8 coffrage, Astra civil, et caetera, mais
9 principalement on associe au Groupe Astra le nom de
10 Claude Desroches et puis Benoît Monette c'est
11 Construction St-Léonard, donc...

12 Q. **[43]** Une seule compagnie dans Construction St-
13 Léonard ou plusieurs dénominations sociales aussi?

14 R. Construction St-Léonard a seulement une compagnie
15 mais par contre, Benoît Monette contrôlait d'autres
16 compagnies qui n'étaient pas à son nom pour se
17 faire accommoder par... par les compagnies de
18 Normand Dubois donc... je crois que plus loin on va
19 vous l'expliquer en détail, là, tout ça dans le but
20 de brouiller, encore une fois, les cartes au niveau
21 de Revenu Québec.

22 Q. **[44]** Alors monsieur Desroches, avec ses
23 compagnies... non, Benoît Monette avec ses
24 compagnies, je vous laisse continuer, je voulais
25 pas vous couper tout à l'heure là.

1 R. Donc c'est ça, donc monsieur Desroches mettait des
2 employés dans les compagnies de Normand Dubois. Ça,
3 l'effet que ça occasionne, c'est que les... les
4 compagnies c'est pas comme dans le projet Béquille
5 où les compagnies c'était seulement des coquilles
6 vides ou qu'il y a pas d'employés, donc à ce
7 moment-là, en mettant des employés, on ouvre un
8 compte de banque, on encaisse les chèques des
9 compagnies accommodées, par la suite on paye les
10 employés avec l'argent qui provient de... des
11 chèques d'Astra et puis avec le... la
12 surfacturation, la balance on la fait sortir en
13 argent comptant dans les centres d'encaissement.
14 Donc au niveau de Revenu Québec, la compagnie a un
15 compte de banque, a des encaissements donc s'il y a
16 des vérifications plus poussées, on peut voir des
17 transactions entre ces compagnies-là, des factures,
18 donc ça apporte une certaine forme de légitimité à
19 la compagnie, alors que dans la réalité, cette
20 compagnie-là est destinée à mourir dans le temps
21 après environ un an.

22 Q. [45] Et ça, est-ce que c'est quelque chose que vous
23 aviez vu auparavant dans d'autres enquêtes du même
24 type, à savoir le placement de personnel, les
25 employés de la compagnie coquille qui viennent

1 être... pas de la compagnie coquille, les employés
2 de la compagnie accommodée qui viennent être
3 hébergés dans la compagnie coquille, est-ce que
4 c'est la première fois que vous voyez ça?

5 R. Je vous dirais que ça avait été déjà vu dans
6 d'autres projets auparavant, que notre bureau avait
7 faits, mais à cette ampleur-là, ça n'avait jamais
8 été vu dans cette façon-là. Comment qu'on a réalisé
9 ça, finalement, c'est à cause du partenariat avec
10 la CCQ. Et puis on a vraiment observé, on pouvait
11 suivre des bassins de main-d'oeuvre qui changeaient
12 de compagnie coquille à compagnie coquille. Et
13 puis, avec les entrées subreptices, on voyait que
14 physiquement ces employés-là appartenaient à Astra,
15 parce qu'ils travaillaient seulement sur les
16 chantiers d'Astra.

17 Également, au niveau de la perception, ou
18 lorsque la CCQ faisait des vérifications, même
19 avant notre enquête, ces employés-là, lorsqu'on
20 leur demandait pour quelle compagnie ils
21 travaillaient, ils disaient Groupe Astra, alors que
22 dans les faits, dans les livres, ils travaillaient
23 pour une compagnie coquille, exemple, Rénovation
24 MPF, qui était au prête-nom de Michel Lapointe.

25 Donc, en fait, les employés de Astra

1 c'était des employés de Astra mais qui étaient
2 payés par les compagnies coquilles. Ils avaient
3 aucune idée...

4 Q. **[46]** Leur chèque de paye arrive, pendant une
5 certaine période, d'une compagnie qu'on appelle
6 coquille, puis à un moment donné, quelques mois
7 après, c'est une autre compagnie. Le chèque de paye
8 de l'employé, lui, il ne change jamais, s'il
9 travaille toujours le même nombre d'heures, il est
10 toujours payé les mêmes salaires, il est heureux,
11 l'employé, lui?

12 R. Ça change absolument rien pour l'employé, un peu
13 comme monsieur Clément Desrochers vous l'a dit
14 hier, ça change rien. Lui, tant qu'il a sa paye, le
15 nom qui est marqué sur son chèque qu'il reçoit, en
16 autant qu'il passe à la banque quand lui
17 l'encaisse, ça ne change rien pour lui, parce que
18 de toute façon, sur le chantier il est dirigé par
19 un dirigeant d'Astra. Donc, le matin, il se
20 présente au bureau, il se présente chez Astra ou il
21 se présente directement sur les chantiers. Donc, au
22 niveau de ses opérations quotidiennes à lui, ça
23 change absolument rien.

24 Q. **[47]** Est-ce qu'on est capable d'avoir une idée,
25 peut-être, sur la main-d'oeuvre totale dans les

1 compagnies coquilles de monsieur Dubois, bon, les
2 employés d'Astra, peut-être à la pointe, le plus
3 grand nombre d'employés qu'Astra a pu avoir dans
4 les compagnies coquilles de monsieur Dubois?

5 R. Bien, en fait, je vous dirais que ça a tourné
6 autour d'une cinquantaine d'employés, mais ça a pu
7 être plus ou moins. Mais principalement, lorsqu'on
8 regarde le portrait, exemple pour une compagnie
9 coquille donnée, exemple, Rénovation MPF, là je
10 nomme Rénovation MPF, mais il faudrait que je me
11 réfère à mes documents exacts pour être certain,
12 mais on voyait vraiment que, il y avait une partie,
13 environ trente (30 %), quarante pour cent (40 %)
14 qui provenait de Astra, trente (30 %), quarante
15 pour cent (40 %) de Saint-Léonard et un cinq (5 %),
16 dix pour cent (10 %) d'une autre compagnie qui là
17 aussi utilisait ce service, mais à moins grande
18 échelle.

19 Q. **[48]** Saint-Léonard, ça, ça va être les compagnies
20 de monsieur Monette, ça?

21 R. C'est bien ça, oui.

22 Q. **[49]** C'est l'autre gros client de monsieur Dubois?

23 R. C'est bien ça.

24 Q. **[50]** O.K. Alors, bon, bien en fait, on voit
25 maintenant le rôle, ces compagnies-là accommodées

1 qui placent leur main-d'oeuvre et qui vont faire,
2 puis ça on ne l'a pas encore abordé, mais qui vont
3 faire usage eux autres de fausse facturation par le
4 gonflement des factures?

5 R. C'est bien ça, oui.

6 Q. **[51]** O.K. Est-ce qu'on est capable de voir, peut-
7 être, quel est l'avantage pour ces compagnies-là de
8 procéder de cette façon-là?

9 R. Bien, en fait, au niveau de la main-d'oeuvre, en
10 mettant les employés dans les compagnies coquilles
11 à Normand Dubois, c'est qu'il y avait un partage au
12 niveau des DAS, des différentes déductions sur les
13 salaires des employés. Donc, en fin de coquille,
14 lorsque la coquille était sur la fin, il y avait un
15 partage des DAS non remises au gouvernement entre
16 l'accommodée et la compagnie de Normand... et les
17 compagnies de Normand Dubois, et Normand Dubois
18 comme tel. Donc, au niveau de leurs obligations par
19 rapport aux employés, ça diminue les coûts
20 énormément. Pour ce qui est des TPS, c'était
21 Normand Dubois qui gardait cet argent-là.

22 Et puis en même temps, le fait d'avoir les
23 employés dans les compagnies coquilles, ça permet
24 de faire de la facturation dite légale entre les
25 coquilles et la compagnie accommodée. Donc, c'est

1 plus difficile de détecter le gonflement des
2 factures qu'une fausse facture, simplement. Donc,
3 pour détecter le gonflement des factures de,
4 exemple dix pour cent (10 %), c'est un montant qui
5 est difficile à calculer, donc il faut vraiment
6 l'avoir spécifiquement, il faut que ça soit suivi
7 dans les tableaux, des tableaux qu'on a d'ailleurs
8 trouvés dans les systèmes informatiques liés à
9 Clément Desrochers.

10 Q. [52] On a demandé à monsieur Desrochers hier, qui
11 lui n'était pas capable de le préciser, mais est-ce
12 qu'on est capable de savoir, d'une façon peut-être
13 générale, l'utilisation qui a été faite des sommes,
14 parce qu'on va générer beaucoup d'argent comptant,
15 on l'a vu, des sommes d'argent comptant? Qu'est-ce
16 qu'on en faisait chez monsieur Dubois... chez
17 monsieur Monette, chez monsieur Desrochers?

18 R. Bien, en fait, ça devient, à notre niveau, une fois
19 que l'argent comptant est sorti du centre
20 d'encaissement, la fraude est consommée, si on
21 veut. L'utilisation de l'argent comptant devient un
22 mobile au niveau de notre enquête policière, mais
23 on a plusieurs éléments qui nous démontrent qu'il y
24 a du paiement en argent comptant d'employés chez
25 Astra Coffrage et chez Construction St-Léonard.

1 Premièrement, l'argent comptant se redirigeait
2 toujours directement aux locaux des accommodées.
3 Donc, Philippe Larocque, qui était commissionnaire,
4 se rendait fréquemment chez Astra Coffrage remettre
5 l'argent. Et puis Astra coffrage ont été
6 perquisitionnés par Revenu Québec, ont
7 perquisitionné également madame Christiane Soulard
8 qui, elle, faisait toute la comptabilité au niveau
9 de l'argent comptant et du suivi avec les employés
10 qui étaient placés dans les... dans les coquilles
11 de Normand Dubois.

12 Et puis il y a une boîte de documents qui a
13 été trouvée par Revenu Québec dans le garde-robe de
14 madame Soulard et puis on avait des feuilles de
15 temps d'employés pour une... pour pratiquement une
16 année complète, avec des montants soulignés en
17 crayon jaune, qui correspondent à des montants
18 d'argent comptant. Puis ça corrobore également la
19 déclaration de monsieur Desrochers hier, que c'est
20 environ dix mille dollars (10 000 \$) par semaine.
21 Lorsqu'on observe les feuilles de temps, on voit
22 les montants tournent toujours autour de dix mille
23 dollars (10 000 \$).

24 Q. **[53]** Dix mille dollars (10 000 \$), ça c'est au sein
25 de quel groupe?

1 R. Groupe Astra.

2 Q. **[54]** Groupe Astra...

3 R. Les compagnies liées à Claude Desroches.

4 Q. **[55]** Vous parliez de chez madame Soulard, elle
5 était... elle appartenait au Groupe Astra?

6 R. C'est bien ça, donc c'était l'adjointe à... à
7 monsieur Claude Desroches, chez Astra. Et puis elle
8 gérait... gérait cette partie de l'entreprise là,
9 donc pour les employés qui étaient dans les
10 coquilles de Normand Dubois. Et puis on a trouvé
11 des enveloppes avec des noms d'employés, il y avait
12 des sommes d'argent comptant qui ont été trouvées
13 également à son domicile.

14 Puis pour ce qui est d'Astra, également on
15 a des tableaux pour les employés qui sont placés
16 dans les coquilles, notamment pour la compagnie de
17 Normand Dubois, Constructions M.C. Dubois.
18 Également on trouve des tableaux avec des montants
19 d'argent, donc, exemple, vingt (20) heures à vingt
20 dollars (20 \$) de l'heure, avec des montants... des
21 montants qui sont ronds, si on veut, puis on a une
22 feuille de calculs qui indique le montant à aller
23 chercher dans le centre d'encaissement, dans le bas
24 du tableau. Donc, encore une fois, c'est un indice
25 que les employés ont été... ont été payés en argent

1 comptant pour ce qui est des compagnies à Normand
2 Dubois.

3 Pour ce qui est de Normand Dubois c'est
4 encore plus facile pour lui parce qu'avec l'argent
5 qu'il obtenait par les commissions, finalement, le
6 surplus de la fausse facturation, il pouvait payer
7 directement ses employés en argent comptant, donc
8 ça sortait pas de la comptabilité de son
9 entreprise. Donc, ça lui donnait un avantage... un
10 avantage concurrentiel. Donc, il y a des employés
11 qui travaillaient des heures mais qui n'étaient pas
12 comptabilisées dans les Constructions M.C. Dubois.

13 Q. [56] O.K. Alors donc, ce que vous nous ajoutez
14 maintenant c'est que même pour Normand Dubois, lui,
15 ses employés dans Constructions M.C. Dubois...
16 parce qu'on a dit hier M.C. c'est le nom de sa
17 fille ça. Qui gérait, dans les faits, la compagnie
18 M.C. Dubois?

19 R. Dans les faits c'est Normand Dubois qui contrôlait
20 cette compagnie-là. Sa fille agissait à titre de...
21 de prête-nom, là, pour son père. C'était vraiment
22 Normand Dubois, l'écoute électronique le révèle,
23 qui dirigeait complètement cette compagnie-là.
24 Puis, d'une certaine façon, blanchissait ses
25 revenus de... de fausse facturation par cette

1 compagnie-là.

2 Q. [57] Lui-même utilisait de la fausse facturation,
3 dans le sens qu'il payait ses employés au noir dans
4 M.C. Dubois?

5 R. C'est bien ça.

6 Q. [58] O.K.

7 On va peut-être tourner la page, Madame Blanchette,
8 on va à la page 10.

9 Et peut-être... on va regarder les particularités,
10 il y en a plusieurs qu'on a déjà vues hier. Alors,
11 on a vu c'est quoi la facturation mixte, qui est de
12 la surfacturation de la location de la main-
13 d'oeuvre.

14 Peut-être revenir, le deuxième élément,
15 « peu de détails inscrits sur les factures ». Je
16 comprends que vous avez eu accès à de nombreuses
17 factures dans ces cas-là. Est-ce qu'il y a une
18 façon peut-être d'identifier ou des indices qu'on
19 retrouve sur le type de factures qu'on dit être des
20 fausses factures?

21 R. Oui, c'est bien ça. Donc, vous comprenez qu'on a
22 saisi plusieurs factures dans le cadre du projet,
23 ça fait partie de l'analyse juricomptable aussi,
24 qui a été faite.

25 Donc, en analysant ces factures-là on

1 constate qu'il y a peu de détails sur les factures
2 alors que sur une vraie facture d'une compagnie de
3 construction on voit plusieurs inscriptions, avec
4 du détail, tandis que lorsque c'était les fausses
5 factures c'était « facturation pour divers
6 travaux », « travaux de préfabrication ». Je crois
7 que monsieur Desrochers, hier, l'a expliqué un peu,
8 c'était quoi la différence entre préfabrication,
9 donc c'était pas soumis au décret de la CCQ. Donc,
10 on a vraiment observé cette façon de formuler les
11 factures là dans notre analyse.

12 Q. [59] Vous notez aussi à l'item suivant :

13 Nombreux intermédiaires entre
14 l'accommodée et l'accommodateur pour
15 complexifier les mouvements de fonds.

16 Peut-être juste nous l'expliquer un peu plus de
17 façon approfondie, là, des intermédiaires qui sont?

18 R. En fait, hier, il a été expliqué par Clément
19 Desrochers qu'avant d'aller au centre
20 d'encaissement, la compagnie coquille émettait un
21 chèque à une ancienne compagnie coquille, qui
22 n'était plus utilisée, pour aller dans le centre
23 d'encaissement. Tout ça dans le but que le
24 chèque... sur le chèque de la compagnie accommodée
25 on ne voit pas l'étampe du centre d'encaissement en

1 arrière. Donc, on a rajouté une mesure de
2 protection supplémentaire, donc Claude Desroches et
3 Benoît Monette se sont rajouté des mesures de
4 protection supplémentaires. Donc, ils ont eux-mêmes
5 créé des compagnies, qu'ils ont placé à des prête-
6 noms, qu'ils contrôlaient eux-mêmes. Notamment,
7 pour ce qui est de Claude Desroches, Daniel
8 Fréchette. Donc, on a rencontré monsieur Fréchette,
9 il nous a dit que les compagnies qui étaient à son
10 nom, finalement, c'était Claude Desroches qui les
11 contrôlait puis lui, finalement, il avait produit
12 une étampe. Puis cette compagnie-là, de Daniel
13 Fréchette, était utilisée pour se faire accommoder
14 par les compagnies coquilles de Normand Dubois. Et
15 puis la compagnie de monsieur Fréchette, elle,
16 faisait affaire avec Groupe Astra coffrage. Donc,
17 si on veut, il y avait... entre la compagnie de
18 Normand Dubois, Claude Desroches utilisait une
19 compagnie qu'il contrôlait lui-même par un prête-
20 nom pour se faire accommoder par... par les
21 compagnies de Normand Dubois.

22 Q. [60] Alors, on ajoute des couches de
23 complexification en ajoutant des compagnies entre
24 la compagnie accommodée et la compagnie
25 accommodatrice. On va en ajouter une autre couche

1 lorsqu'on reçoit le premier paiement. Alors, la
2 coquille reçoit le paiement, elle, pourquoi qu'elle
3 va... pourquoi que la compagnie coquille qui est en
4 marche, à ce moment-là, ne va pas encaisser son
5 chèque directement au centre d'encaissement?

6 R. Bien comme je l'ai expliqué, donc, la compagnie
7 coquille, on veut pas... la compagnie accommodée
8 veut pas que derrière son chèque à elle qui est
9 retourné dans son entreprise soit étampée par...
10 par...

11 Q. **[61]** Un centre d'encaissement?

12 R. ... un centre d'encaissement. Donc, la compagnie
13 coquille qui a de la main-d'oeuvre dedans contrôlée
14 par Normand Dubois émet un chèque... émet un chèque
15 à une autre compagnie, une ancienne compagnie
16 coquille qui elle va l'encaisser au centre
17 d'encaissement. Donc, et puis il y a même pas de
18 facture qui est fait, là, entre les deux compagnies
19 contrôlées par Normand Dubois. Donc, celle qui a de
20 la main-d'oeuvre et l'ancienne il y a même pas de
21 facture pour justifier ça, parce que si on se fait
22 vérifier par Revenu Québec, si la compagnie qui a
23 des employés dedans il y a une demande d'être
24 vérifiée, on va tout simplement changer d'adresse,
25 tout fermer, puis les documents seront jamais

1 observés par Revenu Québec. Ça fait qu'on perd même
2 pas de temps à se faire une facture entre la
3 vieille compagnie coquille et la nouvelle utilisée.

4 Pour ce qui est de l'autre couche de
5 compagnies protectrices pour ce qui est de Claude
6 Desroches. Donc, en mettant une compagnie à un
7 prête-nom, donc, Claude Desroches à Daniel
8 Fréchette, utilise la compagnie de Daniel Fréchette
9 pour se faire accommoder. Donc, à ce moment-là,
10 Groupe Astra se trouve encore plus protégé parce
11 que s'il y a une compagnie qui est à être vérifiée
12 par Revenu Québec, ça va être la compagnie à Daniel
13 Fréchette et non Groupe Astra. Donc, Groupe Astra
14 se trouve seulement à faire affaires avec la
15 compagnie à Daniel Fréchette. Donc, il y a une
16 couche supplémentaire avant de se faire vérifier.

17 Donc, c'est à ce niveau-là, c'est devenu
18 donc, il peut y avoir plusieurs transactions
19 bancaires, parce que, là, les transactions entre la
20 compagnie de Daniel Fréchette et de Claude
21 Desroches, bien ça peut être plusieurs transactions
22 qui sont faites à des moments complètement
23 différents pour récupérer l'argent de la compagnie
24 à monsieur Fréchette. Donc, à ce moment-là, ça
25 vient tout mélanger le... le système de

1 vérification de Revenu Québec.

2 Q. [62] C'est difficile de rattacher ces transactions-
3 là ensemble, mais dans la comptabilité de monsieur,
4 par exemple, de monsieur Desrochers qui lui est au
5 coeur de... de la comptabilité de monsieur Dubois.
6 Est-ce que c'est beaucoup plus simple que ça la
7 comptabilité quand il renvoie un chèque disons à la
8 compagnie coquille de monsieur Desroches, est-ce
9 que c'est plus facile à suivre dans son cas?

10 R. Bien en fait pour ce qui est de la comptabilité
11 était tenue par Clément Desrochers. Donc, on
12 pouvait, il mélangeait les comptabilités des
13 compagnies. Exemple, il faut le regarder par
14 individu. Donc, on voit Claude Desroches contrôle
15 Astra, contrôle la compagnie à Daniel Fréchette. Et
16 puis les compagnies de Normand Dubois donc il y a
17 plusieurs compagnies coquilles, donc, Rénovation
18 M.P.F. ou Construction GMS.

19 On pouvait dans un même tableau Excel,
20 Clément Desrochers mélanger la comptabilité de
21 Direct et de Astra avec les compagnies, de deux
22 compagnies coquilles différentes. Donc, par
23 exemple, à la fin d'un compagnie coquille, Normand
24 Dubois, exemple, Rénovation M.P.F. termine, Astra
25 doit cent mille dollars (100 000 \$) à Rénovation

1 M.P.F. Donc, ça devient une dette dans le tableau
2 de suivi, lorsque Construction GMS commence, dans
3 le tableau de suivi de comptabilité, à ce moment-
4 là, la dette d'Astra est reportée à Construction
5 GMS. Donc, c'est comme ça qu'on a pu faire des
6 liens entre les compagnies.

7 Donc, dans un même tableau Excel, toutes
8 les compagnies étaient mélangées. Donc, l'important
9 du suivi de Clément Desrochers, c'est combien
10 Claude Desroches doit à Normand Dubois, peu importe
11 les compagnies qu'on conduit.

12 Q. **[63]** C'est ça. C'est une conciliation bancaire
13 entre un client, entre l'accommodée puis
14 l'accommodateur, peu importe le nom, là, qu'on
15 donne au nom des compagnies, c'est qui doit de
16 l'argent à qui et on mélange les différentes
17 coquilles à chacun des niveaux?

18 R. C'est bien ça.

19 Q. **[64]** O.K. Alors, c'est ce que vous appelez
20 plusieurs transactions, chèques, factures avant
21 d'obtenir de l'argent comptant des centres
22 d'encaissement?

23 R. C'est bien ça.

24 Q. **[65]** En passant, peut-être qu'on l'a vu, j'y
25 reviens encore une fois. On parle souvent le fait,

1 on veut que la compagnie coquille qui est en
2 marche, à ce moment-là, ne porte pas à l'endos du
3 chèque, au verso du chèque une étampe d'un centre
4 d'encaissement. Pourquoi? Qu'est-ce qu'il y a de
5 mal à avoir un encaissement dans un centre
6 d'encaissement pour un chèque adressé à la
7 compagnie coquille?

8 R. Donc, comme il a été expliqué par monsieur Cloutier
9 hier, vraiment c'est un indice de fausse
10 facturation pour Revenu Québec. Donc, lorsqu'on
11 voit des étampes de centres d'encaissement en
12 arrière d'un chèque, Revenu Québec pousse leurs
13 enquêtes puis à ce moment-là, souvent arrive à
14 trouver de la fausse facturation, émette des
15 cotisations aux compagnies accommodées. Donc, ces
16 différentes stratégies-là qui ont été utilisées
17 dans le cadre du projet Garrot, bien tout ça
18 c'était dans le but de se protéger de Revenu
19 Québec. Donc, on avait vraiment peur de Revenu
20 Québec.

21 (10:11:55)

22 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

23 Q. **[66]** Puis est-ce que c'est pas aussi un indice
24 qu'une compagnie qui accepte de payer une
25 commission de trois point cinq pour cent (3,5 %)

1 sur l'encaissement d'un chèque, c'est discutable,
2 c'est pour ça qu'on fait pas ça normalement sans...
3 sans que ce soit... en tout cas pas dans les
4 transactions normales à ce genre d'endroit-là. Est-
5 ce que c'est pas un peu ça aussi?

6 R. En effet, dans le cours normal des affaires quand
7 on a un compte de banque actif, c'est pas normal
8 d'aller payer des frais... des frais
9 d'encaissement, là, pour, exemple, pour cent mille
10 dollars (100 000 \$), aller payer trois mille cinq
11 cents dollars (3500 \$), alors que si on encaisse un
12 chèque de cent mille dollars (100 000 \$) à la
13 banque, ça coûte pratiquement rien.

14 Q. [67] C'est ça?

15 R. Donc, c'est pas... c'est pas économiquement
16 logique, donc, ça fait également partie, là, du...
17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. [68] De la... de la logique de la chose?

19 R. C'est bien ça.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [69] Dites-moi par rapport à Revenu Québec et sans
22 nous donner vos techniques d'enquête, est-ce que
23 vous êtes en amont ou en aval de Revenu Québec?

24 R. En fait, le projet Garrot a été travaillé vraiment
25 conjointement avec Revenu Québec donc...

1 Q. [70] Parce qu'hier, on a appris que Revenu Québec
2 nous a dit que c'était très difficile de pouvoir
3 déceler ces fraudes-là avant la fin de la
4 compagnie.

5 R. Bien en fait, dans notre enquête c'est qu'il y a
6 une partie de notre enquête on était finalement en
7 direct sur qu'est-ce qui se passait dans les
8 compagnies...

9 (10:14:11)

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. [71] Donc avant la fin de la compagnie?

12 R. C'est en plein ça. En même temps que la compagnie
13 opérait, nous on enquêtait sur la compagnie. Par
14 contre, il y a toute la partie de deux mille sept
15 (2007) à deux mille dix (2010) de notre enquête
16 qu'on... on se base sur les documents bancaires
17 pour revenir en arrière et sur les preuves
18 informatiques, mais pour ce qui est de deux
19 mille... à partir de deux mille dix (2010), on...
20 on était en direct sur la compagnie donc on... on
21 observait les changements de compagnies, on a
22 observé le changement de Renovations MPF à
23 Construction GMS en direct, on a assisté à
24 l'ouverture de Construction GMS et puis avec
25 l'écoute électronique, étant donné que souvent ils

1 reçoivent quand même des papiers de vérification
2 plus tard concernant d'autres compagnies coquilles,
3 on a réussi à faire le lien avec les... les
4 autres... les autres compagnies du passé et avec
5 les preuves informatiques, là on a vraiment... on
6 est vraiment allé chercher le lien entre toutes ces
7 compagnies coquilles là. Par la suite, on a fait
8 des rencontres qui sont venues corroborer
9 finalement les... les différents éléments, là, de
10 l'enquête.

11 Q. [72] Merci. Essentiellement, c'est une question de
12 moyens. Quand on a les moyens de faire une enquête,
13 on peut évidemment, on part toujours d'une
14 situation vécue mais on peut la vivre par l'écoute
15 électronique, on peut vivre et suivre les
16 transactions, c'est ce que vous nous dites, là?

17 R. Oui c'est bien ça puis pour... étant donné que le
18 nom de Normand Dubois apparaissait nulle part dans
19 toutes ces compagnies-là, pour relier Normand
20 Dubois à ces compagnies-là, bien ça prenait des...
21 des grands moyens pour le relier parce qu'avec les
22 moyens traditionnels, on n'arrivait pas à... on
23 n'arrivait pas à le relier, là, hors de toute, là,
24 donc il y avait toujours un léger lien par
25 justement, son beau-frère, Michel Chabot, qui a été

1 prête-nom également, on voyait que Normand Dubois
2 était jamais loin en arrière mais pour arriver à
3 lui, bien il fallait prendre les... les grands
4 moyens donc ça, ça implique plusieurs perquisitions
5 et... et de l'écoute électronique, donc qui sont
6 faites à un même moment, donc dans le but de pas...
7 pas perdre la preuve.

8 Q. [73] Je sais que vous en avez parlé tout à l'heure
9 puis on va... peut-être à la page suivante, Madame
10 Blanchette, page 11, l'absence de concomitance
11 temporelle entre la facture, le chèque, la remise
12 d'argent puis là vous faites intervenir le
13 phénomène des chèques postdatés que vous nous avez
14 expliqué. Ça c'est quelque chose de nouveau, ça,
15 l'avènement dans votre type d'enquête, les chèques
16 postdatés ou c'est quelque chose que vous aviez
17 déjà vu auparavant?

18 R. Bien en fait, dans Garrot, moi personnellement
19 c'était la première fois que je voyais ça donc on
20 se demandait pourquoi qu'on n'était pas capable de
21 voir la logique, finalement, entre la commande
22 d'argent et par la suite la remise d'argent, on se
23 demandait pourquoi que notre commissionnaire
24 retournait pas chez les accommodées puis là, on a
25 compris que...

1 Q. [74] Ils arrivaient avec l'argent.

2 R. ... avec les chèques postdatés, ils avaient déjà
3 l'argent dans les mains mais c'est... les chèques
4 postdatés, finalement, on... on les a vus parce
5 qu'on en a trouvé en cours d'enquête, donc des
6 chèques postdatés, des fois qui arrivaient sans
7 fonds donc... comme Clément Desrochers l'expliquait
8 hier, qu'est-ce qui était important pour lui,
9 c'était de s'assurer qu'il y ait de l'argent dans
10 le compte lorsque le chèque postdaté passait. Ça
11 fait qu'il fallait absolument qu'il y ait de
12 l'argent dans le compte de banque à ce moment-là
13 donc ça impliquait plusieurs transactions. Des
14 fois, monsieur Dubois devait lui-même faire des
15 transferts de sa compagnie Construction MC Dubois
16 par l'entremise de la compagnie de sa femme pour
17 aller amener de l'argent dans le compte de
18 Construction GMS pour que le chèque postdaté
19 passait. Mais au niveau de sa gestion, Normand
20 Dubois ce n'était pas une gestion à la cent près
21 parce qu'il y avait tellement d'argent qui
22 rentrait, c'était pas grave d'avancer quinze mille
23 (15 000) parce qu'on savait qu'il y avait vingt
24 mille (20 000) qui allait rentrer dans le compte le
25 lendemain puis qu'il allait récupérer cet argent-là

1 de toute façon.

2 Q. [75] Mais l'idée qu'un groupe comme Normand Dubois
3 soit capable d'aller avec un chèque postdaté
4 chercher quinze (15), vingt mille (20 000), trente
5 mille dollars (30 000 \$) pour aller le livrer à un
6 client avant même d'avoir la facture, puis le
7 chèque qui s'en vient en conséquence, ça demande un
8 lien de confiance entre toutes ces personnes-là,
9 entre l'accommodée, l'accommodatrice et le centre
10 d'encaissement?

11 R. C'est... c'est sûr que ça prend un lien de
12 confiance énorme parce quand le centre
13 d'encaissement prend le chèque postdaté, ils
14 peuvent pas savoir s'il y a de l'argent dans le
15 compte, là, c'est pas un chèque certifié, là, c'est
16 vraiment un chèque postdaté. Donc c'est un petit
17 peu comme, si on veut, un prêt qui est fait en
18 attendant puis il y a une garantie avec un chèque,
19 mais dans les faits, ce chèque-là vaut absolument
20 rien parce qu'on peut pas... on peut pas dire s'il
21 y a de l'argent dans le compte au moment où le
22 chèque est fait, mais c'est comme un petit peu une
23 entente avec la personne qui fait le chèque
24 postdaté que cette journée-là, le chèque va passer
25 puis Normand Dubois bien c'était très important

1 pour lui que les chèques... les chèques
2 rebondissent pas, si vous voulez...

3 Q. [76] Soient honorés.

4 R. ... si vous me permettez l'expression, parce que
5 quand les chèques rebondissaient, ça causait des
6 problèmes au niveau des banques parce que là le
7 centre d'encaissement essaye d'encaisser le chèque
8 de la compagnie avec les employés puis là, il y a
9 pas de fonds dans le compte donc ça fait... ça fait
10 une marque à leur dossier donc c'était très
11 important pour... pour monsieur Dubois qu'il y ait
12 de la liquidité dans ses comptes de banque
13 également pour son lien de confiance avec les
14 centres d'encaissement puis dans les... on a
15 rencontré les responsables des centres
16 d'encaissement puis eux nous ont dit qu'ils
17 faisaient pas ça avec beaucoup de clients, c'était
18 vraiment certains clients qu'ils avaient une
19 relation de confiance totale, là.

20 Q. [77] On va en reparler tout à l'heure des centres
21 d'encaissement. Peut-être la page suivante,
22 maintenant on a un organigramme qu'on a vu un petit
23 peu hier avec monsieur Desrochers qui nous a
24 présenté des différentes personnes. Peut-être juste
25 nous expliquer, là, encore, on a brièvement, on a

1 le groupe de Monsieur Dubois, les gens de sa
2 famille. Dans le vert, ce sont les prête-noms?

3 R. C'est bien ça.

4 Q. **[78]** Et ça, c'est entre deux mille sept (2007) et
5 deux mille onze (2011) seulement?

6 R. Oui, c'est bien ça. Donc, c'est le portrait du
7 projet Gareau entre deux mille sept (2007) et deux
8 mille onze (2011). Donc, en vert les prête-noms,
9 donc à droite des prête-noms, les compagnies pour
10 lesquelles leurs noms étaient placés dans les
11 compagnies.

12 Donc, ultimement, toutes ces compagnies-là
13 étaient contrôlées par Normand Dubois qui est dans
14 le carreau rouge. Donc, le carreau rouge c'est les
15 individus qui ont été accusés en gangstérisme.
16 Nathaniel Guimond, donc, est en rouge parce que lui
17 aussi a également été accusé en gangstérisme parce
18 qu'il était commissionnaire pour Normand Dubois en
19 même temps qu'il était prête-nom. Donc, il se
20 rendait dans les centres d'encaissement, encaissait
21 des chèques, remettait de l'argent comptant à des
22 compagnies accommodées.

23 Q. **[79]** Ce qu'on a moins parlé hier, c'est au niveau
24 des accommodées, et on va regarder Claude
25 Desroches, Benoît Monette, en haut à droite, là. Et

1 on voit, sous... regardez, sous le nom de
2 Desroches, monsieur Desroches contrôle, puis là on
3 voit quatre compagnies, dans le cas de monsieur
4 Monette c'est trois compagnies. Est-ce que ce sont
5 ceux-là que vous appelez les couches
6 supplémentaires de protection du groupe Astra?

7 R. C'est bien ça. Donc, ici on voit, sous Claude
8 Desroches, donc on voit 9161-9999. Ça c'est Groupe
9 Astra Coffrage, qui est la compagnie de Claude
10 Desroches au nom de Claude Desroches. 9149-2157
11 également, c'est une compagnie qui était au nom de
12 Claude Desroches, et qui par la suite a été
13 transférée à monsieur Fréchette, et par la suite
14 transférée au nom de Nathaniel Guimond. Donc, cette
15 compagnie-là, qui était une compagnie légitime de
16 Claude Desroches, est devenue en quelque sorte sa
17 couche de protection pendant un certain moment, et
18 par la suite a été transformée en compagnie
19 coquille lorsqu'elle a été transférée au nom de
20 Nathaniel Guimond. Donc, elle a été utilisée à
21 trois niveaux...

22 Q. [80] Dans ces stratagèmes?

23 R. Dans le stratagème.

24 Q. [81] Alors, les compagnies peuvent avoir plusieurs
25 vies?

1 R. C'est bien ça.

2 Q. **[82]** Plusieurs vies utiles dans le stratagème.

3 Elles pourront même servir ultimement, après avoir
4 servi comme coquille, on a même vu que plus tard
5 elles vont pouvoir servir à encaisser des chèques
6 dans les centres d'encaissement au moment où la
7 compagnie n'est plus, même plus une coquille, là?

8 R. C'est bien ça. Donc, dans le cas de la compagnie
9 9149-2157, cette compagnie-là a eu quatre fonctions
10 principales, donc accommodée directement, donc
11 accommodée par un prête-nom relié par Claude
12 Desroches, ensuite de ça utilisée comme coquille
13 hébergeant des employés, et par la suite utilisée
14 pour encaissement simple dans les centres
15 d'encaissement.

16 Q. **[83]** Êtes-vous capable peut-être de nous donner une
17 idée, je ne sais pas, là, sur une période d'à peu
18 près combien d'années ces quatre vies-là de la
19 compagnie en question?

20 R. Bien, écoutez, de mémoire c'est assez difficile,
21 là, mais si je me souviens bien, ça serait de deux
22 mille cinq (2005) à deux mille neuf (2009),
23 environ.

24 Q. **[84]** À peu près?

25 R. Oui.

1 Q. **[85]** O.K. On vient de faire l'exercice, peut-être,
2 avec Desroches et monsieur Monette, est-ce que ça
3 ressemble à ça comme stratagème?

4 R. C'est exactement le même principe du côté de
5 monsieur Monette. Donc, les structures d'entreprise
6 étaient semblables. Donc, Construction St-Léonard,
7 la compagnie reliée à monsieur Benoît Monette, et
8 puis Construction CIRA, qui était également à une
9 personne, à un prête-nom contrôlé par Benoît
10 Monette, et Claude Sauvé, également par un prête-
11 nom.

12 Q. **[86]** O.K. Hier, on n'a pas parlé du tout de la
13 petite case en bleu en dessous, où on voit les
14 facilitateurs, monsieur Barbusci et monsieur Houde.
15 Premièrement, dans un... est-ce que vous pouvez
16 nous dire un mot, quels étaient leurs rôles à ces
17 personnes-là?

18 R. Bien, en fait, il faut distinguer complètement
19 monsieur Et Ty Lieu de Frank Barbusci et Jacques
20 Houde.

21 Q. **[87]** Oui.

22 R. Donc, plus tôt j'ai dit que monsieur Dubois avait
23 plaidé coupable à des chefs de fabrication de faux
24 états financiers. Donc, ce chef-là spécifiquement
25 s'est fait avec monsieur Frank Barbusci et Jacques

1 Houde. Donc, ça a été un complot à ce niveau-là.
2 Donc, en fait, il y a des faux états financiers qui
3 ont été produits à la Banque CIBC, dans le but
4 d'obtenir une marge de crédit avec la compagnie
5 Construction GMS. Et puis là, je réfère aux
6 sessions d'écoute électronique qu'on a entendues
7 hier, où Philippe Larocque parlait : « À la CIBC on
8 a un compte dans le bas de la ville, on est en
9 train d'obtenir une marge de crédit. » Donc, ça
10 fait directement référence à ça.

11 Donc, monsieur Barbusci, c'est lui qui
12 s'occupait des liens avec la Banque CIBC pour
13 obtenir la marge de crédit. Donc, lui il est
14 enregistré comme courtier hypothécaire, et puis il
15 a plusieurs relations dans les banques. Donc, lui
16 faisait le lien pour obtenir la marge de crédit
17 pour la compagnie Construction GMS.

18 À ce moment-là, il a demandé à monsieur
19 Desrochers de produire des états financiers, juste
20 sortir les chiffres de la compagnie. Et puis
21 monsieur Barbusci disait que ça prenait des états
22 financiers pour l'année deux mille dix (2010).
23 O.K.? Et lorsque sur l'écoute électronique il
24 demande ça à l'organisation, à Clément Desrochers
25 ou à Philippe Larocque, ou à Normand Dubois, on

1 leur dit : « Bien, deux mille dix (2010), il n'y
2 avait pas d'activité dans la compagnie. » Ça fait
3 que monsieur Barbusci répond : « Bien, on a les
4 chiffres de deux mille onze (2011), demande à
5 Jacques Houde, finalement, qu'il arrange les
6 chiffres. » Et puis au final, on a saisi les états
7 financiers. Donc, il y a les états financiers qui
8 ont été produits par monsieur Jacques Houde, alors
9 qu'en deux mille dix (2010) il n'y avait aucune
10 activité dans la compagnie. Puis ça, ça a été
11 confirmé par le prête-nom, Gaston Saint-Yves, sur
12 déclaration, à l'effet qu'il y avait aucune
13 activité. Monsieur Gaston St-Yves a signé les états
14 financiers, mais il savait très bien qu'il y avait
15 aucune activité dans sa compagnie à ce moment-là.

16 Q. **[88]** C'étaient... c'étaient des faux à ce moment-
17 là.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[89]** Qui a signé les états financiers, vous dites?

20 R. Bien, en fait, l'administrateur de la compagnie,
21 Gaston St-Yves, doit signer les états financiers et
22 Jacques Houde, que, lui, avait un titre de
23 comptable a signé des états financiers non
24 vérifiés.

25 Q. **[90]** Non vérifiés, puis il était dans un bureau de

1 comptables agréés, lui, celui-là?

2 R. Bien, en fait, je crois qu'il est à son compte, là,
3 mais...

4 Q. **[91]** Mais, il détenait un titre de comptable.

5 R. ... mais il avait son titre de comptable.

6 Q. **[92]** O.K.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[93]** Alors... puis monsieur Et Ty Lieu, on va le
9 tenir à part, on va en parler un petit peu plus
10 tard. O.K.

11 R. Parfait.

12 Q. **[94]** La diapositive suivante, Madame Blanchette.

13 Alors, peut-être juste nous montrer, là, qu'est-ce
14 que c'est cette photo-là? Ça a été pris quand?

15 R. En fait, voyez-vous, c'est en début d'enquête. On
16 a... c'est lors des...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[95]** Juste un moment. Est-ce que vous pourriez
19 grossir un petit peu, Madame Blanchette, s'il vous
20 plaît?

21 R. Donc, c'est ça, c'est en début d'enquête, c'est des
22 documents qu'on a trouvés dans le... le bureau de
23 Clément Desrochers. Donc, on voit le classement
24 pour... pour la location de main-d'oeuvre et puis
25 il y a un classement pour chaque compagnie

1 accommodée. On voit ici « 916... » à droite, là,
2 les chemises oranges, on voit les chemises liées à
3 Groupe Astra Coffrages, donc 9161-9999. Et
4 également la photo du haut à droite, c'est une
5 étampe de la compagnie Construction GMS qui était
6 la compagnie coquille qui commençait à cette
7 époque-là.

8 Q. **[96]** Alors, on est prêt à recevoir les chèques,
9 c'est pour dépôt au crédit de Construction GMS.

10 R. C'est bien ça.

11 Q. **[97]** O.K. Alors, ça, c'est des chèques qui vont
12 être déposés eux autres dans des banques?

13 R. Dans le compte de banque de Construction GMS.

14 Q. **[98]** Dans le compte.

15 R. Par la suite, le chèque de l'accommodée est déposé,
16 l'accommodée Groupe Astra.

17 Q. **[99]** O.K.

18 R. On paye les employés avec l'argent et la balance de
19 l'argent, le montant de surplus, on le... on le
20 fait sortir dans un centre d'encaissement via
21 l'ancienne compagnie coquille.

22 Q. **[100]** On va tourner la page, Madame Blanchette.

23 Bon. Les avantages des prête-noms, on l'a vu un
24 petit peu avec ce que monsieur Desrochers nous a
25 dit hier. Est-ce qu'il y a des choses particulières

1 que vous aimeriez ajouter ou si ça a été pas mal
2 complet avec ce que monsieur Desrochers nous a dit
3 hier?

4 R. C'est... c'était complet avec monsieur Desrochers.

5 Q. **[101]** O.K.

6 R. Puis c'était différent d'un prête-nom à l'autre. Il
7 y a des prête-noms qui ont été mieux traités que
8 d'autres, tout dépendant, comme l'indiquait
9 monsieur Desrochers, qu'est-ce qui a été fait avec
10 la compagnie et la durée de vie de la compagnie.

11 Q. **[102]** O.K. Madame Blanchette, on va aller deux
12 pages plus loin, la page 16 qui s'appelle « Adresse
13 des compagnies coquilles ». On les repassera pas
14 toutes, mais peut-être nous dire en quoi c'est
15 intéressant. On voit qu'il y a quatre adresses
16 mentionnées avec plusieurs noms. Peut-être la
17 première, là, 7575 Route Trans-Canadienne,
18 c'était... c'est quoi cette adresse-là, le bureau
19 500?

20 R. En fait, cette adresse-là, c'est un bureau de
21 réception de courrier, donc qui offre le service
22 aux entreprises de mettre leur... cette adresse-là,
23 donc ils reçoivent le courrier, le classe pour les
24 entreprises et ils le remettent après ça à la
25 personne qui... qui est autorisée à récupérer le

1 courrier. Dans le cas de notre enquête, c'était le
2 commissionnaire Philippe Larocque qui se présentait
3 à cette adresse-là pour récupérer le courrier des
4 compagnies. Et par la suite, il prenait le
5 courrier, le remettait à monsieur Desrochers.
6 Souvent, certaines lettres étaient même pas
7 ouvertes, étaient déchiquetées au même moment, donc
8 ils recevaient les avis de cotisation souvent de
9 Revenu Québec à ces adresses-là.

10 Q. **[103]** Alors, l'utilité, c'était quand même juste de
11 voir quelle est l'activité puis les demandes
12 gouvernementales qui arrivaient à chacune des
13 compagnies, je présume?

14 R. C'est bien ça, mais on... ils regardaient ça donc
15 lettre par lettre puis « ça, on n'a pas besoin.
16 Oui, celle-là, tel document, on va peut-être en
17 avoir besoin pour la faillite », et caetera, donc
18 on triait les documents de cette façon-là. Puis en
19 même temps, le fait d'avoir une adresse dans une
20 boîte postale, bien, ça permet de rendre la tâche
21 plus difficile à Revenu Québec pour des
22 vérifications ou se présenter sur les lieux pour
23 parler à des administrateurs. Donc, Revenu Québec,
24 pour parler aux administrateurs, sont obligés
25 d'appeler par téléphone les administrateurs. À ce

1 moment-là, eux autres, souvent ils étaient pas
2 capables de dire l'activité dans leur... dans leur
3 compagnie. Donc, ils disaient « je vais vous
4 rappeler », puis souvent c'était Clément Desrochers
5 directement qui rappelait Revenu Québec pour
6 expliquer un peu comment que la compagnie
7 fonctionnait parce que les prête-noms, dans les
8 faits, avaient pratiquement aucune idée de qu'est-
9 ce qui se passait dans leur compagnie.

10 Q. **[104]** O.K. Alors, l'usage de la boîte postale
11 pouvait être utile dans ce cas-là pour mêler les
12 cartes encore un peu plus.

13 R. C'est bien ça. Pour les autres compagnies, on voit
14 que c'était directement l'adresse du prête-nom,
15 donc il recevait... recevait le courrier à
16 l'adresse. Pour ce qui est de Jean-Guy Lapierre, il
17 recevait le courrier, ouvrait même pas les lettres,
18 les remettait directement à Philippe Larocque qui,
19 lui par la suite, allait les remettre à Clément
20 Desrochers.

21 Q. **[105]** O.K. À la page suivante, la 17, ça s'explique
22 assez bien, mais peut-être juste nous dire ce qui
23 en est.

24 R. En fait, c'est un exemple de... de trois étampes de
25 prête-noms différents, tous contrôlés par

1 l'organisation criminelle de Normand Dubois. On
2 voit très bien, là, les signatures... les
3 signatures de Nathaniel Guimond, Michel Lapointe et
4 Jean-Guy Lapierre. Donc, ces tampons encreurs-là
5 étaient utilisés pour étamper les... les chèques,
6 donc qui étaient faits aux anciennes compagnies
7 coquilles pour aller dans un centre d'encaissement,
8 donc... Par exemple, quand c'était Nathaniel
9 Guimond qui était utilisé comme compagnie qui
10 hébergeait la main-d'oeuvre, tirait un chèque à
11 l'ancienne... à l'ancienne compagnie coquille, donc
12 qui semble Construction Daniel Tremblay. Le chèque
13 était étampé directement dans le bureau d'affaires
14 à ce moment-là, donc à Saint-Eustache, et déposé
15 par Philippe Larocque, donc le prête-nom avait pas
16 besoin de se déplacer finalement pour signer une
17 série de chèques. Des fois le prête-nom était...
18 lorsque c'était des documents officiels, on
19 n'utilisait pas les tampons encreurs et on
20 demandait au prête-nom de se présenter pour signer
21 les documents en question.

22 Q. **[106]** Mais pour... mais pour les chèques on était
23 équipé parce que le tampon encreur peut remplacer
24 une signature sur un chèque?

25 R. C'est bien ça.

1 Q. [107] O.K. Bon. Vous nous avez fait les deux... les
2 pages suivantes. Alors, la séquence... l'exemple 1,
3 exemple 2, peut-être on va laisser de côté ce... On
4 va juste aller dans le bas de la page.

5 La page 1... l'exemple 1, Madame Blanchette.
6 On le reverra pas en détail, on a vu... c'est un
7 suivi, ça, peut-être nous expliquer c'est quoi,
8 première des choses?

9 R. Bien, en fait, c'est une... ça parle d'une commande
10 d'argent faite par monsieur Bernard Bellavance à
11 Clément Desrochers. Donc, on voit un résumé... pas
12 un résumé mais, en fait, un verbatim de l'écoute
13 électronique. Donc, il demande pour obtenir son
14 chèque, on confirme le montant du chèque. Par la
15 suite le chèque de la compagnie Cosoltec, pour
16 laquelle Bernard Bellavance faisait... faisait
17 faire la facture... faisait faire le chèque, est
18 encaissé dans le compte de banque de Construction
19 GMS. Et on voit après ça que, comme j'ai expliqué,
20 Construction GMS émet un chèque à Rénovation
21 M.P.F., qui est l'ancienne compagnie coquille, qui
22 elle va dans le centre d'encaissement et va
23 chercher la somme de huit mille dollars (8000 \$)
24 puis l'argent est retourné par la suite à monsieur
25 Bellavance, moins les taxes, moins la commission de

1 sept pour cent.

2 Q. **[108]** O.K. Ça, ça nous avait été expliqué hier. En
3 fait, c'est rien que pour dire, ce beau tableau là,
4 on voit en bas « Source : Navigant conseil LJ »,
5 peut-être nous expliquer ce qu'il en est, vous
6 parlez d'une expertise juricomptable depuis le
7 début, alors il y a eu une expertise juricomptable?

8 R. C'est bien ça, il y a une expertise juricomptable.
9 Donc, ils ont analysé toutes les transactions qui
10 ont été faites dans les comptes de banque des
11 compagnies... des compagnies coquilles contrôlées
12 par Normand Dubois. Et puis donc, ça donne un
13 rapport d'environ trois cents (300) pages, là,
14 puis... qui donne en détail, là, tous les indices
15 de fausse facturation. Puis ça c'est un exemple qui
16 a été donné notamment pour... pour un exemple de
17 fausse facturation directe, là, par monsieur
18 Bellavance.

19 Q. **[109]** Par monsieur Bellavance. Puis là on parle...
20 c'est parce qu'on en a parlé déjà, monsieur
21 Bellavance, c'est pas monsieur Bellavance, en deux
22 mille un (2001), avec Constructions Riche-Lieu, que
23 vous n'avez pas, en fait, enquêté, c'est monsieur
24 Bellavance au moment où il travaille pour Cosoltec?

1 R. C'est bien ça. Donc, ça, ça a été fait le six (6)
2 juillet deux mille onze (2011), donc on était en
3 enquête active à ce moment-là.

4 Q. [110] Puis on repassera pas le deuxième, l'exemple
5 2 c'est encore une transaction qui est tirée de...
6 La page suivante, Madame Blanchette.
7 Qui est tirée de... du rapport de Navigant?

8 R. C'est bien ça. Pour celle-là c'est plus... c'est
9 avec Astra coffrage, donc c'est la surfacturation.
10 Mais qu'est-ce qui est intéressant dans cet
11 exemple-là c'est au bas du tableau, là, qu'on voit
12 moins bien...

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Madame Blanchette, nous donner le jaune en bas, à
15 gauche, là. Voilà.

16 R. Donc, on voit qu'il y avait un suivi, là, des
17 montants de factures émises avec les montants de
18 chèques remises (sic) par... par Astra. Donc, avec
19 Astra, là, on pouvait faire une facture de cent
20 trente-huit mille (138 000) puis Astra nous donnait
21 uniquement un chèque de soixante-douze mille
22 (72 000), mais ça changeait rien à leur niveau
23 parce qu'à la fin, on... ils se balançaient entre
24 eux. Donc, pour une facture de cent trente-huit

1 mille (138 000), dans cet exemple-là, Astra émet un
2 chèque de soixante-douze mille dollars (72 000 \$),
3 donc on voit le suivi de l'argent par la suite, là,
4 et... qui s'en va vers les centres d'encaissement.
5 Également avec Astra, qu'est-ce qui a été observé
6 c'est qu'il y avait de la... de la surfacturation
7 sur les factures mais il y avait également des
8 factures... des fausses factures. Lorsqu'il y avait
9 des besoins plus importants en argent comptant on
10 créait tout simplement une fausse facture... une
11 fausse facture, exemple, de soixante-dix mille
12 (70 000), lorsqu'on avait besoin de soixante-dix
13 mille (70 000) d'argent. Donc, soixante-dix mille
14 (70 000) plus les taxes et puis on rentrait ça
15 dans... dans le même tableau, là, le suivi
16 d'argent. Donc...

17 Q. **[111]** En fait, celui-là nous permet de voir qu'à
18 l'intérieur des groupes... du groupe des compagnies
19 Astra on se transfère des chèques de Coffrage Supra
20 à Astra Coffrage comme ça. Mais tout ça dans la
21 grande comptabilité de monsieur Desrochers, on
22 prend le montant, il y a eu un chèque de soixante-
23 douze mille (72 000) puis on le débite du compte de
24 ce que monsieur Dubois doit à monsieur Desroches à
25 ce moment-là. C'est ce qui apparaît en bas?

1 R. C'est bien ça. Donc, ce tableau-là, comme je vous
2 ai expliqué tantôt, c'est un suivi des factures
3 faites et des chèques émis puis il y a un solde dû
4 à la fin. Donc, ici c'est la facturation à Astra.
5 Mais, exemple, si la coquille... lorsque la
6 coquille Coffrage Supra devenait inactive puis
7 c'était la nouvelle coquille qui embarquait, on
8 faisait seulement changer le nom dans le tableau
9 mais le... les chiffres dans le tableau
10 continuaient à avancer, là, donc... Par exemple, si
11 ça avait été fait à ce moment-là, le solde dû était
12 de deux cent quatre-vingt-quatre mille dollars
13 (284 000 \$), donc Astra devait deux cent quatre-
14 vingt-quatre mille dollars (284 000 \$) à Coffrage
15 Supra. Donc, Claude Desroches doit deux cent
16 quatre-vingt-quatre mille dollars (284 000 \$) à
17 Normand Dubois. Normand Dubois utilise une nouvelle
18 compagnie coquille, le montant de deux cent quatre-
19 vingt-quatre mille dollars (284 000 \$) est
20 transféré sur le nouveau tableau.

21 Q. **[112]** Dans le nouveau compte?

22 R. Tout simplement. Donc, le but c'est de... c'était
23 toujours se balancer entre eux.

24 Q. **[113]** O.K.

1 La page suivante, Madame Blanchette.

2 Les principales compagnies accommodées. Monsieur
3 Desrochers, déjà, nous a parlé hier des grandes
4 compagnies de coffrage, là, Astra coffrage,
5 Construction St-Léonard. Vous avez ajouté quatre
6 autres noms. Est-ce que ce sont là, quoi, les
7 principaux clients qui ont fait affaire avec
8 Normand Dubois?

9 R. En fait, c'est les noms qu'on a observés plus
10 spécifiquement dans notre période d'enquête active.
11 Donc, Coffrage Astra, Construction St-Léonard,
12 comme j'en ai parlé beaucoup. Coffrage Magma,
13 Construction Attila, Cordev et Décoffrage extrême
14 sont... c'est dans les principaux qu'on a observés
15 au cours de notre période d'enquête active, là,
16 alors qu'on était directement sur l'organisation.

17 Q. **[114]** On s'en va à la page 21 et on arrive
18 maintenant, on va se parler du rôle des centres
19 d'encaissement et vous mentionnez ceux qui ont été
20 visités par les membres de l'organisation. Alors,
21 vous en identifiez trois sous la bannière Rapide-
22 Chèque, Laval, Montréal, Montréal. Une qui
23 s'appelle KL Services financiers et Chèque Express.
24 Tiens, on va peut-être régler la question, Chèque
25 Express est-ce que ça vise une période plus

1 spécifique?

2 R. Voyez-vous Chèque Express c'est pas un centre
3 d'encaissement qu'on a observé dans notre période
4 d'enquête active, donc, entre deux mille dix (2010)
5 et deux mille onze (2011), on n'a pas vu nos
6 commissionnaires se rendre chez Chèque Express.
7 C'est suite à notre enquête qu'on a réalisé qu'il y
8 avait des transactions qui avaient été faites à ce
9 commerce-là. Donc, on est allé... on est allé les
10 perquisitionner pour obtenir les documents. Et dans
11 notre enquête, donc, spécifiquement Rapide-Chèque a
12 été utilisé. Le Rapide-Chèque de Laval sur le
13 boulevard Saint-Martin, celui de Montréal sur
14 Saint-Denis. Donc, à ces endroits-là on a observé
15 le prête-nom, excusez, le commissionnaire de
16 l'organisation Philippe Larocque se présenter à cet
17 endroit pour récupérer de l'argent comptant. Pour
18 ce qui est du 999 Décarie c'est un Rapide-Chèque
19 également mais c'était Et Ty Lieu qui se présentait
20 à cet endroit-là pour récupérer l'argent comptant
21 et l'argent comptant était transféré entre monsieur
22 Lieu et Philippe Larocque dans... dans des
23 stationnements de centre d'achat ou à son
24 restaurant de Laval, de monsieur... le restaurant
25 de monsieur Lieu.

1 Q. [115] O.K. On verra un petit peu dans le détail,
2 puis chez KL Services, est-ce que... qui... qui
3 allait là?

4 R. C'était également Philippe Larocque...

5 Q. [116] Philippe Larocque?

6 R. ... qui se présentait à cet endroit-là.

7 Q. [117] O.K. Alors, peut-être nous, on va tourner la
8 page et nous donner un résumé des renseignements
9 que vous obtenez des différents centres
10 d'encaissement, peut-être celui rue Saint-Denis,
11 qu'est-ce que c'est, les gens rencontrés vous ont
12 donné comme informations?

13 R. Donc, c'est ça, suite à nos perquisitions, on est
14 allé rencontrer les responsables des centres
15 d'encaissement. Qu'est-ce qu'ils ont expliqué,
16 c'est que Normand Dubois fait affaires avec Rapide-
17 Chèque depuis dix-neuf cent quatre-vingt-dix-neuf
18 (1999).

19 C'était le plus gros client de Rapide-
20 Chèque Saint-Denis. Donc, ils connaissent Philippe
21 Larocque à cet endroit depuis huit ans. Ils disent
22 qu'avant Philippe Larocque c'était Michel Chabot et
23 Clément Desrochers qui allaient encaisser des
24 chèques à cet endroit-là. Donc, c'est avant
25 l'arrivée de monsieur Larocque.

1 Ils nous expliquent clairement que Philippe
2 Larocque, Clément Desrochers sont des employés de
3 Normand Dubois. Donc, lorsqu'il y a un problème
4 avec les chèques c'est pour les compagnies dont les
5 chèques étaient encaissés à cet endroit, c'est
6 Normand Dubois qui règle les problèmes. On nous
7 explique que Nataniel Guimond également s'est
8 présenté pour encaisser des chèques et a récupéré
9 des sommes d'argent comptant.

10 Dans la déclaration également on dit que
11 Normand Dubois encaissait pour environ cinquante à
12 cent mille dollars (50 000-100 000 \$) par semaine
13 seulement pour ce centre d'encaissement-là. Et puis
14 qu'il y avait une marge finalement par chèque
15 postdaté de cinquante mille (50 000). Donc, il
16 pouvait pas émettre des chèques postdatés pour plus
17 de cinquante mille (50 000).

18 Q. **[118]** Par semaine?

19 R. Par semaine, c'est ça.

20 Q. **[119]** O.K. Est-ce que le taux, bon alors, on voit
21 le taux d'escompte, à deux point soixante-quinze
22 (2,75), ça c'est des frais que monsieur Dubois paie
23 pour encaisser un chèque de cent dollars (100 \$),
24 il va laisser deux dollars soixante-quinze (2,75)
25 de frais au centre d'encaissement?

1 R. C'est bien ça, donc, c'est les... les taux. En
2 fonction du client dans les centres d'encaissement
3 c'est jamais... c'est jamais le même taux étant
4 donné que monsieur Dubois était un bon client,
5 avait un taux à deux point soixante-quinze (2,75),
6 mais le taux régulier je crois est trois pour cent
7 (3 %).

8 Q. **[120]** Et sur les chèques postdatés qui était le
9 point précédent, là, est-ce que monsieur Dubois
10 payait le même taux?

11 R. Le taux était plus élevé pour vous donner le taux
12 exact, par exemple, je crois que ça tournait autour
13 de trois point cinq pour cent (3,5 %).

14 Q. **[121]** O.K.

15 R. Trois, trois point cinq pour cent (3-3,5 %), donc,
16 je crois que monsieur Desrochers l'a mentionné
17 hier.

18 Q. **[122]** O.K. Donc, on payait un peu plus cher sur les
19 chèques postdatés, mais le taux normal est à deux
20 soixante-quinze (2,75) pour l'organisation, puis on
21 dit c'est l'organisation de monsieur Dubois. Tous
22 ceux qui encaissent les chèques, essentiellement
23 c'est monsieur Larocque les dernières années?

24 R. En effet, donc, monsieur Larocque avait des
25 procurations pour encaisser dans les comptes des

1 compagnies... des compagnies coquilles. Donc, les
2 administrateurs se présentaient chez Rapide-Chèque,
3 donnaient leur permis de conduire, un peu une
4 ouverture de compte comme les banques le font,
5 donc, ça prend une pièce d'identité, on ouvre un
6 compte au nom... au nom de la personne, par la
7 suite on... on met des compagnies qui sont liées
8 pour lesquelles il peut encaisser des chèques et
9 puis Philippe Larocque avait des procurations pour
10 encaisser dans ces... dans ces comptes de banque-
11 là. Donc, c'était Philippe Larocque qui se
12 présentait, encaissait dans les comptes des prête-
13 noms.

14 Q. **[123]** Ce qui veut dire que peut-être on prend
15 l'exemple, dans ce centre d'encaissement-là
16 monsieur Larocque il faisait affaires depuis des
17 années, a encaissé pour une compagnie X, une
18 compagnie Y, une compagnie Z, en fait, de
19 nombreuses compagnies, toujours l'une à la...
20 toutes les compagnies coquilles, une à la suite de
21 l'autre pendant toutes ces années-là a encaissé,
22 là, au nom de ces compagnies-là?

23 R. C'est bien ça. Donc, monsieur Larocque avait
24 seulement à signer une procuration. Donc, en fait,
25 le président de la compagnie, là, le prête-nom

1 signait une procuration à monsieur Philippe
2 Larocque puis lui pouvait encaisser dans le compte.
3 Puis au niveau des centres d'encaissement il y
4 avait pas de problème à leur niveau.

5 Q. **[124]** O.K. Les centres d'encaissement savent que
6 c'est toujours Larocque qui le fait au nom de
7 Dubois parce qu'il lui accorde le taux
8 préférentiel. Donc, pour les centres d'encaissement
9 qu'on passe d'une compagnie à l'autre c'est toute
10 la même chose ils font toujours affaires avec
11 Normand Dubois à qui ils accordent un taux
12 préférentiel?

13 R. C'est bien ça.

14 Q. **[125]** O.K. Alors, c'était pour Cordev et Décoffrage
15 extrême sont... c'est dans les principaux qu'on a
16 observés au cours de notre période d'enquête
17 active, là, alors qu'on était directement sur
18 l'organisation.

19 Q. **[126]** On s'en va à la page 21 et on arrive
20 maintenant, on va se parler du rôle des centres
21 d'encaissement et vous mentionnez ceux qui ont été
22 visités par les membres de l'organisation. Alors,
23 vous en identifiez trois sous la bannière Rapide-
24 Chèque, Laval, Montréal, Montréal. Une qui
25 s'appelle KL Services financiers et Chèque Express.

1 Tiens, on va peut-être régler la question, Chèque
2 Express est-ce que ça vise une période plus
3 spécifique?

4 R. Voyez-vous, Chèque Express c'est pas un centre
5 d'encaissement qu'on a observé dans notre période
6 d'enquête active, donc, entre deux mille dix (2010)
7 et deux mille onze (2011), on a pas vu nos
8 commissionnaires se rendent chez Chèque Express.
9 C'est suite à notre enquête qu'on a réalisé qu'il y
10 avait des transactions qui avaient été faites à ce
11 commerce-là. Donc, on est allé... on est allé les
12 perquisitionner pour obtenir les documents. Et dans
13 notre enquête, donc, spécifiquement Rapide-Chèque a
14 été utilisé. Le Rapide-Chèque de Laval sur le
15 boulevard Saint-Martin, celui de Montréal sur
16 Saint-Denis. Donc, à ces endroits-là on a observé
17 le prête-nom, excusez, le commissionnaire de
18 l'organisation Philippe Larocque se présenter à cet
19 endroit pour récupérer de l'argent comptant. Pour
20 ce qui est du 999 Décarie c'est un Rapide-Chèque
21 également mais c'était Et Ty Lieu qui se présentait
22 à cet endroit-là pour récupérer l'argent comptant
23 et l'argent comptant était transféré entre monsieur
24 Lieu et Philippe Larocque dans... dans des
25 stationnements de centre d'achat ou à son

1 restaurant de Laval, de monsieur... le restaurant
2 de monsieur Lieu.

3 Q. [127] O.K. On verra un petit peu dans le détail,
4 puis chez KL Services, est-ce que... qui... qui
5 allait là?

6 R. C'était également Philippe Larocque...

7 Q. [128] Philippe Larocque?

8 R. ... qui se présentait à cet endroit-là.

9 Q. [129] O.K. Alors, peut-être nous, on va tourner la
10 page et nous donner un résumé des renseignements
11 que vous obtenez des différents centres
12 d'encaissement, peut-être celui rue Saint-Denis,
13 qu'est-ce que c'est, les gens rencontrés vous ont
14 donné comme informations?

15 R. Donc, c'est ça, suite à nos perquisitions, on est
16 allé rencontrer les responsables des centres
17 d'encaissement. Qu'est-ce qu'ils ont expliqué,
18 c'est que Normand Dubois fait affaires avec Rapide-
19 Chèque depuis dix-neuf cent quatre-vingt-dix-neuf
20 (1999).

21 C'était le plus gros client de Rapide-
22 Chèque Saint-Denis. Donc, ils connaissent Philippe
23 Larocque à cet endroit depuis huit ans. Ils disent
24 qu'avant Philippe Larocque c'était Michel Chabot et
25 Clément Desrochers qui allaient encaisser des

1 chèques à cet endroit-là. Donc, c'est avant
2 l'arrivée de monsieur Larocque.

3 Ils nous expliquent clairement que Philippe
4 Larocque, Clément Desrochers sont des employés de
5 Normand Dubois. Donc, lorsqu'il y a un problème
6 avec les chèques c'est pour les compagnies dont les
7 chèques étaient encaissés à cet endroit, c'est
8 Normand Dubois qui règle les problèmes. On nous
9 explique que Nataniel Guimond également s'est
10 présenté pour encaisser des chèques et a récupéré
11 des sommes d'argent comptant.

12 Dans la déclaration également on dit que
13 Normand Dubois encaissait pour environ cinquante à
14 cent mille dollars (50 000-100 000 \$) par semaine
15 seulement pour ce centre d'encaissement-là. Et puis
16 qu'il y avait une marge finalement par chèque
17 postdaté de cinquante mille (50 000). Donc, il
18 pouvait pas émettre des chèques postdatés pour plus
19 de cinquante mille (50 000).

20 Q. **[130]** Par semaine?

21 R. Par semaine, c'est ça.

22 Q. **[131]** O.K. Est-ce que le taux, bon alors, on voit
23 le taux d'escompte, à deux point soixante-quinze
24 (2,75), ça c'est des frais que monsieur Dubois paie
25 pour encaisser un chèque de cent dollars (100 \$),

1 il va laisser deux dollars soixante-quinze (2,75)
2 de frais au centre d'encaissement?

3 R. C'est bien ça, donc, c'est les... les taux. En
4 fonction du client dans les centres d'encaissement
5 c'est jamais... c'est jamais le même taux étant
6 donné que monsieur Dubois était un bon client,
7 avait un taux à deux point soixante-quinze (2,75),
8 mais le taux régulier je crois est trois pour cent
9 (3 %).

10 Q. **[132]** Et sur les chèques postdatés qui était le
11 point précédent, là, est-ce que monsieur Dubois
12 payait le même taux?

13 R. Le taux était plus élevé; pour vous donner le taux
14 exact, par exemple, je crois que ça tournait autour
15 de trois point cinq pour cent (3,5 %).

16 Q. **[133]** O.K.

17 R. Trois, trois point cinq pour cent (3-3,5 %), donc,
18 je crois que monsieur Desrochers l'a mentionné
19 hier.

20 Q. **[134]** O.K. Donc, on payait un peu plus cher sur les
21 chèques postdatés, mais le taux normal est à deux
22 soixante-quinze (2,75) pour l'organisation, puis on
23 dit c'est l'organisation de monsieur Dubois. Tous
24 ceux qui encaissent les chèques, essentiellement
25 c'est monsieur Larocque les dernières années?

1 R. En effet, donc, monsieur Larocque avait des
2 procurations pour encaisser dans les comptes des
3 compagnies... des compagnies coquilles. Donc, les
4 administrateurs se présentaient chez Rapide-Chèque,
5 donnaient leur permis de conduire, un peu une
6 ouverture de compte comme les banques le font,
7 donc, ça prend une pièce d'identité, on ouvre un
8 compte au nom... au nom de la personne, par la
9 suite on... on met des compagnies qui sont liées
10 pour lesquelles il peut encaisser des chèques et
11 puis Philippe Larocque avait des procurations pour
12 encaisser dans ces... dans ces comptes de banque-
13 là. Donc, c'était Philippe Larocque qui se
14 présentait, encaissait dans les comptes des prête-
15 noms.

16 Q. **[135]** Ce qui veut dire que peut-être on prend
17 l'exemple, dans ce centre d'encaissement-là
18 monsieur Larocque il faisait affaires depuis des
19 années, a encaissé pour une compagnie X, une
20 compagnie Y, une compagnie Z, en fait, de
21 nombreuses compagnies, toujours l'une à la...
22 toutes les compagnies coquilles, une à la suite de
23 l'autre pendant toutes ces années-là a encaissé,
24 là, au nom de ces compagnies-là?

25 R. C'est bien ça. Donc, monsieur Larocque avait

1 seulement à signer une procuration. Donc, en fait,
2 le président de la compagnie, là, le prête-nom
3 signait une procuration à monsieur Philippe
4 Larocque puis lui pouvait encaisser dans le compte.
5 Puis au niveau des centres d'encaissement il y
6 avait pas de problème à leur niveau.

7 Q. **[136]** O.K. Les centres d'encaissement savent que
8 c'est toujours Larocque qui le fait au nom de
9 Dubois parce qu'il lui accorde le taux
10 préférentiel. Donc, pour les centres d'encaissement
11 qu'on passe d'une compagnie à l'autre c'est toute
12 la même chose ils font toujours affaires avec
13 Normand Dubois à qui ils accordent un taux
14 préférentiel?

15 R. C'est bien ça.

16 Q. **[137]** O.K. Alors c'était pour celui de Saint-Denis.
17 On voit encore... puis juste peut-être pour nous
18 éclairer, là, Rapid-Chèque rue Saint-Denis, Rapide-
19 Chèque rue Laval, est-ce que c'est toutes des
20 franchises indépendantes les unes des autres ou ce
21 sont des magasins corporatifs qui dépendent tous de
22 la même structure, si vous le savez?

23 R. Bien en fait, qu'est-ce qui nous a été expliqué par
24 les responsables des centres d'encaissement, c'est
25 que les commerces Rapide-Chèque ont été achetés,

1 c'est une compagnie, maintenant, Ria, R-I-A, qui a
2 ça, donc ils ont un système central donc... donc
3 Rapide-Chèque Saint-Denis détient l'information des
4 clients de Rapide-Chèque Laval mais au niveau de
5 leurs opérations, ils gèrent chacun un petit peu
6 leurs clients comme tels mais il y a quand même une
7 base de données centrale, donc, entre eux.

8 Q. [138] O.K. Alors ça va, Rapide-Chèque Laval, alors
9 même exercice, vous avez rencontré les témoins,
10 qu'est-ce qu'ils vous disent? C'est la pa... oui,
11 madame Blanchette l'a mis à l'écran.

12 R. Donc même chose au Rapide-Chèque Laval, on nous dit
13 que les compagnies pour lesquelles on leur parlait,
14 on s'intéressait, donc on leur parlait des
15 compagnies coquilles à ce moment-là, c'était des
16 compagnies contrôlées par Normand Dubois. Également
17 on confirme que Philippe Larocque, Clément
18 Desrochers, Francis Tobin, Nathaniel Guimond sont
19 des employés de Normand Dubois. On dit que Philippe
20 Larocque se présente à Laval depuis deux mille cinq
21 (2005) environ. Il venait chercher environ entre
22 vingt mille (20 000) et cinquante mille dollars
23 (50 000 \$) en argent comptant par semaine donc on
24 parle de cinquante mille (50 000) sur Saint-Denis,
25 cinquante mille (50 000) à Laval, il y avait

1 également une entente de cinquante mille (50 000)
2 pour les chèques postdatés et puis à cet endroit-
3 là, on spécifie que Normand Dubois est le seul
4 client qui avait le droit à cet avantage, donc des
5 chèques postdatés. Puis son taux d'escomptage est
6 encore plus bas qu'à Saint-Denis donc à deux point
7 vingt-cinq. On nous dit que Clément Desrochers
8 n'allait pas encaisser de chèques et puis pour la
9 période deux mille sept-deux mille huit (2007-
10 2008), là, donc Nathaniel Guimond c'était pour
11 cette période-là, donc deux mille sept-deux mille
12 huit (2007-2008) qu'il est allé encaisser, là, par
13 la suite, on... on l'a pas vu à cet endroit.

14 Q. [139] O.K. Si on s'en va, le troisième chèque... le
15 troisième centre d'encaissement qui est toujours
16 Rapide-Chèque sur Décarie, vous nous avez dit tout
17 à l'heure que Philippe Larocque allait pas
18 encaisser; Philippe Larocque c'est le
19 commissionnaire du... du groupe de Normand Dubois?
20 C'est lui qui fait normalement ce rôle-là
21 d'encaisser des chèques. Pourquoi pas sur Décarie?

22 R. Donc en fait, c'est que Philippe Larocque faisait
23 affaire avec un monsieur asiatique qui est monsieur
24 Éti Lieu. Donc lui, monsieur Lieu, Philippe
25 Larocque appelait monsieur Lieu pour lui

1 dire : « J'ai un chèque de cinquante mille
2 (50 000), exemple, un chèque de cinquante mille
3 (50 000) à te changer. » Donc monsieur Lieu
4 disait : « Pas de problème. » Donc il se présentait
5 avec monsieur Lieu, il avait un rendez-vous donc on
6 lui donnait le... le chèque en question, par la
7 suite, monsieur Lieu lui-même allait se présenter
8 au centre d'encaissement, au Rapide-Chèque Décarie,
9 encaissait le chèque au nom de la compagnie et
10 remettait l'argent comptant à Philippe Larocque,
11 soit dans un centre... un stationnement de centre
12 d'achat ou à son restaurant de Laval.

13 Donc, au départ, on voyait les échanges
14 d'argent entre les deux individus et c'est plus
15 tard qu'on a fait le lien, là, donc au niveau du
16 compte dans lequel monsieur Éti Lieu encaisse, au
17 centre d'encaissement Décarie, c'était même pas un
18 compte qui était à son nom, c'était un compte au
19 nom d'un dénommé Costas Capnias et puis dans le
20 compte, la seule information qu'il y a donc on a
21 les compagnies pour lesquelles il peut encaisser et
22 puis un numéro de téléphone mais il y a pas d'autre
23 information et puis le numéro de téléphone était le
24 numéro de téléphone utilisé par monsieur Lieu dans
25 le cadre de l'écoute électronique. Donc on a pu

1 faire le lien à ce niveau-là. Également, on a vu
2 monsieur Lieu se présenter à plusieurs... plusieurs
3 reprises, là, dans le centre d'encaissement
4 Décarie. Donc c'est comme ça qu'on a réussi à faire
5 le lien avec...

6 Q. **[140]** Peut-être juste sur cette particularité-là,
7 le fait que monsieur Lieu encaisse dans le compte
8 de monsieur Capnias, là, est-ce qu'il a été
9 rencontré le monsieur Capnias en question?

10 R. Oui, monsieur Capnias a été rencontré puis il avait
11 aucune connaissance que toutes ces compagnies-là
12 encaissaient dans son compte de banque puis il
13 déclarait avoir fermé son compte chez Rapide-
14 Chèque; donc, au niveau de monsieur Capnias, il y a
15 aucune implication, là, qu'on a vue au niveau de
16 notre enquête.

17 Q. **[141]** O.K.

18 (10:47:11)

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[142]** Est-ce que vous savez pourquoi monsieur
21 Larocque, pour ce centre d'encaissement, utilisait
22 monsieur Lieu plutôt qu'y aller directement comme
23 il le fait dans les deux autres?

24 R. En fait, c'est que monsieur... monsieur Dubois
25 diversifiait ses... diversifiait ses endroits où il

1 allait chercher son argent comptant, donc s'il
2 était mal pris, des fois, pouvait obtenir de
3 l'argent... de l'argent rapidement, si un centre,
4 exemple, ne pouvait pas... manquait de liquidités,
5 il pouvait aller à un autre puis aller chercher son
6 argent comptant parce que des fois il avait besoin
7 de liquidité rapidement. Il pouvait recevoir un
8 appel en fin d'après-midi : « J'ai besoin de dix
9 mille (10 000) aujourd'hui. » puis là, il
10 accommodait ses... ses bons clients en lui donnant
11 l'argent rapidement donc en ayant plusieurs centres
12 d'encaissement comme ça, ça lui permettait de se
13 diversifier et puis au cours de l'enquête, on a...
14 on a constaté que monsieur Dubois ne savait même
15 pas que... où Éti Lieu allait... allait... où se
16 procurait son argent. C'est lorsqu'il y a eu une
17 perquisition chez Rapide-Chèque, tous les bureaux
18 étaient fermés puis Éti Lieu, dans les
19 conversations qu'il avait avec Philippe Larocque,
20 disait qu'il pouvait pas lui non plus aller
21 encaisser parce que c'est là qu'il allait se
22 procurer son argent. Donc à ce niveau-là, on a
23 vraiment vu le lien direct entre Éti Lieu et
24 Rapide-Chèque Décarie.

25 Puis bien au niveau des transactions, où

1 que monsieur Lieu, parce que monsieur Lieu
2 encaissait pas gratuitement, là, il chargeait un
3 taux... un taux, exemple, de trois pour cent (3 %)
4 à monsieur Larocque alors que lui, le centre
5 d'encaissement, lui chargeait un point soixante-
6 quinze pour cent (1,75 %). Donc, il se faisait la
7 balance du pourcentage en profit net directement.
8 Et puis nos recherches sur monsieur Lieu, au niveau
9 de Revenu Québec, il ne déclare pratiquement aucun
10 revenu, puis ces revenus-là de centre
11 d'encaissement ne sont pas déclarés.

12 Q. **[143]** Ma question c'était : pourquoi monsieur
13 Larocque ne va pas lui directement au centre
14 d'encaissement et passe par monsieur Lieu pour ce
15 centre d'encaissement-là précisément?

16 R. En fait, c'est pour diversifier ses sources
17 d'approvisionnement.

18 Q. **[144]** Oui, mais je peux comprendre qu'il ait pris
19 un troisième centre d'encaissement, mais pourquoi
20 là il demande à monsieur d'y aller? Pourquoi
21 monsieur Larocque n'y va pas directement à son
22 troisième centre d'encaissement?

23 R. En fait, monsieur Larocque n'a même pas la
24 connaissance. Pour lui, Étienne Lieu c'est comme un...

1 si vous me permettez l'expression, un « broker »
2 pour le centre d'encaissement. Notre enquête nous
3 révèle que monsieur Lieu a déjà eu un centre
4 d'encaissement comme tel, dans le passé. Mais je ne
5 peux pas dire si monsieur Larocque se présentait
6 dans ce centre-là d'encaissement. Mais à ce moment-
7 là, monsieur Lieu, lui, il fait seulement de
8 l'échange d'argent dans les stationnements. Donc,
9 lui-même se procure de l'argent, donc est comme un
10 commissionnaire pour les centres d'encaissement.
11 Mais monsieur Larocque ne savait pas avant la
12 perquisition, là, qu'il y a eu à l'été deux mille
13 onze (2011), que monsieur Lieu se présentait au
14 Rapide-Chèque Décarie. Ça fait que monsieur
15 Larocque n'a peut-être même pas la connaissance que
16 le Rapide-Chèque Décarie existe. Pour lui, Éti Lieu
17 c'est une façon d'encaisser des chèques, donc...

18 Q. **[145]** C'est un autre centre d'encaissement pour
19 lui, d'une certaine façon?

20 R. C'est ça. Donc, Éti Lieu est comme un centre
21 d'encaissement. Pour Normand Dubois c'est une façon
22 d'obtenir de l'argent. Puis Normand Dubois, dans
23 ses tableaux qu'on constate, il les nommait par
24 « Chinois 1, Chinois 2 ». Donc, au niveau de KL

1 Services financiers, je crois qu'il le nommait
2 Chinois 1, et au niveau de Éti Lieu, il l'appelait
3 Chinois 2. Donc, c'était deux sources différentes
4 d'approvisionnement pour aller chercher de l'argent
5 comptant.

6 Et puis c'est monsieur Lieu, lui, par lui-
7 même encaissait chez Rapide-Chèque. Puis
8 d'ailleurs, dans la déclaration du responsable de
9 Rapide-Chèque Décarie, on nous dit que monsieur
10 Lieu est un des plus gros clients de ce centre
11 d'encaissement-là, et au cours de la dernière année
12 aurait encaissé pour plus de trente millions
13 (30 M\$) d'argent.

14 Mais pour ce qui est de nos compagnies
15 qu'on a observées dans l'enquête Garrot, on parle
16 d'environ six millions (6 M\$) qui auraient été
17 encaissés par monsieur Lieu, là, des chèques
18 provenant des compagnies reliées à Garrot, donc...
19 Puis ça, ça lui aurait donné environ, à monsieur
20 Lieu, là, si on estime les commissions, donc ça lui
21 aurait donné environ cent mille (100 000 \$) de
22 commissions, avoir effectué ces transactions-là
23 pour l'organisation de Normand Dubois.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. [146] Évidemment, monsieur Lieu, vous avez vérifié,

1 mais il ne déclare pas de revenu, monsieur Lieu?

2 R. Bien, en fait, il déclare peu de revenus, ce n'est
3 pas...

4 Q. **[147]** Il a un petit restaurant, vous avez dit,
5 aussi?

6 R. C'est ça. Donc, un restaurant également qui déclare
7 pratiquement aucun revenu au niveau de Revenu
8 Québec.

9 Q. **[148]** Monsieur Lieu agit lui-même comme courtier,
10 vous nous avez parlé, là, qu'il aurait encaissé à
11 la hauteur de trente millions (30 M\$), dont six
12 millions (6 M\$) pour le groupe de Dubois. Ce qui
13 veut dire qu'il y a un autre vingt-quatre (24 M\$),
14 vingt-cinq millions (25 M\$) qu'il encaisse pour
15 d'autres personnes, d'autres organisations?

16 R. C'est ça. Sauf que, à notre niveau, on n'a pas
17 poussé l'enquête sur les autres, on s'est vraiment
18 concentrés sur nos compagnies du projet Garrot.

19 Q. **[149]** Je comprends. Et ces encaissements-là, juste
20 pour le montant global, parce que je sais qu'il va
21 apparaître sur la page suivante, mais ce montant-là
22 global que monsieur Lieu aurait encaissé, c'est
23 uniquement dans un seul centre d'encaissement?
24 C'est celui-là, celui sur Décarie?

1 R. Oui, c'est bien ça.

2 Q. **[150]** Où est-ce qu'il y a un taux de un point
3 soixante-quinze (1,75 %) ?

4 R. C'est bien ça, oui.

5 Q. **[151]** Juste avant qu'on quitte, vous venez de nous
6 raconter que vous avez rencontré les centres, les
7 responsables des centres d'encaissement qui vous
8 ont donné ces renseignements-là. Leur avez-vous
9 demandé pourquoi ils faisaient ça? Est-ce qu'ils
10 savaient ce qu'ils faisaient?

11 R. Bien, en fait, au niveau des centres
12 d'encaissement, pour eux c'est... quand on leur
13 parle, c'est normal d'encaisser des chèques de
14 compagnies. Donc, on justifie ça de la façon
15 suivante, c'est que, on dit que les compagnies se
16 font geler les chèques dans les comptes de banque,
17 alors ils viennent dans les centres d'encaissement
18 pour éviter ce délai où les chèques seraient gelés
19 par les institutions financières. Donc, quand on
20 parle de transactions de ce niveau-là, à leur
21 niveau c'est normal.

22 Q. **[152]** Normal. À la page 25, je ne sais pas si... La
23 pause, vous la prenez plus tard, je pense? C'est
24 onze heures quinze (11 h 15), d'habitude? C'est

1 rien que parce que...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Au moment où vous jugerez approprié, à partir de...

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 On peut continuer, puis on arrêtera tout à l'heure.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[153]** À la page 25, il y a un tableau, utilisation
10 des centres d'encaissement, et qui est un cas
11 spécifique. Je voudrais juste que vous nous
12 expliquiez l'importance de ce tableau-là pour
13 comprendre ce qu'on vient de dire sur les centres
14 d'encaissement.

15 R. Bien, en fait...

16 Q. **[154]** Madame Blanchette, encore une fois, peut-être
17 élargir, parce que je sais que les caractères sont
18 petits. On a besoin de voir vraiment peut-être le
19 centre de l'écran, là, l'encaissement en haut et le
20 centre d'encaissement en bas. Oui.

21 R. En fait, les deux chiffres qu'il faut retenir,
22 c'est surtout le chiffre d'en haut, donc c'est les
23 totaux d'encaissements qui ont été faits par la
24 compagnie Construction Daniel Tremblay.

1 Donc, on voit, sur le total d'encaissement
2 de neuf point neuf millions (9,9 M\$), il y a sept
3 point trois millions (7,3 M\$) qui ont été encaissés
4 directement ou indirectement dans les centres
5 d'encaissement. Donc, lorsqu'on voit, là, ou que...
6 dans le milieu, là, Gestion Grondin puis
7 Construction Éric Rochon, dans les faits, c'est que
8 l'argent a été encaissé dans le compte de Daniel
9 Tremblay et, par la suite, des chèques ont été émis
10 vers les anciennes coquilles qui se sont retrouvés
11 dans les centres d'encaissement, donc... Et puis à
12 la droite ici, c'est les montants qui ont été
13 directement encaissés par Construction Daniel
14 Tremblay dans les centres d'encaissement, donc
15 alors qu'elle était utilisée comme ancienne
16 coquille si... si l'ont veut.

17 Q. [155] Donc, sept sur neuf point neuf, là, soixante-
18 dix pour cent (70 %) des... l'encaissement de ces
19 chèques-là se fait dans des centres d'encaissement.

20 R. C'est bien ça, oui.

21 Q. [156] Et, ça, c'est une compagnie.

22 R. En fait, c'est le chiffre pour une compagnie
23 coquille uniquement.

24 Q. [157] O.K. Si on s'en va à la page 26, est-ce qu'on
25 est capable maintenant de peut-être faire une

1 espèce de résumé maintenant, là. Vous voyez des
2 montants. Alors « Total des chèques négociés », je
3 vous laisse expliquer ce qui en est.

4 R. Bon. Pour ce qui est du projet Garrot, de notre
5 période d'enquête, deux mille sept (2007) à deux
6 mille onze (2011), donc il y a eu trente point sept
7 millions (30,7 M\$) qui ont été encaissés dans les
8 centres d'encaissement, donc ça signifie qu'il y a
9 eu trente point sept millions (30,7 M\$) qui sont
10 sortis en argent comptant de ces institutions-là et
11 puis qui ont été... qui ont été donnés aux
12 compagnies accommodées puis également la partie de
13 commission, là, que monsieur Dubois s'est gardée,
14 là.

15 Q. **[158]** On s'entend, ça, c'est entre janvier deux
16 mille sept (2007) et novembre deux mille onze
17 (2011). Vous savez que les compagnies opéraient
18 auparavant, mais, ça, vous êtes pas capable de le
19 chiffrer.

20 R. Bien, en fait, c'est pas qu'on n'est pas capable,
21 c'est qu'on l'a pas chiffré et puis on se base sur
22 les bases de données, là, qu'on a... qu'on a
23 saisies...

24 Q. **[159]** O.K.

25 R. ... là, mais assurément que le montant serait

1 beaucoup plus haut si on avait pris la période, là,
2 de deux mille un (2001) à deux mille onze (2011),
3 mais pour notre enquête, c'était simplement deux
4 mille sept (2007) à deux mille onze (2011).

5 Q. **[160]** Et, ça, ça vise pour un total de combien de
6 compagnies coquilles? Combien d'administrateurs?
7 Monsieur Cloutier les appelait les « poteaux »
8 hier, là.

9 R. On parle de neuf compagnies coquilles pour cinq
10 administrateurs, donc il y a des administrateurs
11 qui avaient deux compagnies à leur nom.

12 Q. **[161]** O.K. Est-ce qu'on est capable, tableau...
13 est-ce que vous avez d'autres éléments à ajouter
14 là-dessus?

15 R. Non.

16 Q. **[162]** Non. Ça va. Le tableau suivant, à la page 27,
17 l'« Estimation des pertes TPS/TVQ/impôt sur les
18 revenus des sociétés visées » et, lui, je vais vous
19 laisser l'expliquer, là. Il y a plusieurs... Je
20 vous laisse expliquer votre tableau.

21 R. En fait, c'est les pertes estimées par la firme de
22 juricomptables Navigan, donc ils ont estimé les
23 pertes fiscales uniquement, là, en TPS/TVQ, donc
24 pour les TPS/TVQ qui sont...

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[163]** Basés sur le trente millions (30 M\$) qu'on
2 vient de voir tantôt.

3 R. C'est bien ça, donc c'est basé sur le trente
4 millions (30 M\$)...

5 Q. **[164]** O.K.

6 R. ... uniquement sur les encaissements dans les
7 centres d'encaissement, donc c'est le chiffre le
8 plus conservateur. Et on estime la fraude à neuf
9 point sept millions (9,7 M\$) uniquement pour les
10 TPS/TVQ, donc ça n'inclut pas les DAS non remises
11 au gouvernement et également ça n'inclut pas les
12 taxes... les taxes sur les... les factures, là, de
13 location de main-d'oeuvre qui n'ont pas été
14 remises, donc c'est uniquement sur l'argent qui est
15 sorti dans les centres d'encaissement.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[165]** Alors, à tout près de dix millions (10 M\$).
18 L'estimation des dettes en RAS... en retenues, là,
19 à la source, excusez-moi.

20 R. Pour ce qui est...

21 Q. **[166]** Oui.

22 R. ... des RAS ou aussi on peut appeler ça les DAS,
23 c'est Revenu Québec qui ont...

24 Q. **[167]** C'est la même chose, déductions à la source
25 ou retenues à la source, c'est le nouveau langage,

1 là, de... O.K.

2 R. Donc, Revenu Québec utilise des RAS et puis c'est
3 des... c'est suite à leur... leur estimation à
4 Revenu Québec, donc dans l'enquête du projet
5 Garrot, donc, Garrot, c'est une enquête conjointe
6 avec Revenu Québec. Et eux, pour les compagnies,
7 ils ont estimés les pertes en RAS à trois point
8 neuf millions (3,9 M\$), mais c'est pas toutes les
9 compagnies qui ont été calculées dans... dans le
10 calcul, donc c'est pas toutes les compagnies
11 coquilles qui ont été calculées. Il y en a
12 certaines que l'exercice a pas été fait parce que
13 finalement on n'avait pas besoin de le chiffrer,
14 là. Donc, ça... le montant pourrait sûrement être
15 supérieur à ça, là.

16 Q. **[168]** O.K.

17 (10:57:18)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[169]** Donc, c'est à peu près autour de quatorze
20 millions (14 M\$), un petit peu moins, au total sur
21 une... sur une fraude de trente millions (30 M\$) de
22 pertes.

23 R. En fait, les pertes estimées sont de quatorze
24 millions (14 M\$), on parle d'environ cinquante
25 mille... cinquante millions (50 M\$) de... de

1 factures, là, qu'on a... qu'on a compilées dans...
2 dans l'enquête. Trente millions (30 M\$)
3 d'encaissement, donc trente millions (20 M\$)
4 d'argent comptant, mais les pertes estimées par...
5 par Navigan sont de neuf millions (9 M\$) pour
6 TPS/TVQ et quatre... plus ou moins quatre millions
7 (4 M\$) par Revenu Québec, donc on chiffre environ,
8 le chiffre le plus conservateur, donc de la fraude
9 des quatorze millions (14 M\$), environ.

10 Q. [170] O.K.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. [171] Je proposerais à ce moment-ci de prendre la
13 pause. On reviendra avec un petit sujet au retour.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16

17 _____
(11:29:20)

18 LA GREFFIÈRE :

19 Monsieur Bédard, vous êtes sous le même serment que
20 vous avez prêté ce matin.

21 R. Merci.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. [172] Alors, il reste que quelques sujets à couvrir
24 avec monsieur Bédard. Peut-être juste, Madame
25 Blanchette, une dernière fois, revenir au tableau à

1 la page 27 où on a parlé des estimations des pertes
2 TPS/TVQ. Tout à l'heure vous nous avez parlé des
3 taxes à la compas... à la consommation, TPS/TVQ,
4 qui n'ont pas été remises, mais je pense qu'il y a
5 une précision que vous aimeriez apporter, là, à ça?

6 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

7 Certainement pas de la compassion, ça c'est sûr.

8

9

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[173]** Les taxes à la consommation. Merci, Monsieur
12 le commissaire.

13 R. En fait tantôt j'ai mentionné c'était le montant de
14 neuf millions (9 M) c'était pour les TPS/TVQ, mais
15 en fait c'est que ça inclut l'impôt sur le revenu
16 qui est non déclaré par ces sociétés coquilles là.
17 Donc, simplement une précision à ce niveau-là.

18 Q. **[174]** O.K. Quand... et quand on précise les...
19 les... la TPS et TVQ non perçues, est-ce qu'on
20 parle de l'ensemble TPS/TVQ qui apparaissait sur
21 les factures fictives ou si on parle juste celles
22 qui apparaissaient au centre d'encaissement?

23 R. Donc, c'est basé sur le montant de trente millions
24 (30 M) aux centres d'encaissement, donc, c'est les
25 TPS/TVQ sur le trente millions (30 M) des centres

1 d'encaissement, mais c'est pas calculé sur le...
2 sur les factures, là, qui ont été émises et les
3 encaissements dans les comptes de banque des
4 compagnies coquilles. Donc, c'est pas sur le
5 cinquante et un millions (51 M) de factures, là,
6 c'est pas les taxes sur le cinquante et un millions
7 (51 M). Donc, en fait pour les... pour ce qui est
8 de la location de main-d'oeuvre, puis le salaire
9 qui a été versé aux employés il y avait les taxes
10 sur ces factures-là. Ça n'a pas été comptabilisé
11 dans... par la firme Navigant, c'est uniquement les
12 encaissements dans les centres d'encaissement.

13 Q. **[175]** O.K. Il y a un outil dont on a peu parlé lors
14 de votre présentation. Le Registre des entreprises
15 du Québec, le REQ, qui est une banque de données,
16 est-ce que vous utilisez ça dans le cadre de votre
17 travail policier?

18 R. Oui, c'est un outil qu'on utilise beaucoup parce
19 que ça nous permet de voir les noms des personnes
20 qui sont enregistrés dans les compagnies. Donc, les
21 administrateurs, les présidents, donc, c'est un
22 outil qu'on utilise quotidiennement à notre bureau.

23 Q. **[176]** Maintenant, avec ses forces, ses faiblesses,
24 est-ce que vous avez... est-ce qu'il y a des
25 limites aux renseignements que vous êtes capable

1 d'obtenir du Registre?

2 R. Bien en fait, oui, parce que les informations qui
3 sont dans... dans le Registre des entreprises du
4 Québec c'est les informations qui sont données
5 par... par les personnes qui sont en charge des
6 compagnies. Donc, par exemple, pour une compagnie
7 coquille de Normand Dubois, bien on mettait le nom
8 de l'administrateur, le nom de Normand Dubois
9 apparaît à nulle part. Il y a aucune vérification
10 qui est faite par... par les responsables du
11 Registre en question pour... pour corroborer que
12 les informations dans ça sont véridiques. Donc,
13 c'est de la déclaration volontaire de la part des
14 entreprises. En fait c'est une déclaration
15 obligatoire de la part des entreprises, mais
16 souvent les... les informations qui sont dans le
17 registre sont... sont inexactes ou...

18 Q. [177] Pas mises à jour?

19 R. Des fois sont pas à jour non plus.

20 Q. [178] O.K. Et, O.K., et surtout elles ne sont pas
21 vérifiées, à ce que vous en sachez?

22 R. À ce que je sache, les informations sont pas
23 vérifiées. Nous, on voit souvent les déclarations.
24 Donc, c'est des déclarations faites par les
25 administrateurs, donc, ils déclarent qui est le

1 secrétaire de la compagnie, qui est... qui sont les
2 actionnaires. Mais au niveau des vérifications des
3 informations, bien c'est basé sur les déclarations
4 des administrateurs des compagnies comme tels.

5 Q. [179] Et toujours justement dans le Registre je
6 comprends qu'il est facile de faire une recherche
7 par compagnie. Maintenant est-ce qu'il est possible
8 de faire la recherche inversée, par individu, si je
9 veux savoir, on prend le nom d'un individu,
10 Nataniel Guimond qui est un... quelqu'un qui a agi
11 comme prête-nom puis dans l'organisation de
12 monsieur Dubois, est-ce que je peux commencer une
13 recherche avec ce nom-là pour savoir dans quelle
14 compagnie je vais retrouver monsieur Guimond?

15 R. Bien en fait c'est un très gros problème du
16 Registre, c'est que, exemple, si on met le nom
17 Nataniel Guimond dans le champ recherche, on va
18 seulement avoir les compagnies avec le nom Nataniel
19 Guimond dedans. Donc, souvent ça va être soit des
20 compagnies personnelles ou des compagnies comme,
21 par exemple, Construction Nataniel Guimond. Mais si
22 c'est une compagnie Québec inc. dont Nataniel
23 Guimond est un administrateur ou un actionnaire, on
24 verra pas ces compagnies-là. Donc, si je tape
25 Nataniel Guimond je verrai pas toutes les

1 compagnies Québec inc. qui sont reliées à Nataniel
2 Guimond, soit comme actionnaire ou comme président
3 ou comme secrétaire. Donc...

4 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

5 Q. **[180]** Ça c'est avec le moteur de recherche du REQ
6 que vous prenez publiquement sur Internet?

7 R. Avec le site public. Donc...

8 Q. **[181]** Avec le site public, mais je pense que vous
9 pouvez peut-être discuter avec eux pour avoir un
10 moteur de recherche un peu différent qui est
11 personnalisé à vos besoins, est-ce que vous avez
12 déjà tenté cette démarche-là?

13 R. En fait, on n'a pas tenté spécifiquement, quand on
14 a des recherches plus poussées on fait directement
15 affaires avec eux, mais pour faciliter nos
16 opérations quotidiennes, nous il faut avoir,
17 obtenir l'information rapidement. Donc, à ce
18 niveau-là, ça serait beaucoup plus facile pour les
19 organisations policières, autant la GRC ou les
20 policiers municipaux, lorsqu'on enquête un nom, on
21 pourrait voir, au moins, toutes les compagnies dans
22 lesquelles, exemple, Nathaniel Guimond est
23 administrateur ou président. À ce moment-là ça nous
24 faciliterait nos recherches, on pourrait... on
25 pourrait trier qu'est-ce qui est pertinent, qu'est

1 ce qui est non pertinent. En ce moment on n'a pas
2 le... le loisir de faire ça puis on... des fois
3 ça... ça nous limite, il faut essayer d'obtenir
4 les...

5 (11:35:01)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[182]** Pourquoi vous avez pas le loisir de faire ça
8 en ce moment?

9 R. Bien, en fait c'est que lorsqu'on fait un... un
10 champ recherche, si, moi, je veux savoir Nathaniel
11 Guimond, dans quelles compagnies son nom apparaît,
12 je vais uniquement savoir le nom Construction
13 Nathaniel Guimond, exemple, mais j'aurai pas les
14 compagnies Québec inc. pour lequel (sic) il est
15 relié. Donc, si je suis à la recherche de d'autres
16 compagnies coquilles, exemple, qui pourraient être
17 reliées à Nathaniel Guimond, je pourrai pas
18 l'obtenir rapidement en faisant une recherche dans
19 le site public donc. À ce moment-là ça serait plus
20 facile pour nous si on... et même pour n'importe
21 quelle compagnie de construction, avant de faire
22 affaire avec une compagnie de ce genre-là, bien, ça
23 pourrait permettre à d'autres personnes aussi de...
24 de voir qui sont les véritables administrateurs et
25 actionnaires des compagnies, donc... à ce niveau-là

1 ça faciliterait beaucoup notre travail.

2 Q. **[183]** Mais au niveau des échanges d'information
3 est-ce que ça va bien? Parce que... est-ce que...

4 R. Oui. Oui, ça, ça va bien en... lorsqu'on fait des
5 demandes pour obtenir des détails sur... on les
6 obtient assez facilement mais, encore là, c'est une
7 demande qui coûte de l'argent à notre niveau et des
8 fois on a des délais, là, ça peut prendre une à
9 deux journées avant d'obtenir l'information, des
10 fois on a besoin de l'information rapidement puis
11 on... on l'a pas, là.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[184]** Et... et le fait que vous obteniez
14 l'information c'est... l'information est disponible
15 sauf qu'elle n'est pas disponible sur le site
16 public, c'est un peu ça que vous nous...

17 R. C'est exactement ça, oui.

18 Q. **[185]** O.K. Entre autres aussi, peut-être toujours
19 dans le cadre du registre, particulièrement au
20 niveau des faillites. On pense à nos prête-noms,
21 là, peut-être, qui ont fait des faillites à
22 répétition. Est-ce que ce renseignement-là on le
23 retrouve dans les renseignements au Registre des
24 entreprises?

1 R. Au niveau du registre public il y a un onglet
2 spécifique où qu'on voit « Faillite de
3 l'entreprise » et je vous dirais qu'une fois sur
4 deux les compagnies sont en faillite puis c'est
5 même pas inscrit dans... dans cet onglet-là. Donc,
6 on peut pas trop, trop se fier sur cet onglet-là,
7 il faut pousser nos vérifications. Souvent, quand
8 la compagnie a fait faillite, la compagnie a changé
9 d'adresse et est rendue à une compagnie... un
10 syndic de faillite. C'est comme ça qu'on réussit à
11 le savoir, mais encore là il faut pousser nos...
12 nos recherches pour le découvrir.

13 Q. **[186]** Est-ce qu'on peut résumer ça en disant que
14 l'imprécision ou, des fois, l'inexactitude de
15 certains renseignements vous empêche de progresser,
16 ça n'en fait pas un outil aussi efficace qu'il
17 pourrait l'être?

18 R. Bien, c'est bien sûr, ça pourrait être plus facile
19 à utiliser puis ça nous aiderait beaucoup dans nos
20 enquêtes policières.

21 Q. **[187]** O.K. Il y a un autre sujet qui a été abordé
22 ici hier, entre autres au témoignage de monsieur
23 Cloutier, qui nous a parlé un peu de l'échange
24 d'information entre organismes d'enquête et qui
25 nous expliquait les limites que la loi lui impose

1 au niveau des vérifications. Sur un thème plus
2 général, là, est-ce qu'il existe un bon partenariat
3 entre les organismes d'enquête ou est-ce que les
4 choses pourraient être améliorées de ce côté-là?
5 R. Bien, je vous dirais que dans... dans le dossier
6 Garrot spécifiquement on a eu un très bon
7 partenariat avec Revenu Québec et également avec la
8 CCQ. C'est ça qui a permis de... d'arriver au
9 résultat qu'on... au résultat qu'on a aujourd'hui,
10 que je vous ai présenté aujourd'hui. Parce que si
11 on avait travaillé en vase clos, on n'aurait jamais
12 pu faire les liens qu'on a faits dans... dans notre
13 dossier spécifiquement. Donc, il y a des mécanismes
14 qui ont facilité l'échange d'information. À
15 d'autres niveaux, bien, c'est plus complexe. Je
16 pense que le fait de faciliter l'échange
17 d'information entre organismes ça pourrait nous
18 aider à être plus efficaces, être plus rapides dans
19 nos enquêtes. Parce que, des fois, il faut écrire
20 des ordonnances spécifiques pour obtenir
21 l'information ou il y a divers... divers (sic)
22 procédures à faire pour obtenir de l'information et
23 puis, encore là, ça entraîne des délais. Puis je
24 pense qu'au niveau de la collaboration entre
25 organismes c'est... ça a été vraiment important

1 dans Garrot puis, à ce niveau-là, ça pourrait
2 contribuer à... à faire avancer nos enquêtes plus
3 rapidement.

4 Q. **[188]** Restons dans Garrot, tiens. Vous en avez
5 parlé plus tôt dans votre témoignage, la relation,
6 le travail que vous avez fait avec l'équipe de la
7 CCQ. Je comprends que vous avez été en mesure de
8 ramasser de l'information à la CCQ qui était...
9 qu'ils avaient déjà mais qui a été utiles à votre
10 enquête?

11 R. Oui, c'est bien ça. Donc, avec la CCQ
12 spécifiquement on a pu observer les mouvements de
13 main-d'oeuvre entre les différentes compagnies
14 coquilles que Normand Dubois contrôlait. Également,
15 eux autres, c'est suite à les inspecteurs de
16 chantier, donc dans les notes qui apparaît (sic) à
17 ce niveau-là, on voit que les employés savent pas
18 dans... dans quelle compagnie ils travaillent
19 exactement mais, au bout de la ligne, ils relient
20 toutes ces compagnies-là soit à Groupe Astra ou à
21 St-Léonard. Donc, ces informations-là, ça nous a
22 aidés à bien comprendre le stratagème dans Garrot.

23 Q. **[189]** Mais la CCQ, à elle seule, à partir des
24 renseignements qu'elle avait, sans l'enquête
25 policière, était pas en mesure, elle, de comprendre

1 ce mécanisme-là du transfert des compagnies
2 coquilles d'une à l'autre avec les mouvements de
3 main-d'oeuvre?

4 R. Bien, eux autres, ils voyaient seulement des
5 mouvements de main-d'oeuvre qui étaient reliés
6 entre employés mais ils comprenaient pas comment...
7 comment que toute la mécanique fonctionnait. Donc,
8 c'était nous qui avaient (sic) la vision globale de
9 tout ça. Lorsqu'on leur a expliqué ça par la suite,
10 bien là, ils ont été en mesure...

11 Q. **[190]** O.K.

12 R. ... de faire leur propre lien, mais...

13 Q. **[191]** Ça prenait vraiment le cumul de l'information
14 des différents organismes d'enquête.

15 R. C'est bien ça, donc... encore une fois, c'est le
16 partenariat qui aurait...

17 Q. **[192]** Oui.

18 R. ... donc on a réussi à faire avancer chacun de nos
19 dossiers. Au niveau de Revenu Québec, ça a été le
20 même principe.

21 Q. **[193]** Bien oui, justement, on va terminer avec
22 Revenu Québec. Monsieur Cloutier nous disait hier
23 qu'il y a des limites à la nature de l'information
24 qu'il peut transmettre quand c'est en vérification.

1 Il ne peut pas... ils ne peuvent pas transférer
2 cette information-là. Dans ce cas-ci, ça a été fait
3 dans quel cadre? Peut-être expliquer comment se
4 fait-il, là? Comment... comment est-ce que la RQ...
5 C'est parce qu'elle a choisi de vous transmettre
6 l'information?

7 R. C'est bien ça. Donc, elle a pu nous transmettre
8 l'information qui avait été faite dans le cadre de
9 leurs travaux à Revenu Québec avant notre date
10 d'enquête, le début de notre enquête. Donc, on a eu
11 des informations qui provenaient de... de la
12 perception. Mais, suite à notre enquête, nous, on
13 peut pas faire orienter la perception pour faire
14 avancer nos enquêtes, donc... pour ce qui est de
15 ces informations-là, bien, à ce moment-là, on n'en
16 a pas eu par la suite, là.

17 Q. **[194]** O.K. Et d'autre part, si... si c'est la
18 Sûreté du Québec qui avait voulu avoir
19 l'information, je comprends que vous pouviez pas
20 vous contenter de la demander, ça prenait des
21 autorisations judiciaires.

22 R. C'est bien ça.

23 Q. **[195]** O.K. Je termine en vous demandant si vous
24 êtes en mesure de nous donner de l'information sur
25 la nouvelle loi - et malheureusement je ne connais

1 pas le numéro - qui a été adoptée dans les
2 dernières années concernant les centres
3 d'encaissement, on en a parlé beaucoup. Une
4 nouvelle loi qui demande aux centres d'encaissement
5 de fournir de l'information additionnelle, de
6 s'enregistrer. Êtes-vous... êtes-vous en mesure de
7 nous donner de l'information ou êtes-vous à l'aise
8 pour... pour discuter, en fait, de la portée de
9 cette loi-là sur votre travail policier?

10 R. Bien, brièvement, je pourrai pas aller dans le
11 détail, mais qu'est-ce que je sais, c'est que les
12 propriétaires de centres d'encaissement doivent
13 avoir de bonnes... de bonnes moeurs et puis pas
14 avoir d'antécédents judiciaires. Je sais que ça
15 fait partie de la... de la nouvelle loi. Mais, pour
16 ce qui est du détail spécifique, là, je pourrais
17 pas m'avancer trop trop...

18 Q. **[196]** Vous êtes pas à l'aise avec ça.

19 R. ... à ce niveau-là.

20 Q. **[197]** O.K.

21 (11:42:54)

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[198]** Donc, vous ne savez pas si ces centres
24 d'encaissement là ont une reddition de compte à
25 faire quant à leurs principaux clients puis le

1 nombre de transactions qui peut s'écouler soit à
2 l'Autorité des marchés financiers ou soit ailleurs?

3 R. Non, ça, je suis pas au courant de cette
4 information-là.

5 Q. **[199]** O.K.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[200]** O.K. Moi, je n'ai pas d'autres questions.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[201]** Avant qu'on change de sujet, moi... Par
10 rapport au stratagème justement qu'on a parlé dans
11 le projet Garrot, là, est-ce que vous direz que,
12 bon, monsieur Dubois s'est reconnu coupable. Est-ce
13 que vous direz que l'expertise en tenue de livres
14 et financière de monsieur Desrochers, qu'on a
15 rencontré hier, était essentielle à tous ces
16 stratagèmes-là, là? Parce qu'en bout de piste, il
17 faut tout comptabiliser ça, il faut créer des
18 compagnies, transférer l'argent. Direz-vous que
19 c'est un personnage aussi central que monsieur
20 Dubois pouvait l'être?

21 R. Je vous dirais que monsieur Dubois, c'est lui qui
22 avait les contacts avec les... les sociétés
23 accommodées. C'est lui qui contrôlait son
24 stratagème. Monsieur Dubois aurait pu opérer son
25 stratagème à lui tout seul, il aurait été en mesure

1 de... de faire la comptabilité de... de faire ses
2 suivis de transferts d'argent parce qu'il le
3 faisait quand même, là. Il faisait le suivi
4 monétaire, là, mais il était pas aussi en détail
5 que Clément Desrochers. Donc, Clément Desrochers,
6 c'était... aurait pu être remplaçable, mais, encore
7 là, ça prenait une personne de confiance. Et puis
8 Clément Desrochers était au courant de tous les...
9 les rouages, là, de... du mécanisme, mais disons
10 une personne qui... qui tient les chiffres aurait
11 pu... Monsieur Dubois aurait été en mesure de
12 fonctionner sans Clément Desrochers, mais il aurait
13 fallu qu'il s'implique plus dans le... dans le
14 stratagème au quotidien et... Mais, monsieur
15 Desrochers occupe quand même une place centrale
16 dans le stratagème.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[202]** Merci. Moi, je n'ai pas d'autres questions
19 pour le témoin.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. Est-ce que les parties ont des questions?

22 Non. Parfait. Alors, Monsieur Bédard, je vous
23 remercie infiniment.

24 R. Merci.

25

1 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

2

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Crépeau, est-ce que le document auquel vous
5 avez fait référence avec monsieur Bédard est
6 déposé?

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Oui, je l'ai coté et on l'a coté au départ,
9 l'onglet.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Au tout début, 128P-1484.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Merci. Le prochain témoin est arrivé, c'est
16 monsieur Mercure qui est dans la salle.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, si vous voulez vous approcher, Monsieur
19 Mercure, s'il vous plaît.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Oui. Monsieur Mercure.

22

23

24

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce onzième (11e)
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 LOUIS MERCURE, Spécialiste finition de murs

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[203]** Bonjour, Monsieur Mercure. Spécialiste
12 finition de murs, on parle de...

13 R. Tirage de joints.

14 Q. **[204]** ... tirer les joints, poser le gypse.

15 R. Ma spécialité à moi, c'est le tirage de joints.

16 Q. **[205]** O.K. On va y revenir, c'est votre
17 spécialité...

18 R. Oui.

19 Q. **[206]** ... parce que c'est maintenant une
20 spécialité.

21 R. Exactement, c'est... c'est une des étapes.

22 Maintenant, toutes les étapes de la construction
23 sont rendues spécialisées puis moi, bien, je suis
24 vraiment, là...

25 Q. **[207]** Vous tirez les joints.

1 R. On tire les joints, oui.

2 Q. **[208]** O.K.

3 R. Avec toutes les farces qui vont avec, là, je les
4 tire, les joints.

5 Q. **[209]** O.K. Alors, en parlant à madame la Présidente
6 et à monsieur le Commissaire, on va peut-être juste
7 vous situer un peu dans votre historique. Vous
8 travaillez dans le domaine de la construction
9 depuis?

10 R. Depuis mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989).

11 Q. **[210]** O.K. Et vous avez commencé en quatre-vingt-
12 neuf (89), peut-être en parlant à madame la
13 Présidente...

14 R. Oui.

15 Q. **[211]** ... vous... en quatre-vingt-neuf (89), vous
16 avez commencé à faire quoi?

17 R. En quatre-vingt-neuf (89), c'était en janvier,
18 février quatre-vingt-neuf (89), j'étais au cégep
19 puis je faisais rien de bon là, ,puis il y a
20 monsieur Marchand, au Cégep Lionel-Groulx, il
21 m'avait demandé, il m'avait appelé à son bureau
22 puis il dit, il regardait mes notes puis il
23 regardait l'allure que j'avais à ce temps-là puis
24 il dit : « Avec les épaules que tu as, toi, tu
25 devrais aller dans la construction au lieu de

1 rester icitte. » Ça fait que je suis sorti, je me
2 suis en retourné chez nous puis il y avait un
3 voisin à côté de chez nous, c'était un tireur de
4 joints puis je suis allé cogner chez eux puis je
5 lui ai demandé... c'est le seul que je connaissais
6 qui était dans la construction, ça fait que j'ai...
7 il m'a... il dit : « Bien, viens-t-en. »

8 Q. **[212]** O.K.

9 R. Ça fait que j'ai commencé comme ça. Le lendemain
10 matin, je sablais des murs.

11 Q. **[213]** O.K. Alors vous commencez ça en quatre-vingt-
12 neuf (89) d'une expérience comme ça, là, vous
13 rentrez. En mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989),
14 est-ce que ça prend des cartes quelconques?

15 R. Oui.

16 Q. **[214]** Des cartes de qualification pour travailler?

17 R. Des cartes, ça prend des cartes pour travailler
18 dans la construction à cette époque-là. Puis...

19 R. En aviez-vous une quand vous avez commencé en
20 quatre-vingt-neuf (89)?

21 R. Non, non. On commençait puis : « Quand tu vas être
22 bon, bien on va te sortir une carte. » C'était
23 comme ça.

24 Q. **[215]** Donc, il faut commencer d'abord à travailler
25 puis « plus tard on va te sortir une carte »?

1 R. Oui.

2 Q. **[216]** On va commencer, là, ça a pris peut-être
3 combien de temps avant que vous ayez votre première
4 carte?

5 R. Ça... c'était dans le printemps, trois, quatre mois
6 après, là, quand tu commences à te débrouiller avec
7 les outils puis commencer à être capable de tourner
8 sur la... sur la job puis savoir où... quoi faire,
9 là, à un moment donné tu commences à... à être
10 rentable, ça fait que là il va te sortir ta carte
11 d'apprenti première année puis à rentrer tes
12 heures.

13 Q. **[217]** On va peut-être juste... c'est ça, on va le
14 faire un peu le processus, qu'est-ce que ça prend
15 pour devenir... parce qu'aujourd'hui, on devient
16 compagnon?

17 R. Oui.

18 Q. **[218]** Ce qui est la... qui est la... l'étape de la
19 carte ultime, là.

20 R. Oui.

21 Q. **[219]** Les étapes avant de devenir compagnon vont
22 être?

23 R. Bien c'est... dans... à mon niveau pour le tirage
24 de joints, c'est... tu as trois... tu as apprenti
25 première année, deuxième année, troisième année,

1 ensuite, quand tu as un... qui... qui fait que tu
2 as... tu dois faire deux mille (2000) heures par
3 étape, tu as une augmentation de salaire à toutes
4 les... les deux mille (2000) heures, autrement dit,
5 et puis quand tu es troisième année, ton... tu as
6 six mille (6000) heures de rentrées à la CCQ, tu as
7 le droit de passer ton examen pour devenir
8 compagnon, et là tu as une autre bracket de... de
9 salaire et puis tu peux travailler tout seul sur un
10 chantier. Autrement dit, tu as plus besoin de... de
11 surveillance.

12 Q. **[220]** La surveillance des...

13 R. Des compagnons.

14 Q. **[221]** ... des apprentis étant assurée par des
15 compagnons?

16 R. Exactement. Là tu peux commencer à surveiller les
17 apprentis.

18 Q. **[222]** Bon. Alors vous avez passé toutes ces étapes-
19 là avec le temps, apprenti 1, apprenti 2, apprenti
20 3, vous avez tout fait ça?

21 R. Oui.

22 Q. **[223]** Vous êtes devenu compagnon?

23 R. Oui.

24 Q. **[224]** Vous souvenez-vous à peu près en quelle année
25 vous êtes devenu compagnon?

1 R. Je crois... ça... il me semble sept, huit... c'est
2 peut-être sept, huit ans, peut-être...

3 Q. **[225]** Pour obtenir le statut de compagnon?

4 R. Oui. Facilement sept, huit ans, facilement.

5 Q. **[226]** O.K. Pourquoi, êtes-vous capable d'expliquer
6 pourquoi ça vous a pris sept, huit ans à accumuler
7 les six mille (6000) heures d'apprenti? Est-ce que
8 c'est parce que vous aviez pas d'ouvrage?

9 R. Non. On débordait d'ouvrage, c'est parce qu'à un
10 moment donné, les entrepreneurs, dans ce temps-là,
11 ils... ils te rentrent pas dans les livres, tu es
12 plus payant quand ils te payent en cash. Pour eux
13 autres, ils te payent à l'heure en cash, ça fait
14 que j'avais dix piastres de l'heure (10 \$/hre),
15 quinze piastres de l'heure (15 \$/hre) puis on
16 travaillait comme des fous ça fait qu'on avait nos
17 payes en cash à la fin de la semaine puis il y
18 avait pas bien bien de compagnies qui... qui nous
19 déclaraient...

20 Q. **[227]** Des heures?

21 R. ... des heures, à part les journées où est-ce que
22 la CCQ passait, bien ils déclaraient huit heures,
23 tu sais, ils déclaraient la journée.

24 Q. **[228]** Mais d'une façon générale, vos heures étaient
25 pas déclarées?

1 R. Non.

2 Q. **[229]** Payées en argent comptant?

3 R. En cash. Oui.

4 Q. **[230]** O.K. Et comme vous dites, c'est lors des
5 visites de la CCQ, bien cette journée-là on
6 enregistre des heures?

7 R. Oui.

8 Q. **[231]** O.K. Tiens, on va y revenir, on va
9 recommencer en quatre-vingt-neuf (89). Vous
10 souvenez-vous à peu près combien vous étiez payé au
11 début, là, avant même de devenir apprenti?

12 R. J'avais six dollars de l'heure (6 \$/h) pour tirer
13 des joints puis sabler.

14 Q. **[232]** O.K. Et quand... est-ce que votre salaire a
15 augmenté, votre taux horaire a augmenté... puis ça
16 c'est pas... est-ce que c'est le taux du décret de
17 la convention?

18 R. Non, non.

19 Q. **[233]** Non, non, c'est pas le taux de la convention
20 collective?

21 R. C'est un taux qu'on donnait quand on arrivait dans
22 la construction parce qu'à l'époque, ça coûtait
23 peut-être, je le sais pas moi, vingt-cinq (25),
24 trente dollars de l'heure (30 \$/h) à rentrer le
25 gars dans les livres, ça fait qu'avant... avec les

1 prix qu'il y a, avant qu'on puisse te rentrer dans
2 les livres, il faut que tu sois au moins capable de
3 couvrir qu'est-ce... ta paye, tu sais, il faut que
4 tu sois capable de... de rapporter trente piastres
5 de l'heure (30 \$/h) si tu coûtes trente piastres de
6 l'heure (30 \$/h) dans les livres, ça fait que... ça
7 fait qu'ils te disaient, bien tu sais, au début,
8 là, c'est pas évident commencer à travailler puis
9 savoir comment le maniement des outils puis...
10 alors là, bien moi, en devenant bon, à un moment
11 donné, je l'ai pogné vite la job puis moi, au lieu
12 de tomber à l'heure, bien moi j'ai voulu tomber à
13 la job. Ça fait que là, c'était mettons « On va te
14 donner tant pour faire ce logement-là » puis
15 advenant... tu as cinq cents dollars (500 \$) pour
16 faire le logement, moi ça me prend vingt (20)
17 heures, bien je le faisais... je faisais cinq cents
18 dollars (500 \$) en vingt (20) heures, bien je vais
19 en faire deux dans ma semaine, ça faisait mille
20 dollars (1000 \$) ça fait que... on travaillait à la
21 job, là, puis c'est dans le tapis puis six jours,
22 sept jours par semaine puis il y avait plus... là,
23 c'était le... le... c'était l'appât du gain, là,
24 qui était facile d'avoir. C'était comme ça. Je ne
25 connais pas de tireur de joints à cette époque-là

1 qui était dans les livres, dans du bungalow, là.

2 Q. **[234]** Dans le résidentiel?

3 R. Dans le résidentiel c'était... c'était à six heures
4 (6h00) du matin sur les échasses jusqu'à sept
5 heures (7h00) le soir, des fois sept jours par
6 semaine au printemps puis ça roulait en fou. Pas de
7 break, on dînait pas. On mangeait une sandwich sur
8 le bord du comptoir de même, sur le bord d'une
9 fenêtre puis ça finissait là. On travaillait.

10 Q. **[235]** Vous êtes en train de nous dire que dans le
11 résidentiel, dans les années quatre-vingt-dix (90),
12 convention collective ou pas, ça n'existait pas,
13 les gens travaillaient à forfait...

14 R. Oui.

15 Q. **[236]** ... un prix, on te donne tant pour faire
16 telle maison?

17 R. Exactement.

18 Q. **[237]** Puis si tu es très efficace et très bon, tu
19 vas la faire plus rapidement.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[238]** Si tu es plus lent, bien, tu vas faire moins
22 d'argent.

23 R. À l'époque, là, ceux qui étaient plus lents, ils
24 travaillaient à l'heure pour des grosses compagnies

1 dans le commercial, puis ceux qui étaient sur le
2 nerf, ceux qui avaient l'énergie pour le faire,
3 bien, on travaillait dans le bungalow à la course,
4 puis... C'était comme deux, c'était vraiment deux
5 métiers pas pareils.

6 Q. **[239]** Deux univers?

7 R. Deux univers pas pareils, exactement. Les gars dans
8 le commercial, c'était... tu sais, mettons, je sais
9 pas, moi, on fait un magasin ou des bureaux, où
10 est-ce qu'il y a plus de... il faut plus de
11 dextérité, tu sais, il y a plus d'attention à
12 faire, c'est plus délicat, bien là, tu as plus le
13 temps de travailler. Puis eux autres, c'était
14 vraiment...

15 Q. **[240]** Ils prenaient un peu plus leur temps?

16 R. Oui, ils pouvaient, tu sais, faire la job comme il
17 faut. Puis dans le bungalow, bien, c'était... ça
18 revolait partout. Puis tu ne prends pas un gars de
19 bungalow puis tu le mets pas sur une job... il y a
20 vraiment un temps d'adaptation entre les deux pour
21 que le gars il soit capable de se mettre à le faire
22 comme il faut. Parce que le bungalow, ils mettent
23 un petit peu plus de peinture puis c'est fini, la
24 maison, ils vont la vendre, puis...

1 Q. **[241]** O.K. Est-ce que c'était un choix que vous
2 faisiez quand vous étiez jeune, ça, de vous
3 orienter, ou bien si c'est par la force des choses
4 que...

5 R. Par la force des choses. Tu ne penses même pas à ce
6 choix-là, tu dis... à un moment donné, il y a la
7 demande, puis le monde, il t'appelle, puis : « Tu
8 veux-tu faire une maison, j'ai une autre maison,
9 j'ai une autre... » Tu sais, j'ai de la job, j'ai
10 de la job, j'ai de la job, j'ai de la job... Oui,
11 oui, oui, j'y vais, j'y vais, j'y vais. Ça fait
12 que, ça agrandit comme ça, puis mes premières
13 années, c'était tout le temps... c'était tout le
14 temps à la course. C'était tout le temps à la
15 course, puis c'était tout le temps les soirs, les
16 fins de semaine avec.

17 Q. **[242]** O.K. Vous travaillez beaucoup. Maintenant, on
18 va peut-être essayer de comparer ces deux univers-
19 là dont vous venez de parler. L'employé qui
20 travaille pour une entreprise, payé selon les
21 tarifs, les conventions collectives, et vous qui
22 travaillez à votre compte, dans le fond,
23 finalement, c'est ça que vous dites, vous êtes à
24 votre compte...

1 R. Oui, oui, je suis une mini-entreprise solitaire,
2 là, j'ai... c'est ça.

3 Q. **[243]** Bon. Est-ce que c'est aussi payant?

4 R. Bien, c'est bien plus payant quand tu travailles à
5 la job puis... le nombre d'heures que tu veux,
6 puis...

7 Q. **[244]** Alors, en fait, c'est ça le calcul...

8 R. Bien, un gars... tu sais, je peux plus avoir l'idée
9 d'aujourd'hui, là, parce que recommencer les taux
10 dans le temps, là... mais, mettons, dans le temps,
11 le prix, ce que j'ai appris avec le temps, c'est
12 que ce que je faisais en courant, c'est ce que je
13 coûtai au contracteur, tu sais.

14 Q. **[245]** Oui?

15 R. Alors, au lieu d'avoir mon salaire, mettons, je
16 coûtai deux mille dollars (2000 \$) par semaine
17 puis j'avais une paye nette de cinq cents dollars
18 (500 \$)...

19 Q. **[246]** Oui?

20 R. O.K.? Moi j'avais deux mille dollars (2000 \$) par
21 semaine clair dans mes poches, on va dire, puis au
22 lieu de recevoir cinq cents dollars (500 \$) avec le
23 filet social puis tout qu'est-ce qui découle de ça,

1 puis... mais c'était l'appât du gain, ça fait que
2 j'en faisais tout le temps un peu plus, je faisais,
3 tu sais... j'avais un apprenti avec moi, ça fait
4 que je pouvais monter à trois mille (3000 \$). Je
5 payais le gars sept (700 \$), huit cents (800 \$),
6 puis je faisais ça en « cash », puis...

7 Q. **[247]** Alors, c'est un peu un choix que vous faisiez
8 aussi à ce moment-là, dans ces années-là...

9 R. Oui.

10 Q. **[248]** ... de travailler fort, beaucoup, pour faire
11 plus d'argent? Il vous restait plus d'argent dans
12 les poches?

13 R. Oui.

14 Q. **[249]** Que si vous aviez travaillé de façon légale
15 au sein d'une entreprise selon les salaires puis
16 avec les conditions de travail négociées dans la
17 convention collective?

18 R. Oui. C'était un choix, oui.

19 Q. **[250]** C'est un choix que vous avez exercé pendant
20 combien d'années, à peu près?

21 R. J'ai exercé ce... j'ai fait ça, moi, jusqu'en...
22 écoutez, en deux mille deux (2002), deux mille un
23 (2001), là, je commençais à être pas mal fatigué

1 physiquement de tout ça. En quatre-vingt-dix-sept
2 (97) il m'est arrivé un accident sur un chantier,
3 chez nous, de la construction, j'ai perdu un oeil.
4 J'ai été quatre mois de temps sans travailler.
5 J'avais plus d'entrées, j'avais plus de salaire,
6 j'avais pas d'assurance-chômage, j'avais rien,
7 rien. Là j'ai commencé à réfléchir à, je peux pas
8 passer ma vie de même.

9 Ça fait que j'avais l'intention, avec ma
10 femme, d'avoir une entreprise un jour, cent pour
11 cent (100 %) toute, toute en règle. Je rêvais à ça,
12 à un moment donné, de transformer cet enfer-là,
13 parce qu'il faut que tu roules tout le temps
14 pour... il faut que tu roules tout le temps. Tu es
15 tout le temps pris, t'as pas d'assurance-chômage ou
16 de... Si tu te blesses, t'es chez vous pendant deux
17 semaines, tu travailles pas. T'as pas de chômage,
18 t'as rien, t'es... rien pantoute.

19 Ça fait que moi, je me suis dit, si je peux
20 avoir une entreprise, avoir trois, quatre employés,
21 puis, tu sais, monter ça, puis sortir d'être tout
22 croche, que je disais, à l'époque. Alors, j'ai
23 commencé à... à un moment donné, j'étais fatigué de
24 qu'est-ce que je faisais comme job, puis j'étais...

1 c'était peut-être une dépression, à l'époque,
2 j'avais des plaques sur le corps, je me grattais,
3 je dormais plus. J'avais été voir un médecin, il a
4 dit : « Change de job. T'es en train de mourir
5 là. » Ça fait que tu reviens chez vous, t'as lâché
6 le cégep de bonne heure, tu sais juste tirer des
7 joints, là, qu'essé... Puis ma femme, je lui avais
8 demandé... elle m'avait demandé, à l'époque :
9 « Qu'est-ce que ça te prendrait pour être heureux,
10 tu sais, là-dedans? » Une licence, une entreprise.
11 Puis elle, elle s'est inscrite à des cours à
12 Montréal où est-ce qu'ils t'aidaient à comprendre
13 le cheminement pour avoir ta licence
14 d'entrepreneur. Puis elle est allée s'inscrire là
15 puis elle a « pogné » le livre, elle a étudié puis
16 elle a passé puis elle a eu sa licence. Ça m'a
17 sauvé de toute cette histoire-là. Puis j'y... puis
18 là, nous autres, on était là : « Eille, ça va être
19 droite, ça va être... »

20 Q. **[251]** Vous êtes en quelle année?

21 R. En deux mille deux (2002).

22 Q. **[252]** Deux mille deux (2002)?

23 R. Oui.

24 Q. **[253]** C'est votre épouse qui obtient la licence?

1 R. Oui. Le premier cours...

2 Q. **[254]** Oui?

3 R. Le premier cours... Le premier soir, le premier
4 cours où c'est qu'elle a pris son cours, elle s'est
5 fait dire, après les présentations du professeur :
6 « Si vous êtes cent pour cent (100 %) " by the
7 book " dans les livres, dans six mois vous êtes
8 fermés. » C'est comme ça.

9 Q. **[255]** Ça c'est un centre... dans un centre de
10 formation...

11 R. Oui.

12 Q. **[256]** ... pour les entrepreneurs...

13 R. C'est CECSGM, là, les entrepreneurs en... la
14 Corporation des entrepreneurs du Grand Montréal,
15 une affaire de même, là.

16 Q. **[257]** Oui.

17 R. Bien, le premier cours, là... Ça fait que...

18 Q. **[258]** Ça c'est la réalité qui frappe, là?

19 R. Ça c'est la réalité. Puis, de toute façon, quand je
20 travaillais, là, puis que je faisais affaire avec
21 des entrepreneurs en systèmes intérieurs ou en
22 tirage de joints, tu sais, on le voit tous les prix
23 qu'il y a. On le voit toute... on le voit toute...
24 Tu sais, il y a tellement de monde qui font ça...

1 il y a tellement de monde, tu sais, tu montres à
2 travailler à un gars, là, ça prend deux, trois
3 mois, il se revire de bord puis il est déjà rendu
4 une PME, là, lui, il fait... il travaille à la job,
5 lui avec, le soir, les fins de semaine.

6 Q. **[259]** Il a une licence?

7 R. Bien non, il a pas de licence, il a juste besoin de
8 ses outils, tu sais. Pour être contracteur, tireur
9 de joints...

10 (12:00:21)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[260]** Le cours que votre femme a suivi, c'est un
13 cours qui se donnait où?

14 R. C'était... c'est ça, la Corporation des
15 entrepreneurs systèmes intérieurs, le CECGM.
16 T'arrivais là puis ça coûtait, mettons, trois mille
17 piastres (3 000 \$), là, t'avais ton incorporation,
18 tes cours puis là tu pouvais te présenter à des
19 examens après ça que ça prend au RBQ puis tu vas
20 passer ton... ton examen pour être entrepreneur
21 pour avoir tes licences.

22 Q. **[261]** Donc, il y a une certaine affiliation avec le
23 gouvernement?

24 R. Oui.

1 Q. **[262]** Et c'est le professeur qui est embauché
2 par...

3 R. Bien, c'est privé, ça. C'est une corporation
4 privée, eux autres, qui veulent ramasser tous les
5 gars dans la construction pour leur vendre des
6 services après, la tenue de livres puis tout ça,
7 là. Bien, eux autres, en partant, là... C'est comme
8 ça encore aujourd'hui, là. Si t'es cent pour cent
9 (100 %) dans les livres, aujourd'hui encore, à mon
10 niveau à moé, ça marche pas. Ça arrive pas. Ça...
11 Non.

12 Q. **[263]** O.K. Poursuivez.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. **[264]** Alors, on va y revenir, là, puis on va... on
15 passera pas tout de suite le cap de l'entreprise.
16 Mais ce que vous me dites essentiellement, de
17 quatre-vingt-neuf (89) à deux mille deux (2002),
18 là, jusqu'au moment où vous créez la compagnie,
19 votre compagnie qui va s'appeler comment?

20 R. Je l'ai appelée France joints, parce que j'étais
21 bien impressionné que ma blonde, qui s'appelle
22 France, elle réussisse ça puis je voulais que tout
23 le monde sache que c'est grâce à elle.

24 Q. **[265]** O.K. Alors...

1 R. Que j'étais en affaires comme ça.

2 Q. **[266]** ... vous avez créé votre compagnie en deux
3 mille trois (2003). On va rester un petit peu dans
4 cette période-là, de quatre-vingt-neuf (89) à deux
5 mille trois (2003). Vous nous avez expliqué que ça
6 vous a pris des années avant d'obtenir votre statut
7 de compagnon...

8 R. Oui.

9 Q. **[267]** ... parce que vos heures étaient pas
10 déclarées.

11 R. Non.

12 Q. **[268]** Ça vous dérangeait-tu, ça?

13 R. Non.

14 Q. **[269]** Est-ce que ça changeait de quoi dans votre...
15 dans votre vie ou dans votre travail ou dans vos
16 revenus le fait d'être apprenti ou d'être
17 compagnon?

18 R. Non. Je gagnais plus cher que deux compagnons.

19 Q. **[270]** O.K. Le fait de travailler de la façon dont
20 vous travailliez?

21 R. Oui.

22 Q. **[271]** Puis là on parle dans l'industrie au noir, à
23 ce moment-là?

1 R. Oui.

2 Q. **[272]** Alors, on va rester un petit peu dans cette
3 période-là, le travail que vous faites. Vous êtes
4 payé à forfait?

5 R. Exactement.

6 Q. **[273]** Payé de quelle façon? En fait, expliquez-nous
7 un peu comment vous avez fonctionné ces dix (10)
8 années là, là. Est-ce que vous travailliez...
9 essentiellement, vous êtes un employé à votre
10 compte?

11 R. Exactement.

12 Q. **[274]** Vous êtes pas employé de personne?

13 R. Non.

14 Q. **[275]** Est-ce que vous travailliez souvent pour les
15 mêmes entrepreneurs...

16 R. Toujours.

17 Q. **[276]** Toujours les mêmes?

18 R. Tu sais, à un moment donné, ton nom, il est fait.
19 C'est pas une job qu'on a, nous autres, c'est un
20 métier. Ça veut dire que, moé, je peux m'en aller à
21 Vancouver puis je vais trouver de l'ouvrage. Je
22 peux m'en aller en Europe, m'a trouver de
23 l'ouvrage. Ça fait que t'es indépendant un petit
24 peu avec ça. Tu peux... le métier de la truelle ou

1 beaucoup de métiers dans la construction, tu sais,
2 c'est pas une job, là, que t'es... t'appartiens à
3 une entreprise toute ta vie, là.

4 Q. [277] Oui.

5 R. C'est pas quelque chose... C'est un métier puis
6 t'es appelé à faire ça puis t'as fini, tu t'en vas.
7 T'as fini avec cette entreprise-là, tu sais. Puis,
8 de plus en plus... Quand je suis arrivé là-dedans,
9 les entreprises, il y avait plusieurs... il y avait
10 des contracteurs généraux qui avaient... tu sais,
11 ça a tout changé ça aussi depuis... depuis...
12 depuis les années quatre-vingt-dix (90), hein.

13 Q. [278] On va le faire lentement. On va commencer
14 justement... faites-nous un brin d'historique, là,
15 dans le métier que vous avez pratiqué ou... peut-
16 être au cours des trente (30) dernières années.
17 Qu'est-ce qui a changé dans la façon de faire ce
18 travail-là?

19 R. Moé, je me rappelle, dans les années quatre-
20 vingt... quatre-vingt-quatre (84), quatre-vingt-
21 cinq (85), je travaillais pour un contracteur,
22 j'allais ramasser de la " scrap " la fin de
23 semaine. Le samedi matin, on allait faire le ménage
24 sur la job, tu sais, puis il y avait des menuisiers

1 qui travaillaient pour lui, il y avait des poseurs
2 de gyproc qui travaillaient pour lui, il y avait
3 plein de métiers qui étaient dans cette entreprise-
4 là, tu sais. Puis après ça, moé, quand je suis
5 arrivé là-dedans, j'étais... on était juste une
6 compagnie de tireurs de joints puis il y avait...
7 il y avait une compagnie de poseurs de gypse
8 seulement avant nous autres, tu sais. Puis ça a
9 comme... ça a comme été de plus en plus spécialisé.
10 Tu sais, avant, le menuisier, il bâtissait toute la
11 maison au complet. Après ça... il y avait des
12 menuisiers, des plâtriers... là il y a des
13 menuisiers, des plâtriers, des plombiers qui
14 sont... tu sais, c'est tout devenu spécialisé
15 chaque étape... chaque étape d'une maison c'est
16 devenu tout le temps spécialisé et de plus en plus
17 spécialisé, plus pointu. Tu sais, un menuisier qui
18 faisait le « rough », il pouvait faire les
19 escaliers dans la maison. « Astheure » je
20 laisserais pas faire à un gars de « rough » mes
21 escaliers, là, c'est pas vrai.

22 Q. [279] Parce que c'est un travail de finition...

23 R. C'est ça.

24 Q. [280] ... ça prend quelqu'un qui travaille
25 (inaudible)?

1 R. Puis le gars qui va faire... qui fait juste des
2 escaliers, tu lui fais faire ta maison, elle finira
3 plus.

4 Q. **[281]** O.K.

5 R. Tu sais, là, c'est à la chaîne, c'est vite, vite,
6 vite, c'est... c'est vite, vite, vite, ça s'en
7 vient, le gars va déménager dedans, la maison est
8 pas levée. C'est six semaines, faire une maison.

9 Q. **[282]** Bon.

10 R. Six semaines.

11 Q. **[283]** Ça c'est l'explication. Alors, le marché
12 s'est spécialisé avec le temps?

13 R. Oui.

14 Q. **[284]** Votre travail s'est spécialisé?

15 R. Oui.

16 Q. **[285]** J'imagine qu'il y a trente (30) ans, vous
17 posiez les feuilles de gypse?

18 R. Il y a trente (30) ans c'est exactement ça, là, le
19 tireur de joints il posait le gyproc, il
20 peindrait, il tirait les joints. Là, là, c'est
21 juste, juste, juste des joints. Je m'amuse à dire
22 que moi je suis bon entre le gyproc puis la
23 peinture, tu sais. Je suis bon juste là-dedans. Le
24 reste je sais pas le faire, mais ça, par exemple,
25 ça, je suis bon.

1 Q. **[286]** Bon. Alors, ça le marché s'est spécialisé et
2 vous, vous avez opéré pendant ces années-là, comme
3 vous dites, dans le fond, à votre compte, des gens
4 qui vous référaient de l'ouvrage sur une base
5 régulière?

6 R. Exactement.

7 Q. **[287]** O.K. Et de quelle...

8 R. Mais les gens ils sont pas intéressés de t'engager
9 à l'heure, ils veulent juste savoir comment ça va
10 coûter, point final. Si vous m'appellez, vous me
11 dites : « Louis, je te donne deux mille dollars
12 (2000 \$) pour faire ma maison. » Bien, ça va lui
13 coûter deux mille dollars (2000 \$). Il peut le
14 calculer ça, il peut dire : « Bon, écoutez, je vais
15 bâtir ma maison, ça va me coûter deux mille (2000)
16 pour faire les joints. » Mais si tu prends des gars
17 à l'heure, là.

18 Q. **[288]** Hum, hum?

19 R. Ça peut coûter deux mille cinq cents (2500), deux
20 mille (2000), trois mille (3000). Ça fait qu'il y a
21 comme, c'est comme devenu la norme dans le bungalow
22 que c'est à la job, puis trouve des gars à la job,
23 puis c'est comme ça, tu sais. On s'en va à la job,
24 puis ça coûte tant, puis tu as tant, puis ça finit
25 là.

1 Q. **[289]** On va rester tantôt dans... avec les tireurs
2 de joints, mais je vais vous poser tout de suite la
3 question.

4 (12:06:23)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Mais si vous me permettez.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[290]** Alors, pourquoi il y aurait une différence de
11 mille dollars (1000 \$) entre l'avoir par le contrat
12 ou le faire à l'heure?

13 R. Parce qu'à l'heure, là...

14 Q. **[291]** Hum, hum.

15 R. ... à l'heure, les gars qui sont à l'heure sont
16 plus... plus lents.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[292]** Moins performants?

19 R. Moins performants.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[293]** Est-ce qu'ils sont vraiment moins performants
22 ou ils sont délibérément plus lents?

23 R. Je pense que dans mon cas à moi j'étais vraiment
24 rapide, je pouvais pas m'imaginer d'avoir leur
25 salaire avec qu'est-ce que moi je sortais comparé à

1 eux autres. Dans une semaine si un tireur de joints
2 sortait quatre mille (4000) pieds de gyproc puis
3 que moi j'en sortais douze mille (12 000) dans ma
4 semaine tout seul. Je pouvais pas m'imaginer qu'à
5 la fin de la semaine j'aurais eu le même salaire
6 que ce gars-là, c'est pas vrai que... c'est pas
7 vrai, moi j'ai... ça fait que j'ai jamais... j'ai
8 jamais accepté ça puis il y a aucune manière à part
9 de te faire payer en cash d'en récupérer ces
10 montants-là.

11 Q. **[294]** Oui, mais vous répondez pas à la question.

12 R. Excusez-moi.

13 Q. **[295]** Mais la question étant, pourquoi il y aurait
14 une si grande différence, pourquoi est-ce que ça
15 serait le tiers plus grand, plus cher de le faire à
16 l'heure que de le faire au contrat, sinon parce que
17 le... le travailleur a intérêt à étirer la job pour
18 être payé plus longtemps? Pour être payé plus cher
19 plutôt?

20 R. Bien... des jobs à l'heure, là, c'est des jobs où
21 le contracteur il a pas le... j'essaie de répondre,
22 là, sans... sans... moi, là, dans mon angle à moi,
23 là, j'ai toujours travaillé à la job parce que je
24 pouvais dire au gars : « Donne-moi... donne-moi
25 cinq mille (5000) pour faire cette job-là. » Je la

1 rentre dans cinq mille (5000). Mais les gars
2 aujourd'hui puis dans le temps ils sont pas
3 capables de... tu sais, ça va prendre, c'est plus
4 cher faire faire la job à des gars à l'heure qui
5 s'en vont eux autres, ah, ils respectent leur
6 break, ça fait que cinq minutes avant le break, ils
7 commencent à ralentir, après ça ils prennent des
8 dîners de quarante-cinq (45) minutes. Tu sais, un
9 gars à la job, il va prendre sa sandwich sur le
10 bord du comptoir puis il va continuer à travailler,
11 tu sais.

12 Q. **[296]** Oui parce que le gars à la job...

13 R. C'est deux univers.

14 Q. **[297]** ... il a intérêt à ce que son travail soit
15 fait le plus rapidement possible pour rentrer dans
16 le contrat qu'on lui a donné?

17 R. Exact.

18 Q. **[298]** Tandis que l'autre a intérêt à travailler le
19 plus longtemps possible, pour être payé le plus
20 longtemps possible, le plus cher possible?

21 R. Exactement, oui, oui, oui.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[299]** Est-ce que...

24 R. C'est pour ça que...

25 Q. **[300]** Oui?

1 R. C'est pour ça que quand des fois tu... quand des
2 fois tu as des chantiers où est-ce que tu te fais
3 imposer des employés des fois, où est-ce qu'eux
4 autres ils tournent en rond puis ils s'étirent, ils
5 étirent la job, là c'est complètement « freakant »
6 pour un contracteur de se ramasser comme ça. C'est
7 pas humain.

8 Q. **[301]** Est-ce que... je sais que vous en avez pas
9 parlé, mais est-ce qu'il rentre aussi dans la
10 composante le coût de la main-d'oeuvre? En fait,
11 vous, quand vous travaillez à la job, là, l'impôt
12 elle voit pas nécessairement tout cet argent-là,
13 est-ce que c'est de l'argent qui est payé au noir,
14 donc, il y a pas d'impôt?

15 R. Oui, oui.

16 Q. **[302]** Bon, c'est ça. Alors que quand on a un
17 employé qui travaille selon les conventions
18 collectives, qui a le filet social, il a
19 l'assurance emploi, il y a... alors, le coût de la
20 main-d'oeuvre est, c'est deux choses complètement
21 différentes.

22 R. Oui.

23 Q. **[303]** Vous avez parlé que le travail est différent,
24 mais les coûts?

25 R. Ah, c'est pas pareil « pantoute ».

1 Q. **[304]** O.K.

2 R. Je veux dire...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[305]** Mais je m'excuse. Si vous décidiez d'être
5 payé au contrat, il y a rien qui vous empêche de
6 payer toutes les DAS comme...

7 R. Rien.

8 Q. **[306]** Alors, c'est un choix personnel?

9 R. Oui, oui. Oui, on... bien c'est... oui, exactement,
10 mais il y a pas... il y a pas... c'est exactement
11 la raison pour laquelle que j'ai voulu avoir une
12 entreprise à un moment donné pour arrêter ça puis
13 de me mettre au clair, si on pourrait dire, puis de
14 commencer à avoir une vie normale, de payer toutes
15 mes affaires que j'ai à payer, puis ramasser des
16 fonds de pension puis tout le kit, là. À un moment
17 donné, c'est ça que je veux faire, moi là, là.
18 Parce que même dans le temps, là, que j'aurais
19 voulu être dans les livres, les gars ils voulaient
20 pas me rentrer dans les livres. Il y en a qui nous
21 rentraient dans les livres, puis ils payaient pas
22 les déductions, puis j'ai déjà perdu des heures moi
23 dans des faillites, parce que le gars me payait
24 pendant deux, trois mois de temps déclaré, puis
25 finalement le gars avait fait faillite puis j'avais

1 même pas... j'avais rien à la CCQ de rentré, tu
2 sais, le gars il fait faillite, ça fait que tu
3 sais, à un moment donné tu dis « Bon bien là, je me
4 ferai plus prendre », là, tu sais, à un moment
5 donné tu t'organises pour que... c'est à toi
6 l'argent, tu vas garder tes affaires, là, tu sais.
7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[307]** O.K. Certains entrepreneurs voulaient pas
9 avoir d'employés déclarés puis certains employés
10 voulaient pas travailler dans un système avec des
11 heures déclarées, des retenues...

12 R. Bien je pense que tout le monde était comme ça. Les
13 entrepreneurs, eux autres, ce qui compte, c'est de
14 savoir comment ça va coûter faire la job, point
15 final, puis lui, il va tout faire pour que ça y
16 coûte le moins cher possible. Puis le moins cher
17 possible, bien c'est de donner ça à la job, à
18 forfait, en cash, tout croche puis « Fais la job »
19 puis c'est fini, tu sais.

20 Q. **[308]** Puis il va y avoir toujours quelqu'un qui est
21 prêt à la faire, cette job-là?

22 R. Il y a toujours, toujours, toujours, toujours
23 quelqu'un pour faire la job pas cher. Même encore
24 aujourd'hui.

25 Q. **[309]** On va continuer tout à l'heure dans les...

1 dans les tirages de joints mais je voudrais juste
2 savoir, ce que vous nous expliquez qui se produit
3 avec les tireurs de joints, puis vous nous avez dit
4 qu'aujourd'hui les métiers se sont surspécialisés,
5 est-ce qu'à votre connaissance ça se produit la
6 même affaire dans d'autres types de métiers qui
7 sont en fin de ligne, là, dans la production d'une
8 maison?

9 R. Tout ce qui rentre dans une maison, tout ce qui
10 peut aller réparer dans une maison, c'est tous des
11 métiers qui se sont spécialisés à travailler en
12 cash. C'est tous des métiers qui sont faciles à
13 « casher », tu vas faire un sous-sol, tu vas
14 réparer une chambre de bain, un dégât d'eau, des
15 histoires d'assurance...

16 Q. **[310]** Des peintres, carreleurs?

17 R. Des peintres, des poseurs de gyproc, des poseurs de
18 céramique, des gars de tapis, les gars de planchers
19 de bois franc, des menuisiers. Les électriciens,
20 c'est plus spé... c'est plus dur de faire faire une
21 facture totale en cash, là, mais les plombiers,
22 tout ce qui peut rentrer dans un... dans un dégât
23 d'eau comme personne qui peut venir réparer, ça
24 va... souvent, ça va être en cash dans la maison.

25 Q. **[311]** O.K.

1 R. Parce que le gars, tu vas le payer vingt-cinq
2 piastres de l'heure (25 \$/h) en cash, tu sais, un
3 coup que tu as payé tes impôts si tu... moi
4 j'arrivais chez du monde : « Bien je vais te
5 charger... » j'avais une licence à un moment donné,
6 « Je vais te charger pour finir ton sous-sol deux
7 mille (2000). » Le gars me regardait : « Voyons
8 donc, combien d'heures ça va prendre faire ça?
9 - Bien à peu près quarante (40) heures faire
10 ça. C'est deux mille (2000), un gars, que ça
11 coûte. - Bien, j'ai dit, voyons donc, je l'ai pour
12 sept cents piastres (700 \$). - Bien là, donne-le à
13 sept cents piastres (700 \$). » C'est vrai que, tu
14 sais, à sept cents piastres (700 \$), tu le fais en
15 quarante (40) heures, bien ça te donne ça de
16 l'heure dans les poches direct mais moi je... tu
17 sais, à sept cents piastres (700 \$), tu fais plus
18 d'argent que de le faire à deux mille piastres
19 (2000 \$) déclaré avec tous des gars dans les livres
20 puis tout. Ça fait qu'à un moment donné, le monde
21 eux autres mêmes chez eux, quand tu vas faire un
22 sous-sol chez quelqu'un ou une chambre de bain
23 ou... le monde, ils ont travaillé, ils ont payé
24 leurs impôts, ils se ramassent, ils calculent ça,
25 ça coûte quatre-vingt-dix piastres de l'heure

1 (90 \$/h), ils vont trouver quelqu'un à vingt
2 piastres de l'heure (20 \$/h) faites-vous en pas.

3 Q. **[312]** O.K. On va revenir tantôt sur le coût des
4 employés. Alors vous avez... vous avez tout de
5 même, à travers cette période-là, avant deux mille
6 trois (2003), avant de devenir entrepreneur, vous
7 avez fonctionné dans cette économie-là, je vais
8 l'appeler « parallèle », O.K., l'économie où vous
9 avez fonctionné en dehors des conventions
10 collectives?

11 R. Bien, des années quatre-vingt... quatre-vingt...
12 mettons dans les années quatre-vingt-dix-sept (97)
13 à deux mille trois (2003), là, là c'était comme le
14 Klondike, là, tu sais, c'était... c'était tout le
15 monde, c'était les licences tout croches, c'était
16 tout le monde qui... il y avait même plus
17 question... dans le jargon, là, il y avait même
18 plus question de rentrer des heures dans les
19 livres, il y avait plus de question de... de
20 « Inquiète-toi pas, tu vas être payé, inquiète-toi
21 pas » on se posait même plus la question, c'est-tu
22 en cash ou pas, c'était comme ça, point final.

23 Q. **[313]** C'était payé en cash?

24 R. C'était comme ça, tu sais. Si tu disais : « Non,
25 non, non, moi je veux être quarante (40) heures

1 dans les livres, là », tu passais pour un extra-
2 terrestre, je le sais pas, tu as plus d'affaire là,
3 c'est...

4 Q. **[314]** O.K.

5 R. Il y a personne qui t'engageait là, là.

6 Q. **[315]** Et ça, on est toujours dans le domaine du
7 rés... de la construction résidentielle? Est-ce
8 que...

9 R. Bien là dans le commercial ça commençait solide
10 à...

11 Q. **[316]** Oui?

12 R. ... à trafiquer puis à traficoter tout croche, là.

13 Q. **[317]** Là aussi?

14 R. Oui, oui.

15 Q. **[318]** O.K. Et vous c'est...

16 R. Quand les factures, là, sont apparues, moi j'ai
17 toujours eu conscience qu'il y a eu de la facture
18 d'accommodement depuis quatre-vingt-dix (90),
19 quatre-vingt-douze (92), ça fait que ça a toujours
20 tourné avec ça, tu sais.

21 Q. **[319]** On va en reparler tantôt de la facture
22 d'accommodement mais vous, vous la voyez déjà dans
23 les années quatre-vingt-dix (90)?

24 R. Oui.

25 Q. **[320]** O.K. Mais essentiellement, vous êtes payé en

1 argent comptant?

2 R. Oui.

3 Q. **[321]** Et c'est là qu'il vous appartient à vous puis
4 à tous les autres qui sont dans votre situation de
5 décider comment je traite ça au niveau des... mon
6 revenu de... d'impôt à tous les ans, je le déclare,
7 je le déclare pas?

8 R. Bien je me faisais des impôts pareil puis j'en
9 payais pareil. J'ai jamais payé le total que
10 j'aurais dû payer, mais je l'ai fait.

11 Q. **[322]** O.K.

12 R. Moi je le faisais pareil, tu sais, je... je voulais
13 aller emprunter pour une maison, je voulais
14 aller... je voulais avoir quelque chose, tu sais, à
15 un moment donné, là...

16 Q. **[323]** O.K.

17 R. Mais aussitôt que tu te mets à faire ça, là, bien
18 tu tombes en compétition contre celui-là qui
19 déclare jamais rien pantoute.

20 Q. **[324]** Parce qu'il y en a qui déclarent pas, il y en
21 a qui vivent complètement en dehors de l'économie?

22 R. Bien oui. Encore aujourd'hui. J'ai des belles
23 anecdotes là-dessus, là.

24 Q. **[325]** O.K. On va... Alors, vous décidez, on se

1 ramasse en deux mille deux (2002), deux mille trois
2 (2003), votre épouse obtient sa licence?

3 R. Oui.

4 Q. **[326]** Sa licence d'entrepreneur?

5 R. En systèmes intérieurs, oui.

6 Q. **[327]** En systèmes intérieurs, O.K. La notion de
7 systèmes intérieurs, ça inclut quoi?

8 R. Le système intérieur c'est une branche, c'est
9 exactement le menuisier du commercial, si on
10 pourrait dire ainsi, mais en travail sur le métal.
11 Ça veut dire que les « studs » dans les murs sont
12 pas faits en bois, ils sont faits en métal. Les
13 gars, ils font les plafonds suspendus comme ça ici,
14 ils vont faire poser le gyproc, ils vont faire
15 l'isolation. C'est nous autres, on va partir les
16 plans à terre pour... où est-ce que les murs
17 arrivent, puis jusqu'à tant qu'on ait tiré les
18 joints, là.

19 Q. **[328]** Il y a un ensemble de corps de métiers là-
20 dedans, là?

21 R. Oui.

22 Q. **[329]** On parle, c'est ça, vous mettez ce qu'on
23 appelle les « studs », les pièces de métal qui

1 remplacent souvent les deux par quatre (2 X 4)?

2 R. Tout ce qui est dans le mur.

3 Q. **[330]** Oui?

4 R. C'est ça, tout ce qui est dans le mur. Au lieu d'un
5 deux par quatre (2 X 4), c'est tout du « stud » de
6 métal qui est rentré, c'est ce qu'il y a dans le
7 mur, c'est ce qui tient la charpente.

8 Q. **[331]** O.K.

9 R. Avec toute l'isolation des murs extérieurs et tout
10 le gypse posé, et le tirage de joints, et tout ce
11 qui est plafonds suspendus, comme ici.

12 Q. **[332]** Alors, c'est une bonne partie de la finition
13 intérieure...

14 R. C'est un gros morceau.

15 Q. **[333]** ... d'une maison? C'est un gros morceau.

16 R. Pas d'une maison. Dans une maison c'est tout en
17 bois.

18 Q. **[334]** Oui. Mais dans le commercial?

19 R. C'est tout du « stud », oui.

20 Q. **[335]** O.K. Et vous, là-dedans, vous n'en faites
21 qu'une seule partie qui s'appelle le...

22 R. Le tirage de joints.

23 Q. **[336]** Est-ce que, à votre connaissance, si on se

1 retrouve en deux mille quatorze (2014), est-ce
2 qu'il y a encore beaucoup de petits entrepreneurs
3 qui se disent bons ou qui ont une licence pour tout
4 faire ça, tous les systèmes intérieurs? Ou c'est
5 vraiment, là...

6 R. En deux mille quatorze (2014)?

7 Q. **[337]** Oui.

8 R. Bien, en deux mille quatorze (2014), les compagnies
9 de systèmes intérieurs, ça a grossi, c'est rendu
10 des méga-entreprises. Il y en a... il y a des
11 entreprises qui sont rendues, des chiffres
12 d'affaires de cinquante millions (50 M\$), là. C'est
13 différent d'il y a vingt-cinq (25) ans, ça existait
14 pas, ça là.

15 Q. **[338]** Alors, il y a des grandes entreprises qui ont
16 à leur emploi ou...

17 R. Cent cinquante (150), deux cents (200) employés,
18 trois cents (300) employés.

19 Q. **[339]** O.K.

20 R. Mais elles ont toutes... c'est tout du monde qui
21 sont spécialisés là-dedans. Tu vas avoir les gars
22 qui posent le gypse, les autres qui vont faire le
23 traçage, l'autre qui va faire les « studs » de

1 métal, l'autre qui va faire les plafonds suspendus.
2 Ta gang de tireurs de joints puis ta gang de
3 poseurs, c'est vraiment, là, c'est rendu un bassin
4 de travailleurs spécialisés. Puis les généraux,
5 bien, eux autres, les contracteurs généraux, eux
6 autres, ça fait affaire avec eux autres, parce que
7 c'est une partie du building qui n'a pas de
8 problème, qui s'adresse à une compagnie puis qui
9 donne ça, paf, fais-moi ça.

10 Q. **[340]** O.K. Alors, l'entrepreneur général prend
11 toute la bâtisse, il va donner ses différents
12 contrats, ventilation...

13 R. Exact.

14 Q. **[341]** Et quand il va arriver dans les systèmes
15 intérieurs, il va confier ça à une seule
16 entreprise?

17 R. Exactement.

18 Q. **[342]** Qui, elle, a, soit qu'elle a ses propres
19 employés ou qu'elle va sous-contracter?

20 R. Bien, il y en a qui ont leurs propres employés et
21 il y en a aussi qui ont deux employés et beaucoup
22 de sous-traitants, qu'on appelle, qui vont être
23 spécialisés dans chaque étape, qui vont travailler

1 à la job, à forfait. Puis là, bien, ça fait baisser
2 le prix, ça, rouler de même.

3 Q. **[343]** O.K.

4 R. Si t'es une entreprise, là, si t'as une entreprise
5 de cent (100) hommes, tous dans les livres, puis tu
6 fais affaire avec une entreprise pour le même plan,
7 la même bâtisse, qui sont cent (100) hommes mais
8 qui sont tous à forfait, celui qui est tout déclaré
9 dans les livres il n'arrive pas à battre le prix de
10 lui, c'est impossible. Ça se fait pas.

11 Q. **[344]** O.K. Parce que des hommes qui sont dans les
12 livres au taux horaire prévu...

13 R. Dans la convention.

14 Q. **[345]** ... dans les conventions collectives...

15 R. Ça marche pas.

16 Q. **[346]** ... c'est plus cher que ce que...

17 R. C'est plus lent.

18 Q. **[347]** Pardon?

19 R. Les employés sont plus lents.

20 Q. **[348]** Plus lents. Et dépendant évidemment comment
21 les employés qui sont à forfait calculent leurs
22 coûts...

23 R. Tu sais, un employé qui rentre le matin, là, il

1 voit le building, là, il est six heures (6 h 00),
2 son temps est commencé. Ça fait qu'il rentre à six
3 heures et quart (6 h 15), il sort ses outils. Bon,
4 il est neuf heures moins cinq (8 h 55), là O.K., je
5 vais m'en aller au « break ». Là, il finit le
6 « break », il s'en va aux toilettes. Finalement, il
7 a pris une demi-heure. Là, tu sais, le dîner s'en
8 vient, il commence à ralentir à midi moins quart
9 (11 h 45) parce qu'il a faim. À midi (12 h 00), ça
10 fait longtemps qu'il s'est lavé les mains, il ne
11 travaille plus. À midi et demie (12 h 30), il est
12 supposé de recommencer, mettons, il étire ça
13 jusqu'à une heure moins vingt (12 h 40). Puis là, à
14 une heure moins vingt (12 h 40), bien, il se dit,
15 il me reste juste une heure et quart d'ouvrage, ça
16 fait qu'il commence déjà à ralentir, tu sais.
17 Tandis qu'un gars à la job, là...

18 Q. **[349]** C'est son argent?

19 R. Son argent. Il est sur la job à cinq heures
20 (5 h 00) du matin, il court déjà, il prend deux
21 minutes de « break », il ne va pas pisser trois
22 fois dans l'avant-midi, il dîne pendant quinze (15)
23 minutes, puis il va travailler jusqu'à cinq heures
24 (17 h 00) le soir sans arrêt puis, ça c'est payant,

1 à forfait.

2 Q. **[350]** Alors, on comprend que l'ambition personnelle
3 de quelqu'un de faire...

4 R. Oui.

5 Q. **[351]** ... beaucoup d'argent, d'être performant et
6 d'en retirer beaucoup de revenus, pour celui qui
7 veut vivre de cette façon-là...

8 R. Oui.

9 Q. **[352]** ... ça peut être payant.

10 R. Oui.

11 Q. **[353]** Mais, pour ça, il faut pas fonctionner en
12 fonction des conventions collectives.

13 R. Tu peux pas.

14 Q. **[354]** O.K.

15 R. Et c'est pour ça, d'après moi, bien, c'est pour
16 ça... à force qu'il y ait tellement de licences qui
17 est sortie sur le marché, que tout le monde se
18 ramasse avec une licence, avec un paquet de
19 compagnies de deux gars, bien là, le prix, il
20 chute.

21 Q. **[355]** Ça, on va les aborder les questions des
22 licences cet après-midi. Je veux juste regarder...
23 Alors, dans la structure, quand en deux mille trois
24 (2003) vous avez... vous vous êtes incorporé,
25 alors...

1 R. Oui.

2 Q. **[356]** ... je reviens, c'est votre épouse qui a la
3 licence, la licence de la Régie du bâtiment?

4 R. Oui.

5 Q. **[357]** O.K. Qui est une licence qu'on appelle dans
6 le système... systèmes intérieurs?

7 R. Systèmes intérieurs, oui.

8 Q. **[358]** En passant, votre épouse, elle tire pas les
9 joints.

10 R. Non.

11 Q. **[359]** O.K. Est-ce qu'il y a nécessité d'avoir des
12 compétences quelconques dans les métiers que vous
13 allez pratiquer pour obtenir la licence?

14 R. Ça a pas l'air.

15 Q. **[360]** O.K. Et je comprends que vous avez... vous
16 avez aussi...

17 R. C'est plus le côté administratif qui passe.

18 Q. **[361]** O.K. Alors, la licence se préoccupe d'être
19 capable...

20 R. Du côté...

21 Q. **[362]** ... de gérer une entreprise.

22 R. Oui. Oui, oui, oui, oui.

23 Q. **[363]** O.K. Non pas nécessairement...

24 R. T'as pas besoin... pour avoir une licence
25 d'entrepreneur spécialisé...

1 Q. **[364]** Oui.

2 R. ... t'as même pas besoin d'avoir planté une vis
3 avec une drill dans la vie.

4 Q. **[365]** O.K.

5 R. T'as juste besoin d'être débrouillard avec des
6 livres, étudier, puis tu passes tes examens.

7 Q. **[366]** O.K. Alors, ça nécessite pas d'avoir une
8 licence d'apprenti ou de compagnon dans le métier.

9 R. « Pantoute ».

10 Q. **[367]** O.K. Alors...

11 R. Je connais des entreprises, moi, qui ont... qui ont
12 ouvert avec aucun compagnon dedans. Le gars, il
13 avait travaillé pendant un an de temps à tirer des
14 joints, il a eu sa licence.

15 Q. **[368]** Sa licence de la Régie du bâtiment, sa
16 licence d'entrepreneur.

17 R. Avec une carte d'apprenti première année.

18 Q. **[369]** O.K. Puis là il avait le droit, il pouvait...

19 R. Bien oui.

20 Q. **[370]** O.K. Il avait le droit, il faut s'entendre.
21 Il faudrait que normalement il soit accompagné...

22 R. D'un compagnon.

23 Q. **[371]** ... d'un compagnon.

24 R. Oui.

25 Q. **[372]** Bon. Vos petites entreprises dont vous nous

1 parlez, là...

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[373]** ... celui qui a juste une licence puis un
4 permis d'apprenti classe 1, est-ce qu'il en a...
5 est-ce qu'il va engager un compagnon pour le
6 superviser?

7 R. Il est supposé.

8 Q. **[374]** Oui. À votre connaissance...

9 R. Mais, il en a pas de compagnon.

10 Q. **[375]** Il y en a pas. Ça aussi c'est un autre
11 problème, on va revenir.

12 R. Ça fait que là, ils les laissent aller.

13 Q. **[376]** O.K.

14 R. Le gars, il est en règle, là. Quand la CCQ passe,
15 bien, il y en a pas de compagnon. Là ils vont
16 checker dans le bassin, il y en a pas de compagnon
17 de disponible, ça fait que c'est fini. « Continue,
18 lâche pas ton beau travail. »

19 Q. **[377]** Bon. On verra tout à l'heure aussi comment ça
20 fonctionne. Parlez-nous peut-être... Il nous
21 reste... on prendra la pause du dîner tout à
22 l'heure, là, mais vos premiers mois d'expérience
23 comme entrepreneur, avec votre conjointe, là...

24 R. Ça, là...

25 Q. **[378]** ... ça va bien, ça, au bout d'une couple de

1 mois?

2 R. Aye! Ça fait deux mois, là, qu'on roule là-dedans,
3 là, puis on a une couple d'employés, là, puis, ma
4 femme, elle fait les remises. Puis là on a un... on
5 a un cinq, six mille (5 000 \$-6 000 \$) de ramassés,
6 on s'est pris des payes parce que, moi, je
7 travaille avec, t'sais. Mais, on a un... on a un
8 cinq, six mille (5 000 \$-6 000 \$) de ramassés puis
9 là, on est là « aye! Ça se fait, hein! »

10 Q. **[379]** « Ça se fait »

11 R. Ah! Oui, oui.

12 Q. **[380]** « On a un cinq, six mille (5 000 \$-6 000 \$),
13 on va faire du profit. »

14 R. Là, « voyons donc ça se fait, elle a dit, faire du
15 profit là-dedans, t'sais. » Puis là, au bout de
16 trois mois, France, elle m'appelle en pleurant.
17 Elle dit : « J'ai fait une gaffe, j'ai fait une
18 erreur à la CCQ. - Qu'essé qu'il y a? » Là j'arrive
19 à la maison. Elle m'explique qu'elle avait pas
20 compris que le côté que... le côté du salaire de
21 l'employé qu'on paye à la CCQ, nous autres, là,
22 l'entrepreneur...

23 Q. **[381]** La retenue.

24 R. ... oui, il fallait qu'on paye nous autres avec ce
25 montant-là. O.K. Ça fait que c'est ce montant-là

1 qu'on accumulait, qu'on pensait qu'on faisait du
2 profit. Mais non seulement, c'est pas du profit,
3 mais il en manquait. Ça fait qu'après trois mois,
4 on s'est rendu compte qu'avec les prix que j'avais,
5 avec qu'essé que ça coûtait, il manquait trois
6 mille piastres (3 000 \$). Il manquait trois mille
7 (3 000 \$) pour... pour tout arriver « even », là.
8 Là, il fallait que je me dise « bien là on prend
9 plus de paye. Là, on prend plus de paye, puis là on
10 va prendre, je sais pas, moi, dix mille (10 000 \$)
11 par semaine de... de chiffre d'affaires, puis on va
12 le distribuer à tout le monde, sauf nous autres.
13 T'sais, on va devenir une entreprise de
14 transformation d'argent pour le gouvernement, pour
15 la CCQ, pour les employés, puis nous autres, rien.
16 Il y a rien, il reste plus rien.

17 Q. **[382]** Vous avez payé les salaires...

18 R. Non seulement il reste plus rien, il en manque.

19 Q. **[383]** O.K. Alors, si vous payez les... avec
20 l'expérience... Puis là, là, vous aviez de
21 l'expérience dans le milieu des tirages de joints.

22 R. Oui.

23 Q. **[384]** Vous saviez comment facturer tout ça, ça
24 faisait des années que vous faisiez ça.

25 R. Bien, je sais tout comment ça marche.

1 Q. **[385]** Puis à profit, là, vous avez fait à profit
2 jusqu'en... jusqu'en deux mille deux (2002), deux
3 mille trois (2003)?

4 R. Bien, j'avais rien à payer, j'avais aucune
5 responsabilité à payer, pas d'employé, j'avais
6 rien. Ça fait que j'en ai fait de l'argent, là.

7 Q. **[386]** O.K. Jusqu'en deux mille deux (2002), deux
8 mille trois (2003), vous avez fait... est-ce qu'on
9 dit « amplement » d'argent?

10 R. Bien, assez pour vivre, là, comme il faut, là.

11 Q. **[387]** Assez pour vivre. Vous avez fait de l'argent,
12 vous saviez que ça peut être payant tirer des
13 joints.

14 R. Oui.

15 Q. **[388]** Puis là, quand vous devenez entrepreneur...

16 R. Bien, moi, j'ai mon « minding » de travailler...
17 travailler comme je travaille là, mais déclaré.
18 Puis si j'extrapole ça avec dix (10) gars, je suis
19 capable d'aller chercher tant par année, ça va être
20 écoeurant. « Envoie, on va...

21 Q. **[389]** Oui.

22 R. ... on ouvre la machine. » Ça marche pas.

23 Q. **[390]** O.K. Vous êtes en déficit d'une couple de
24 mille dollars au bout de trois, quatre...

25 R. Trois mois.

1 Q. [391] ... trois mois. Il est et vingt-huit, peut-
2 être avant de passer à un autre sujet.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Monsieur Mercure, vous êtes sous le même serment
8 que vous avez prêté ce matin.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Merci.

11 Q. [392] Monsieur Mercure, quand on a quitté ce midi,
12 vous veniez de nous conter votre première
13 expérience malheureuse comme entrepreneur où vous
14 vous êtes ramassé au bout de quelques mois avec des
15 pertes et... sur un contrat ou sur des contrats,
16 mais, finalement, je pense que vous admettez que
17 vous aviez fait... mal fait les calculs...

18 R. Oui.

19 Q. [393] ... au niveau des coûts de l'entrepreneur.

20 R. Oui, exactement.

21 Q. [394] O.K. Alors, si vous aviez fait les coûts
22 correctement, êtes-vous capable de vous imaginer si
23 vous étiez encore capable... ça vous demandait, en
24 fait, d'augmenter de combien votre soumission pour
25 être capable d'arriver...

1 R. Bien...

2 Q. **[395]** ... et de faire un profit normal?

3 R. D'au moins vingt pour cent (20 %).

4 Q. **[396]** Bon. Alors, je comprends qu'avant de... avant
5 de venir ici aujourd'hui, vous avez fait un petit
6 exercice justement, là, hier, là, avec un tableau,
7 avec les taux de salaire payés dans l'industrie de
8 la construction pour les tireurs de joints.

9 R. Oui.

10 Q. **[397]** O.K. Madame Blanchette, on va peut-être aller
11 voir la pièce qui est... qui est à l'onglet, là, un
12 tableau de deux pages. On va laisser grand... O.K.
13 Alors, on voit, là, c'est vous qui avez préparé ça
14 ce tableau-là, Monsieur?

15 R. Oui, mais on a pris les... ce qui est sur le site
16 Internet de la CCQ, là, pour montrer...

17 Q. **[398]** O.K. Alors, pour les tireurs de joints, le
18 coût des salariés CCQ, salaire... les salaires pour
19 l'année deux mille douze (2012) - on va vivre avec
20 cet exemple-là - et... Alors, on est dans le... on
21 travaille dans le résidentiel uniquement?

22 R. Non, on fait les deux, résidentiel et commercial.

23 Q. **[399]** O.K.

24 R. Je fais les deux, oui.

25 Q. **[400]** Oui. Vous, vous le faites, mais dans votre

1 tableau ici, ce sont les salaires payés dans le
2 secteur résidentiel.

3 R. Oui, oui. Il faut juste rajouter trois dollars
4 (3 \$) de l'heure pour... pour faire la différence
5 entre le...

6 Q. **[401]** Les gens qui travaillent dans le secteur
7 commercial.

8 R. ... le commercial ou résidentiel, oui.

9 Q. **[402]** On va rester avec le secteur résidentiel.
10 Vous nous indiquez, alors on comprend bien, là. Un
11 compagnon, le tarif horaire est à trente et quatre-
12 vingt-onze (30,91 \$).

13 R. Oui.

14 Q. **[403]** Ça, c'est le tarif... le taux prévu dans
15 les... dans les conventions collectives.

16 R. C'est son salaire à lui ça.

17 Q. **[404]** C'est le salaire à lui, c'est ça. Il va être
18 payé à ce salaire-là.

19 R. Oui.

20 Q. **[405]** Maintenant, vous mettez à la colonne à côté
21 le coût de l'employeur. Évidemment, ça, c'est pas
22 ça la CCQ qui le détermine.

23 R. Mais, c'est toutes les... c'est tout les... les
24 sociaux, là, l'assurance-chômage, c'est tout ce que
25 la CCQ coûte, le DAS, c'est tout ce que... tout ce

1 qu'un employé nous coûte, la réalité, c'est
2 cinquante-cinq dollars (55 \$) de l'heure en ce
3 moment.

4 Q. **[406]** O.K. En ce moment. Alors, là, quand vous
5 dites « ce qu'il nous coûte » parce que vous avez
6 été entrepreneur. On a commencé de deux mille trois
7 (2003), vous allez être entrepreneur...

8 R. Oui, oui.

9 Q. **[407]** ... jusqu'en deux mille onze (2011), deux
10 mille douze (2012) à peu près.

11 R. Douze (12).

12 Q. **[408]** Deux mille douze (2012). Et aujourd'hui, là,
13 vous êtes revenu, vous êtes... vous travaillez
14 salarié dans une entreprise comme tireur de joints.

15 R. Oui.

16 Q. **[409]** O.K. On va rester, on va regarder votre
17 expérience d'entrepreneur dans... comme tireur de
18 joints. Alors, coût de l'employeur, ça, c'est
19 autour... en deux mille douze (2012), là, votre
20 employé, votre compagnon, il vous coûte cinquante-
21 cinq dollars (55 \$) de l'heure.

22 R. Oui.

23 Q. **[410]** Et ça, c'est ce que vous appelez les charges
24 sociales qui accompagnent...

25 R. Oui.

1 Q. **[411]** ... le salaire. Ça inclut évidemment toutes
2 les déductions nécessaires...

3 R. Les DAS, tout ce qui coûte... tous les avantages
4 sociaux, tout... tout ce qu'on a négocié avec...
5 tout ce que les contracteurs ont négocié avec les
6 syndicats pour arriver à une entente, là, de ce que
7 t'as de plus puis tes fonds de pension puis c'est
8 tout... tout est là-dedans, là, cinquante-cinq
9 (55 \$). Bien, dépendamment ta CSST comment est-ce
10 qu'elle te coûte aussi, là...

11 Q. **[412]** Oui.

12 R. ... tu peux avoir... T'sais, c'est entre quinze et
13 neuf pour cent (15 %-9 %), là, ça se tient là-
14 dedans, ça fait que ça dépend où est-ce que t'es,
15 là. T'sais, dans les premières années, tu payes le
16 total de la CSST puis si, ton entreprise, elle va
17 bien, puis t'as rien, il arrive jamais rien...

18 Q. **[413]** Pas de réclamation.

19 R. ... ça descend... Oui.

20 Q. **[414]** C'est ça.

21 R. Ça fait que tu peux te ramasser à du neuf (9 %).

22 Q. **[415]** Votre taux de risques...

23 R. T'sais, dix pour cent (10 %), là.

24 Q. **[416]** ... c'est un risque le calcul de la CSST.

25 Vous payez en fonction du risque que vous

1 représentez ou des...

2 R. C'est ça.

3 Q. **[417]** ... des réclamations.

4 R. Oui.

5 Q. **[418]** O.K. Alors, il y a une petite variation sur
6 la CSST quand...

7 R. Il y a un cinq pour cent (5 %), là, que... que ça
8 peut jouer, là, pour... dépendamment de
9 l'entreprise que t'es.

10 Q. **[419]** O.K. Alors, est-ce que... Et tantôt on en
11 parlera un peu plus longuement, mais est-ce que
12 vous avez été membre de l'Association des
13 entrepreneurs...

14 R. Oui, l'AESIQ,

15 Q. **[420]** L'AESIQ. Membre et administrateur de l'AESIQ?

16 R. Oui.

17 Q. **[421]** O.K. Ces discussions-là, ces tarifs-là qu'on
18 voit là en deux mille douze (2012), là, est-ce que
19 c'est sensiblement les tarifs que, vous, vous aviez
20 comme entrepreneur, que les autres entrepreneurs
21 de...

22 R. Tout le monde a ça. C'est... c'est régi par la loi,
23 les prix qu'il y a là, on peut pas... c'est ça.

24 Q. **[422]** Le salaire est régi par la loi.

25 R. Oui.

1 Q. **[423]** Maintenant, les autres, là, les coûts à
2 l'employeur, il y a...

3 R. C'est tout le monde à peu près la même chose.

4 Q. **[424]** O.K.

5 R. Comme je vous dis, à part la CSST, là, t'sais, si
6 tu rentres en compétition sur un prix pour une job
7 puis le gars est à quinze pour cent (15 %) puis,
8 toi, t'es à dix pour cent (10 %), t'as cinq pour
9 cent (5 %) dessus, là, de...

10 Q. **[425]** T'as un avantage.

11 R. T'as un avantage de cinq pour cent (5 %) dessus,
12 là, mais...

13 Q. **[426]** O.K. Si on prend justement, regardez, on va
14 tourner la page, la deuxième page de l'exercice, un
15 contrat de sous-traitance, là. Ah! On va y aller
16 avec cet exercice-là, là. On le voit, là, vous avez
17 fait un exercice de calcul pour voir ce qu'un
18 salarié, de nos jours, en deux mille deux (2002),
19 va coûter, puis on a pris un salarié qui produit
20 trois mille (3000) pieds. Puis, là, quand on se
21 parle, là, c'est des pieds carrés.

22 R. Oui.

23 Q. **[427]** C'est... c'est la surface qu'un employé
24 salarié peut couvrir.

25 R. Exactement.

1 Q. **[428]** Bon. Alors, vous dites l'employé moins
2 performant va être capable de sortir trois mille
3 (3000) pieds carrés dans une semaine de quarante
4 (40) heures, le plus performant va se rendre
5 jusqu'à quatre mille cinq cents (4500) carrés.

6 R. Aujourd'hui, oui.

7 Q. **[429]** O.K. Alors, c'est... c'est quasiment... c'est
8 cinquante pour cent (50 %) de plus pour l'employé
9 le plus performant, là.

10 R. Oui.

11 Q. **[430]** O.K. Alors, on prend l'employé qui va... qui
12 va livrer trois mille (3000) pieds carrés, puis on
13 regarde, là, le contrat qui a été accordé au... au
14 tireur de joints. On lui accorde cinq cents dollars
15 (500 \$) pour le mille (1000) pieds de surface. Est-
16 ce que c'est...

17 R. Cinquante cents (50 ¢) du pied, exactement.

18 Q. **[431]** Cinquante cents (50 ¢) du pied parce qu'on le
19 calcule soit au pied ou aux mille (1000) pieds, là.
20 Cinquante cents (50 ¢) du pied, c'est un tarif qui
21 se donne, ça, en deux mille douze (2012)? Qui
22 est... qui est payé à l'entrepreneur?

23 R. Pas tout à fait, dans le bungalow, c'est rare que
24 t'as ça.

25 Q. **[432]** O.K.

1 R. Mettons on va faire des chiffres ronds, là, mais
2 j'en connais qui ont encore quarante-cinq cents
3 (45 ¢), cinquante cents (50 ¢) avec le matériel.

4 Q. **[433]** O.K.

5 R. Je veux dire... le problème, c'est que si tu veux
6 pas le faire à ce prix-là, il y en a un autre qui
7 va le faire.

8 Q. **[434]** O.K. On va partir... on va... on va se donner
9 cinquante cents (50 ¢) du pied.

10 R. Mais, la réalité, là, la réalité, à cinquante cents
11 (50 ¢) du pied, là, si tu prends un tireur de
12 joints qui sort trois mille (3000) pieds, trois
13 mille... mettons quatre mille (4000) pieds par
14 semaine, là, il coûte deux mille (2000 \$) dans tes
15 livres. Ce n'est pas vrai, il te rapporte deux
16 mille (2000 \$) puis il te coûte deux mille deux
17 cents (2200 \$). S'il est moins performant, il sort
18 trois mille pieds (3000 pi) dans sa semaine, il te
19 rapporte quinze cents (1500 \$), il en coûte deux
20 mille deux cents (2200 \$) s'il est compagnon. Ça ne
21 marche pas. Ça ne marche pas.

22 Q. **[435]** Puis on voit l'exercice que vous faites, vous
23 mettez le coût à l'employeur. Ça c'est le taux
24 horaire à l'employeur, vous disiez cinquante-cinq

1 dollars (55 \$) pour un compagnon?

2 R. Oui.

3 Q. **[436]** Par quarante (40) heures, ça nous coûte deux
4 mille deux cents (2200 \$) par semaine, un compagnon
5 tireur de joints?

6 R. Oui.

7 Q. **[437]** Et s'il est très performant, en couvrant
8 quatre mille cinq cents pieds (4500 pi), il va vous
9 ramener... faites-vous un profit, même là? Non?

10 R. Bien, si ton compagnon il sort quatre mille pieds
11 (4000 pi) par semaine, à cinq cents (500) du mille
12 (1000) il coûte... il te rapport deux mille
13 (2000 \$). Il coûte deux mille deux cents (2200 \$).

14 Q. **[438]** O.K. Là, on n'a pas encore vos frais de
15 gestion...

16 R. Bien non.

17 Q. **[439]** Vous additionnez, les frais d'administration?

18

19 R. Puis des bons tireurs de joints, j'en ai eu, puis
20 je faisais deux mille cinq cents piastres (2500 \$)
21 avec, il coûtaient deux mille deux cents (2200 \$).
22 Je venais de faire trois cent piastres (300 \$),
23 mais j'en avais deux autres qu'eux autres,
24 j'arrivais en dessous.

1 Q. **[440]** O.K. Alors, on reprend toujours l'exercice,
2 il vous coûte deux mille deux cents (2200 \$), s'il
3 est bien bon il peut vous rapporter deux mille
4 (2000 \$). Puis là, vous n'avez pas encore inclus
5 vos frais d'administration...

6 R. Non. Non.

7 Q. **[441]** ... ou votre profit que vous évaluez à dix
8 pour cent (10 %), frais d'administration à dix pour
9 cent (10 %). Vous avez une perte nette de, vous
10 évaluez ça à tout près de quatre cents dollars
11 (400 \$) par semaine pour...

12 R. Bien oui.

13 Q. **[442]** O.K. On ne travaille pas comme ça à perte,
14 pas longtemps, en tout ça?

15 R. Bien non.

16 Q. **[443]** O.K. Et alors, si on se ramène, et dans les
17 différents exercices que vous avez faits, si votre
18 employé produit pour trois mille pieds (3000 pi)
19 carrés, il n'y en a aucun qui est à profit. S'il
20 produit à quatre mille cinq cents pieds (4500 pi),
21 on a peut-être nos deux apprentis en première puis
22 en deuxième année d'apprenti...

23 R. Tu peux t'en sortir avec des apprentis première

1 année, deuxième année, que ça fait eux autres avec
2 dix (10) puis quinze (15) ans qu'ils sont tireurs
3 de joints, puis qu'ils savent comment ça marche,
4 mais là ils ont travaillé tout croche, ça fait
5 que... t'as l'avantage que tu les payes comme des
6 première puis des deuxième année, là tu t'en sors
7 avec ça.

8 (14:12:47)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[444]** Mais là, ça n'a pas de bon sens, là. On ne
11 peut pas dire que parce que des... des
12 entrepreneurs qui veulent être honnêtes ne peuvent
13 pas l'être. Je veux dire, ça n'a pas de bon sens,
14 là.

15 R. Je ne comprends pas qu'est-ce que vous voulez dire.

16 Q. **[445]** Mais c'est parce que vous dites que vous
17 n'arrivez pas si vous décidez de travailler de
18 façon honnête et de payer tout ce qui doit être
19 remis à tout le monde.

20 R. Oui.

21 Q. **[446]** Mais là, c'est parce que ça ne se peut pas.

22 R. On ne peut pas le faire.

23 Q. **[447]** Donc, ce que vous êtes en train de nous dire,

1 c'est que pour faire de l'argent dans la
2 construction, il faut travailler de façon
3 malhonnête?

4 R. Non, non. Bien, à mon niveau à moi, dans le tirage
5 de joints, ici à Montréal, là, avec les prix qu'il
6 y a, avec ce que ça coûte pour travailler, avec ce
7 que les employés coûtent, avec les prix qu'on a, ça
8 fonctionne pas. Et ça, je ne connais pas une
9 entreprise au Québec qui marche cent pour cent
10 (100 %) honnête dans les livres, que ça fonctionne.
11 Je n'en connais pas, il n'y en a pas. Ça n'existe
12 pas. C'est ça, Madame.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[448]** Vous avez dit avec les prix qu'on a. La
15 question se pose, est-ce que les prix que vous
16 avez, qu'est-ce qui les impacte, dans les faits?
17 Est-ce que c'est parce qu'il y a trop de tireurs de
18 joints dans le marché ou c'est parce qu'il y a des
19 tireurs de joints qui font du travail au noir, qui
20 fait en sorte que ça fait baisser les prix? Est-ce
21 que c'est un mélange de ces deux options-là?

22 R. Il y a trois niveaux de prix. Il y a trois niveaux
23 de... Il y a trois paliers de prix, si on pourrait
24 dire, O.K.? Il y a la gang qui travaille au noir,

1 puis que ça s'élimine jamais, puis c'est toujours
2 là. Il y a l'autre gang qui sont des compagnies de
3 deux gars, alors c'est des entreprises incorporées,
4 bla, bla, bla, qui payent à la CCQ, mais chaque
5 entreprise a le droit à avoir un travailleur
6 désigné. Lui, il ne rentre pas d'heures à la CCQ.
7 Alors lui, il n'est pas obligé de rentrer tout ça à
8 la CCQ. Ça fait que normalement, c'est le
9 propriétaire qui se met... qui est compagnon, qui
10 se met désigné. Il s'engage un première année, il
11 le paye vingt-quatre (24) heures dans les livres.
12 Lui, il peut travailler à trente-cinq cents
13 (0,35 \$) du pied. Mais moi, là, quand j'arrive en
14 arrière, puis que je veux travailler avec un
15 apprenti, un compagnon, suivre la loi, là, avec les
16 prix, ça marche pas. Parce que, ils vont toujours
17 me dire : « Ah bien, là, si tu le prends pas à ce
18 prix-là, il y en a d'autres qui vont le faire. » Il
19 y a toujours du monde qui le font. C'est ça le
20 problème à mon niveau, c'est qu'il y a toujours du
21 monde qui sont là.

22 Q. **[449]** Donc, est-ce que vous êtes trop nombreux qui
23 avez ce métier-là, finalement, dans le marché de
24 Montréal?

1 R. Pas pour la... Au Québec, il y a trois mille
2 (3000), environ trois mille (3000) tireurs de
3 joints.

4 Q. **[450]** Mais dans le marché de Montréal, est-ce que
5 vous êtes trop nombreux, selon vous? Ça peut venir
6 de là, le fait que les prix...

7 R. Ce n'est pas le... C'est l'accès à une licence pour
8 aller travailler à rabais. Les licences... À un
9 moment donné, là, on était payés en « cash » dans
10 les années quatre-vingt-dix (90), O.K.? À un moment
11 donné, on s'est en venu, là, ça s'est tout le temps
12 amélioré, si vous voulez, le processus pour tout le
13 monde, pour sortir des prix. À un moment donné, là,
14 dans les années quatre-vingt-dix-neuf (99), deux
15 mille (2000), tout le monde on sortait des
16 licences. On allait chercher notre licence pour
17 travailler, à la place de nous payer en « cash »
18 les gars voulaient nous payer à désigner un
19 apprenti.

20 Q. **[451]** O.K.

21 R. Ça fait que tu sauves, toi, ton... Toi, t'es
22 déclaré, mais tu rentres plus tes heures dans les
23 livres quand t'es désigné. Ça fait que tu te prends

1 un apprenti, puis là on se mettait à rouler comme
2 ça. Mais moi, là, si je veux lâcher l'histoire
3 d'être un apprenti puis un désigné qui est moi puis
4 qui travaille, puis que je veux avoir une dizaine
5 d'employés, je ne peux pas le faire, c'est
6 impossible que ça marche. C'est ou bedon tu
7 travailles en « cash » tout croche, ou bedon tu
8 travailles avec un apprenti puis toi qui est
9 désigné, qui ne se rentre pas ses heures à la CCQ
10 puis tu cours partout, ou bedon t'as vingt-cinq
11 (25) tireurs de joints, tout croche, t'essayes de
12 faire arriver ça le plus possible, t'essayes d'en
13 payer le plus possible. Mais ça va toujours te
14 prendre un peu de « cash » à toutes les semaines
15 pour t'en sortir, pour toutes sortes de raison
16 qu'il va arriver que tu ne peux pas rouler comme
17 ça. Il n'y en a pas... J'en connais... Je m'excuse,
18 là, je ne connais pas d'entreprise qui tire des
19 joints au Québec qui travaille à la job, cent pour
20 cent (100 %) dans les livres. Il n'y en a pas. J'en
21 connais pas. Je connais personne qui en connaît. Ça
22 n'existe pas.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[452]** Vous avez été... Avez-vous d'autres

1 questions, Monsieur le Commissaire? En fait, c'est
2 ça, là vous nous livrez l'expérience de Louis
3 Mercure. Est-ce que ces discussions-là ça s'est
4 fait ou ça se fait encore à l'AESIQ, là, je ne veux
5 pas le prononcer...

6 R. L'AESIQ, c'est des discussions qu'on a entre nous
7 autres tout le temps. C'est des discussions que, on
8 se demande tout le temps qu'est-ce qu'il faut faire
9 pour arrêter ça, pour que des entreprises, on soit
10 pas obligés de se mettre à risque. Puis pour le
11 donneur d'ouvrage avec. Mais ce qui se passe, c'est
12 que t'as le contracteur général que lui, il pogne
13 la job, puis après ça, lui il demande des
14 soumissions, il envoie ça en soumission, mettons,
15 pour le système intérieur. Parce que c'est le
16 système intérieur... Ça fait que quand les gars...
17 quand les compagnies de systèmes intérieurs ils
18 (sic) cotent leur job, moi, je reçois des
19 téléphones : « Louis, telle job, je vais avoir ça,
20 je la cote, tu me ferais-tu ça à tel prix? On va
21 essayer de te donner soixante... »

22 Q. **[453]** Qui vous appelle? Quand vous dites, là...
23 c'est qui?

24 R. Les compagnies de systèmes intérieurs.

1 Q. **[454]** Intérieurs, O.K. Eux autres ont obtenu...

2 R. Eux autres, ils ont la job eux autres.

3 Q. **[455]** Oui.

4 R. Eux autres, ils ont le gyproc, ils ont des
5 « studs » de métal, des plafonds suspendus...

6 Q. **[456]** (Inaudible)

7 R. ... l'isolation, les joints.

8 Q. **[457]** Là on n'est pas rien que dans le domi... on
9 n'est pas dans le domiciliaire, là?

10 R. Non, non, je parle le résidentiel. Dans le
11 commercial, résidentiel...

12 Q. **[458]** Commercial aussi?

13 R. Mettons, le commercial, là.

14 Q. **[459]** Oui, allez-y.

15 R. Je me fais appeler : « Peux-tu me faire - mettons -
16 tel building à cinquante-cinq cents (55 ¢), tu
17 fournis le matériel? - O.K., je fais mon calcul -
18 O.K., ça marche. » Là ça l'a arrivé que j'avais
19 deux, trois compagnies pour le même building.
20 Alors, là, ce qui se passait c'est que...

21 Q. **[460]** Quand vous dites « deux, trois compagnies »?

22 R. Bien, c'est parce que j'étais connu puis j'avais
23 beaucoup de gars puis...

24 Q. **[461]** Non, quand vous dites, « deux, trois

1 compagnies », qui vous appellent?

2 R. Différentes... deux, trois compagnies différentes
3 qui « bettaient » sur cette job-là.

4 Q. **[462]** Alors, eux autres, c'est ceux... les
5 soumissionnaires du contracteur général qui vous
6 appellent...

7 R. Exactement, ils m'appelaient.

8 Q. **[463]** ... pour connaître votre prix?

9 R. Exactement.

10 Q. **[464]** O.K.

11 R. Alors, là je pouvais sortir... je sortais... je
12 sortais quasiment tout le temps le même prix entre
13 eux autres.

14 Q. **[465]** Oui.

15 R. Ça fait que là, tout d'un coup que la soumission
16 est... elle sortait, là les gars me rappelaient
17 puis ils me disaient : « Hi! on peut... - tu sais,
18 que c'est que je te parlais, là - Il va falloir que
19 tu descendes à quarante-sept (47), quarante-huit
20 (48), on peut plus la faire à ce prix-là. » Parce
21 que, les prix, ils ont... ils sont trop bas. Tu
22 sais, le plus bas, il a coté, si je veux la job, il
23 faut que j'accote le plus bas. Ça fait que... c'est
24 toujours...

1 Tu sais, même je m'assois avec des
2 contracteurs puis je disais : « Regarde, ça peut
3 pas marcher. Il dit, je le sais bien, mais c'est ça
4 ou bien on travaille pas. »

5 (14:19:20)

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[466]** Je comprends que vos entrepreneurs
8 généraux... pas vos entrepreneurs généraux,
9 l'entrepreneur général, il a une deuxième série
10 d'entreprises, après ça vous êtes en dessous. C'est
11 des gens qui ont coté au BSDQ, là?

12 R. Oui. Oui. Oui.

13 Q. **[467]** Bureau des soumissions déposées du Québec?

14 R. Oui.

15 Q. **[468]** Mais ce bureau-là des soumissions déposées du
16 Québec, il a été mis en place depuis un certain
17 nombre d'années puis, à chaque fois qu'on l'a
18 étudié, on en concluait que, justement, c'est un
19 mécanisme pour éviter la surcompétition au niveau
20 des entrepreneurs qui cotaient?

21 R. Bien, oui.

22 Q. **[469]** Ce que je comprends de vos propos c'est qu'il
23 fonctionne pas parfaitement parce que vous dites
24 que ces entrepreneurs-là cotent, malgré le BSDQ, à

1 des prix trop faibles?

2 R. Savez-vous, au BSDQ, il y a un phénomène
3 extraordinaire, c'est que les contracteurs
4 généreux... généraux, excusez, qui ont plein de...
5 tu sais, qui envoient leurs plans en soumission,
6 O.K. au BSDQ, là ils vont être cinq, six compagnies
7 à se battre pour un prix, mais le contracteur lui-
8 même il se fait une compagnie de systèmes
9 intérieurs pour se « better » sa job à lui.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[470]** Est-ce qu'on peut le... ça, on va juste le
12 garder une petite minute, là. Ça c'est le
13 phénomène... on va les appeler tantôt « les
14 compagnies bidon ».

15 R. Oui.

16 Q. **[471]** O.K.? Allez-y, je pense qu'on va l'aborder la
17 question, là. On est dans le phénomène de la
18 soumission. O.K. Alors, l'entrepreneur général
19 crée... a des compagnies?

20 R. Bien, oui. Les contracteurs généraux, ils ont des
21 compagnies bidon, des coquilles vides qu'on... Ils
22 se « bettent » eux autres mêmes leur propre job.
23 S'ils savent que le système intérieur, pour une
24 job, c'est d'un million (1 M), là, puis ils savent

1 qu'untel, untel, untel va venir, là, ils les
2 connaissent, là, ils savent qu'un untel, il va
3 rentrer à neuf cent vingt mille (920 000), neuf
4 cent cinquante mille (950 000), ils savent ça, là.
5 Bien, lui, il se fait une compagnie lui puis il
6 va... il va... lui, lui aussi, sa compagnie qui a
7 même pas un marteau puis un « tape », là, il va
8 porter un... sa soumission puis lui il sort à sept
9 cent mille (700 000). Il y a personne qui a pensé à
10 ce prix-là faire ça. Puis, lui, il gagne la
11 soumission. Il se gagne sa soumission. Ça fait que
12 là il rappelle tout le monde puis après ça il peut
13 renégocier avec tout le monde. Bien, oui.

14 Ça fait que c'est de même que, nous autres,
15 on se ramasse en dessous de la gang du système
16 intérieur. Bien, le système intérieur, il a écrasé
17 son prix après tout le monde. Puis ça c'est... puis
18 ça c'est de même, là, ça fait des années que ça
19 dure comme ça puis il y a personne qui fait rien.
20 Ça dure, ça dure, ça dure, c'est... On est tout le
21 temps « pognés » à travailler plus bas, tu sais. Le
22 contracteur, lui, qui a chargé quarante millions
23 (40 M), là, qui réussit à faire descendre juste son
24 système intérieur de trois cent mille (300 000),
25 là, bien, il vient-tu de faire trois cent mille

1 (300 000)? Dans une après-midi, là. C'est facile,
2 là.

3 Un contracteur général « astheure », là, ça
4 a même pas une « barouette », Monsieur. Ça a des
5 avocats puis ça a des portes blindées. Il y a des
6 contracteurs, tu vas chercher un chèque, là, c'est
7 des portes blindées avec des vitres pare-balles,
8 c'est pas pour rien, ça.

9 Q. **[472]** Est-ce qu'ils ont des travailleurs de la
10 construction?

11 R. Pantoute. C'est tout, tout, tout à sous-traitance,
12 à sous-traitance, à sous-traitance. « Allez-y, vous
13 autres, faites-le, là, puis nous autres, là, on va
14 vous payer quand on va être payés. » Ça aussi c'est
15 un phénomène extraordinaire. « Si je suis pas payé,
16 attends. »

17 Q. **[473]** Bon. Là il y a plusieurs choses qui ont été
18 abordées là-dedans, là, mais vous expliquez le
19 phénomène... Première des choses, vous... il y a
20 des entrepreneurs qui n'ont plus d'employés. Tout
21 ce qu'ils font, ils obtiennent un contrat, ils ont
22 sous-contracté au complet?

23 R. Il y a des contracteurs, à Montréal... C'est ça. Il
24 y a des contracteurs, à Montréal, c'est extrêmement
25 dangereux de travailler pour eux autres parce que

1 tout ce qu'ils veulent c'est de pas te payer puis
2 de te sentir que t'es faible puis t'es « pogné »
3 pour attendre ton argent puis te mettre en faillite
4 pour en engager un autre à rabais pour finir la job
5 puis s'en mettre encore plus dans les poches. Il y
6 a des compagnies qui sont montées comme ça, ils
7 font que ça.

8 Q. **[474]** Bon. Et, d'autres parts, vous nous expliquez
9 aussi que... Bon, l'utilisation de ces fameuses
10 compagnies-là, qu'on va appeler « compagnies
11 bidon », vous en connaissez, vous, de ces
12 compagnies-là, des... des petits, des gros
13 entrepreneurs généraux qui...

14 R. Les six, sept majeurs au Québec, ils les ont tous.

15 Q. **[475]** Ils ont tous une compagnie bidon qui...

16 R. Bien, oui.

17 Q. **[476]** ... ne sert qu'à (inaudible)...

18 R. À baisser le prix.

19 Q. **[477]** O.K.

20 R. Ça sert juste, juste à faire baisser le prix de la
21 soumission. C'est la seule affaire à quoi ça sert.

22 Q. **[478]** Et ces gens-là, évidemment, sont au-dessus de
23 vous, c'est-à-dire qu'ils vont... eux autres vont
24 soumissionner sur, exemple, les systèmes

1 intérieurs?

2 R. Bien, eux autres... eux autres, ils « pogner »...
3 ils vont prendre, mettons... ils vont... je sais
4 pas, moi, ils vont « pogner » une école au complet,
5 là.

6 Q. **[479]** Oui.

7 R. Ça fait qu'eux autres vont faire soumissionner les
8 plombiers, les électriciens, les gars de béton,
9 tout le monde, là. Bien, je sais pas dans les
10 autres sphères de... dans les autres sphères, là,
11 mais, nous autres, dans le système intérieur, là,
12 on retrouve ça, que ça a décollé à un moment donné,
13 les gars, ils se sont rendu compte qu'ils
14 « bettaient » carrément contre le général lui-même.

15 Q. **[480]** Vous, à peu près, ça fait combien d'années
16 qu'on voit ce phénomène-là, de ces compagnies-là
17 bidon?

18 R. Ça doit faire... ah! au moins dix (10) ans.

19 Q. **[481]** O.K. Les... Et ensuite, quand la compagnie
20 bidon, là, a réussi à... c'est elle qui gagne la
21 soumission, mais elle est pas encore équipée pour
22 faire le travail?

23 R. Bien, non.

24 Q. **[482]** Qu'est-ce qu'elle va faire?

1 R. Bien, là elle peut découper le contrat en morceaux
2 puis elle va aller chercher un paquet de monde puis
3 elle va tout les... elle va tout écraser le prix
4 puis elle va dire : « Regarde... » Je sais pas,
5 moi, mettons le plus bas est à... mettons le
6 deuxième est à huit cent cinquante mille (850 000)
7 puis lui est à sept cents (700). Bien, là il va
8 l'appeler puis il va lui dire : « Si tu me fais ça,
9 là, à sept cent quatre-vingts (780), je te le
10 donne. »

11 Q. **[483]** Bon. On tire encore le prix vers le bas?

12 R. Tout le temps vers le bas.

13 Q. **[484]** Et, dans... dans ces contrats-là, tiens, un
14 contrat qui pourrait être un contrat public, une
15 école...

16 R. Oui, oui.

17 Q. **[485]** ... un hôpital, un grand contrat. Faites-
18 vous... vous-même, là, quand vous aviez votre
19 entreprise, avez-vous travaillé sur ce type de
20 contrat-là?

21 R. Oui, oui, j'ai travaillé dans des contrats comme ça
22 puis ça c'est... ça c'est...

23 (14:24:41)

24 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[486]** Donc, vous avez travaillé dans les contrats
2 publics, c'est ce que vous nous dites?

3 R. Oui. J'ai déjà travaillé dans des contrats publics.

4 Q. **[487]** O.K.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 O.K.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[488]** Que le même phénomène se retrouvait dans ces
9 contrats-là?

10 R. Oui, bien oui.

11 Q. **[489]** De quelle façon?

12 R. Bien c'est tout le temps le contracteur, les
13 contracteurs généraux quand ils ont le plan, là,
14 ils envoient ça pour... ils envoient ça pour se
15 faire soumissionner, là. Lui-même il
16 soumissionnait, puis lui-même il gagne son... il
17 gagne... il gagne c'est lui le plus bas.

18 Q. **[490]** Vous dites que vous avez déjà travaillé dans
19 un contrat concernant une école?

20 R. Bien des écoles, des hôpitaux.

21 Q. **[491]** C'était dans le secteur public?

22 R. Oui, oui, toutes sortes d'affaires de même, des
23 hôpitaux.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[492]** Plusieurs contrats de nature publique?

1 R. Bien dans ma vie, là, j'ai fait des CLSC, des
2 écoles, j'ai fait des hôpitaux, j'ai fait...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[493]** Où?

5 R. À Montréal, alentour, dans la région ici, là.

6 Q. **[494]** Oui, mais quels contrats?

7 R. Ah, bien j'ai pas de... j'ai pas été dans les
8 hôpitaux dernièrement, là, avec ce qui se passait,
9 j'ai abandonné, moi je vais plus là, ça fait une
10 couple d'années, là, mais...

11 Q. **[495]** Et vous nous avancez là que vous avez
12 travaillé dans des contrats publics?

13 R. Ah, bien j'ai fait.

14 Q. **[496]** On vous demande lesquels?

15 R. Bien j'ai fait des contrats publics, c'est que moi
16 je travaillais en sous-traitance pour des gars qui
17 avaient le contrat, eux autres même. J'ai fait les
18 prisons à... dans le bout de Joliette, j'ai fait
19 des prisons là, il y a deux ans. J'ai fait des
20 CLSC, j'ai fait...

21 Q. **[497]** Dans le bout de Joliette, si je ne m'abuse,
22 il y a pas des prisons?

23 R. Il y a une prison à Joliette.

24 Q. **[498]** Il y a peut-être une?

25 R. Oui, oui.

1 Q. [499] Il y en a pas « des »?

2 R. Non, non, c'est ça, bien ce que je veux dire c'est
3 que je suis allé, j'ai travaillé dans des prisons.

4 Q. [500] Oui?

5 R. J'en ai fait à Laval, j'en ai fait à Joliette. J'ai
6 fait des écoles à Montréal. Là, j'ai pas, j'ai pas
7 les adresses icitte, mais je pourrais toutes vous
8 les sortir mes factures, dire, là, j'étais là, là,
9 j'étais là, là, j'étais là, tu sais, mais, là, je
10 les ai pas de même, là, là.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. [501] Vous avez souvent travaillé...

13 R. Mais moi je soumissionne pas moi.

14 Q. [502] C'est ça, mais vous travaillez?

15 R. Oui, oui, je suis là, moi sur la job.

16 Q. [503] Vous travaillez dans des contrats qui sont
17 des contrats publics donnés par l'État en haut...

18 R. À des contracteurs généraux.

19 Q. [504] ... mais vous, là, vous avez pas soumissionné
20 vous là-dedans?

21 R. Non, non, non, moi je... moi à mon niveau je
22 soumissionne pas, moi. Moi je reçois un appel :
23 « Tu peux-tu me rentrer des gars à telle place.
24 Oui. »

25 Q. [505] O.K.

1 R. Ça fait que j'y vais.

2 Q. **[506]** Alors, c'est des ententes de gré à gré...

3 R. Exactement.

4 Q. **[507]** ... avec les entrepreneurs...

5 R. Les gars qui ont rentré...

6 Q. **[508]** ... en système intérieur?

7 R. ... le contrat du système intérieur pour faire ça,
8 oui.

9 Q. **[509]** Bon. Alors, dans ces contrats-là, on va
10 prendre un contrat public ou un contrat privé, vous
11 êtes appelé quand c'est un gros contrat, il y a un
12 entrepreneur de système intérieur qui bâtit une
13 école ou quoi que ce soit, il vous appelle et ce
14 que vous négociez avec lui est-ce que c'est un
15 montant forfaitaire pour faire le travail ou encore
16 vous dites mes employés vont travailler, je vais
17 facturer leurs heures au coût de la convention
18 collective?

19 R. Ça marche au pied carré. Il y a tant de pieds de
20 gyproc je te donne tant, fais la job.

21 Q. **[510]** O.K. Mais vous vos employés vous les payez à
22 un taux horaire?

23 R. Moi il faut que je les paie avec le décret de la
24 construction.

25 Q. **[511]** O.K. Donc, c'est vous qui assumez le risque

1 comme entrepreneur...

2 R. Exactement.

3 Q. **[512]** ... d'être capable de réaliser le contrat à
4 l'intérieur de votre balise puis de faire un peu de
5 profit en bout de ligne?

6 R. C'est ça.

7 Q. **[513]** O.K. Puis vous dites ça ça fonctionne pas et,
8 là, ça nous ramène à ce tableau-là?

9 R. Oui.

10 Q. **[514]** Ça fonctionne pas parce que les prix dans...
11 les prix dans le gypse, la pose de gypse, ça, puis
12 tirer des joints ça?

13 R. Bien le prix qu'on a il faut, le prix qu'on a, là,
14 il est basé sur... il est tout le temps comme...
15 c'est deux gars qui travaillent, un apprenti, un
16 désigné, puis ça comment ça coûte, comment tu fais
17 de l'argent avec ça, c'est... c'est là-dessus que
18 c'est basé.

19 Q. **[515]** O.K.

20 R. Mais quand tu l'extrapoles avec une entreprise avec
21 cinq, six gars, dix gars, puis que toi il faut que
22 tu respectes un apprenti pour un compagnon, là, ça
23 marche plus quand tout le monde est rentré dans les
24 livres, à comparer à lui qui se rentre pas les
25 heures dans les livres puis il paie son apprenti

1 seulement.

2 Q. **[516]** Ce que vous dites c'est qu'il y a des gens
3 qui peuvent faire du profit?

4 R. Oui.

5 Q. **[517]** On va prendre le montant, exemple, à
6 cinquante sous (50 ¢) là, cinquante sous (50 ¢)
7 du...

8 R. Du pied.

9 Q. **[518]** ... du pied, là, il y en a qui peuvent faire
10 du profit?

11 R. Si tu es deux gars, si tu es deux travailleurs
12 ensemble puis qu'il y en a un des deux qui est
13 désigné puis il se rentre pas d'heures à la CCQ.
14 Oui, tu fais de l'argent.

15 Q. **[519]** Alors, là, on va l'expliquer un petit peu le
16 phénomène. La personne désignée, là, peut-être pour
17 les fins de nous renseigner, quand on a une licence
18 d'entrepreneur on peut avoir une personne désignée
19 au sein d'une entreprise?

20 R. Exactement chaque entreprise a le droit d'avoir un
21 employé désigné, c'est lui, ça veut dire, il est
22 pas obligé, il rentre pas ses heures à la CCQ.

23 Q. **[520]** Il est pas obligé?

24 R. Il est pas obligé, il y en a qui les rentre, mais
25 lui il est pas obligé.

1 Q. **[521]** Bon.

2 R. Ça fait que si j'arrive sur un chantier comme ça
3 m'est arrivé souvent où est-ce qu'on faisait des
4 condos puis sur des étages, il y avait mettons, je
5 sais pas moi, vingt condos à faire, puis que pour
6 faire vingt condos ça prend mettons dix gars. Ça
7 m'a arrivé d'arriver sur des chantiers avec dix
8 compagnies, cinq compagnies de deux gars qui
9 faisaient dix gars qui travaillaient à trente-cinq
10 cents (0,35 ¢) du pied pendant que moi j'aille
11 quarante-cinq cents (0,45 ¢), cinquante cents
12 (50 ¢) pour faire la même job avec mes dix gars.

13 Q. **[522]** O.K. Si vous arrivez avec dix employés en
14 respectant le ratio cinq/cinq, cinq apprentis, cinq
15 compagnons?

16 R. Bien oui, moi tout le monde est dans les livres,
17 tandis qu'eux autres les... les cinq compagnies de
18 deux gars...

19 Q. **[523]** Oui?

20 R. ... il y en a cinq qui se rentrent pas d'heures
21 dans les livres. Ça fait que là, ça ça mouille ça.
22 Il y en a beaucoup. Ça fait que les compagnies, là,
23 les grosses compagnies ils se servent de ces gars-
24 là, ils donnent ça à forfaitaire à ces gars-là avec
25 ces prix bas-là. Puis là, nous autres quand on

1 arrive après ça avec des vraies compagnies d'une
2 dizaine de gars qu'on veut faire un profit, qu'on
3 veut payer toutes nos affaires. Ça marche pas.

4 Q. **[524]** Bon. Si vous opérez votre compagnie, c'est
5 certain que si vous avez dix compagnons ça va vous
6 coûter trop cher?

7 R. Ça marche pas.

8 Q. **[525]** La façon la plus économique c'est cinq
9 compagnons, cinq apprentis, ça c'est un autre
10 problème, on verra tantôt le ratio?

11 R. Quand tu en trouves cinq compagnons.

12 Q. **[526]** C'est ça, on le verra tout à l'heure. C'est
13 que la façon la plus économique si vous voulez
14 vraiment fonctionner correctement c'est votre
15 compagnie avec dix employés, cinq compagnons, cinq
16 apprentis et, là, vous devez faire face ce que vous
17 dites à cinq entreprises, une personne désignée qui
18 rentre pas ses heures...

19 R. Bien oui.

20 Q. **[527]** ... puis l'apprenti lui qui va rentrer ses
21 heures le coût le plus bas possible?

22 R. C'est ça.

23 Q. **[528]** Lui peut fonctionner à trente-cinq (35), à
24 quarante (40)?

25 R. Lui à trente-cinq (35), quarante cents (40 ¢) du

1 pied il fait plus d'argent que moi à cinquante
2 cents (50 ¢) du pied avec tout le monde dans les
3 livres.

4 Q. **[529]** O.K.

5 R. Il en fait bien plus que moi, tu sais.

6 Q. **[530]** Donc, la personne désignée c'est une espèce
7 d'échappatoire?

8 R. Exactement. À un moment donné ils nous ont, dans
9 les années, au début, fin des années quatre-vingt-
10 dix (90) c'était... c'était comme la mode :
11 « Allez-vous en tous désignés les gars, là, rentrez
12 pas vos heures dans les livres. » Ça fait que tout
13 le monde s'est garroché à faire ça.

14 Q. **[531]** O.K. Alors, tout le monde a sa compagnie, il
15 y a une personne désignée puis c'est des compagnies
16 de deux, le désigné, puis un employé?

17 R. Oui. Tu sais, la job, tu sais, moi, moi, là, au
18 Québec, tu sais, à Montréal dans la construction
19 avec la CCQ, est-ce que c'est toutes des compagnies
20 de deux gars qu'on devrait être ou bien donc, tu
21 sais. Une compagnie de deux gars pour pas se
22 rentrer des heures à la CCQ, c'est pas une
23 entreprise. Ça sert juste à faire descendre le
24 prix, ça sert juste à couper les prix. Tu sais,
25 c'est quoi qu'on fait avec ça. Moi j'en ai déjà

1 parlé à monsieur Ménard de la CCQ : « Enlevez le
2 désigné, enlevez ça. On va avoir les mêmes prix
3 tout le monde. Tu sais, moi ça me dérange pas
4 n'importe... combien que ça coûte un gars dans les
5 livres en autant que tout le monde on est sur la
6 même pied d'égalité pour... pour coter une job.
7 Mais il y a différents, tu sais, il y a... il y
8 a... le contracteur en système intérieur qui a...
9 qui a vingt-cinq (25) gangs de deux toutes en
10 forfaitaire, là, toutes à la job, là, qu'eux autres
11 il se rentre... que la moitié des gars il se rentre
12 pas d'heures dans les livres, là, ça va bien ça
13 pour « better » contre une autre gang que sont tous
14 dans les livres. C'est pour ça qu'il y a des écarts
15 des fois de... sur une job d'un million (1 M) de
16 deux, trois cent mille (300 000).

17 (14:32:29)

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[532]** Au cours des dernières années, puis je parle
20 pas de la dernière année, là, ça fait quand même
21 cinq ans au moins que les gouvernements ont pris
22 des initiatives pour lutter contre le travail au
23 noir, notamment en travaillant avec la CCQ. Est-ce
24 que vous avez vu quand même un certain resserrement
25 dans ces choses-là ou bien il y a rien qui a

1 chan... il y a rien qui a changé parce qu'écoutez,
2 ils en ont mis de l'argent, là, pour essayer de
3 combattre ça, là, vous avez rien vu de votre côté?

4 R. Tout ce que je vois en ce moment, là, qu'est-ce qui
5 a vraiment changé, là, c'est que les employés
6 maintenant, les employés dans les entreprises, là,
7 qui étaient tous à l'heure puis qui s'en allaient,
8 là, ils travaillaient, maintenant, que tu sois une
9 entreprise avec deux gars, que tu sois une
10 entreprise avec dix (10) gars, que tu sois un
11 employé simple tout seul dans la vie, là, pas de...
12 pas d'entreprise, là, sont quasiment tous
13 forfaitaires. Ça veut dire que toi je te donne
14 tant, là, puis à la fin de la semaine, là, bien on
15 va te le transférer en heures dans les livres.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[533]** O.K. Ça, prenez le temps, expliquez-le ce
18 phénomène-là.

19 R. Ce qui arrive, c'est qu'ils vont prendre des
20 employés, moi je me faisais appeler pour me dire...
21 moi je travaillais à telle place, je travaillais à
22 mettons à trois cent piastres (300 \$) du mille
23 (1000), trente sous du pied, puis ils me
24 convertissaient tout en heures dans les livres. Ça
25 fait que je travaille cinquante-deux (52) heures

1 par semaine puis j'ai une paye de quarante (40)
2 heures par semaine. Là, c'est l'employé, lui tout
3 seul avec que ceux qui sont plus lents bien ils
4 travaillent quarante-cinq (45), cinquante (50)
5 heures par semaine, ceux qui sont plus rapides ils
6 en travaillent trente-deux (32), trente-trois (33),
7 trente-quatre (34) puis ils sont payés quarante
8 (40) heures dans les livres. Les compagnies ça
9 c'est... ça, tout le monde asteur, là, c'est pas
10 mal... j'en connais des entreprises qui font pas
11 ça, là, mais j'en connais... la majorité sont
12 organisées comme ça avec leurs... leurs tireurs de
13 joints ou leurs poseurs de gypse ou... ça fait
14 qu'asteur, ils peuvent tout le temps contrôler
15 le... comment ça va coûter une job. Ça fait que
16 tout le monde est à la job. Que tu aies une
17 licence, pas de licence, que tu sois un... tout le
18 monde est à la job.

19 Q. **[534]** À la job, c'est qu'on sait qu'on va fact...
20 on sait qu'on va accorder quarante (40) heures,
21 quarante (40) heures théorique, mais quarante (40)
22 heures pour cet employé-là donc on sait ce que ça
23 va coûter la job?

24 R. Exactement.

25 Q. **[535]** C'est ça que vous appelez...

1 R. On lui fait un prix « On te donne deux mille deux
2 cents piastres (2200 \$) pour faire ce logement-là
3 puis si ça t'en prend trente (30), bien ça te donne
4 deux mille deux cents (2200 \$) puis si ça t'en
5 prend cinquante (50), bien ça te donne deux mille
6 deux cents (2200). »

7 Q. **[536]** Alors encore une fois, ça vise à favoriser
8 l'employé le plus productif, le plus rapide?

9 R. Ça favorise le... le système intérieur qui a
10 « betté » la job puis que lui, il dépasse pas ses
11 coûts.

12 Q. **[537]** O.K. Et celui qui a des employés un peu plus
13 lents, bien lui...

14 R. Il se présente plus là, il s'en va. Il ramasse ses
15 affaires puis il s'en va.

16 Q. **[538]** En fait, les employés les plus lents ne...
17 c'est la seule façon qu'ils auraient de continuer à
18 travailler, c'est d'accepter d'être payés, en fait,
19 moins de temps, ils vont être payés quarante (40)
20 heures même s'ils en ont pris cinquante (50) pour
21 faire le...

22 R. Exactement, quand j'ai fait l'émission Enquête, là,
23 à Radio-Canada, là, on l'a enregistrée sur... on a
24 mis un téléphone sur... sur le « tape » puis le
25 monde m'expliquait ça, j'appelais du monde puis

1 qu'ils m'expliquaient ça au téléphone, là. J'ai
2 commencé à sept heures (7h00) à matin, il était
3 sept heures (7h00) le soir quand je lui ai parlé
4 puis... « Je viens de débarquer des béquilles je
5 suis pogné à la job. » Ça travaillait chez des
6 contracteurs sur la rive sud, là, des gars qui
7 sablent des joints, là, à quatre cents du pied à la
8 job, c'est... c'est épouvantable.

9 Q. **[539]** Ça c'est les gens qui sont obligés de
10 faire...

11 R. Ils sont pognés là, ils sont pognés là, là.

12 Q. **[540]** On y reviendra, O.K. Ça bon vous avez
13 mentionné, là, c'est parce que vous avez fait une
14 émission, l'émission Enquête à Radio-Canada...

15 R. Oui.

16 Q. **[541]** ... en deux mille onze (2011)?

17 R. Exactement, pour dénoncer exactement ce phénomène
18 de l'émission Enquête de Radio-Canada.

19 Q. **[542]** O.K. Alors écoutez, on a couvert plusieurs
20 sujets, on va juste retravailler... vous nous avez
21 dit que le travail carrément au noir, les gens qui
22 sont payés en argent comptant, là, ça c'est un
23 phénomène qu'on voit plus dans le résidentiel?

24 R. Oui.

25 Q. **[543]** O.K.

1 R. Dans... dans les assurances, là, tu sais tout ce
2 qui est...

3 Q. **[544]** Rénovations après sinistre?

4 R. ... toute rénovation après sinistre, ça là, ça là,
5 il y a personne qui... qui... tu sais les... moi
6 j'ai été me tremper le nez là-dedans un peu pour
7 voir si je pouvais pas m'en aller vers ça, c'est
8 encore... c'est... tu es supposé pour... pour
9 offrir tes services pour planter des clous chez
10 quelqu'un, il faut que tu aies une licence
11 d'entrepreneur, point final. Mais là-dedans, là,
12 c'est pas de licence, c'est des petits
13 enregistrements, ça se fait des chèques puis... tu
14 arrives pas encore avec les prix là-dedans. Ça
15 marche pas.

16 Q. **[545]** Bon. Alors il y a ce premier niveau-là que
17 vous avez appelé le travail au noir, qui est plus
18 dans le niveau résidentiel. Évidemment, ces gens-là
19 peuvent pas aller travailler dans un contrat...
20 pour un contrat public même comme sous-contractant,
21 là, l'entrepreneur ça lui prend des factures quand
22 même, l'entrepreneur à système intérieur?

23 R. Oui, oui, bien oui, bien oui.

24 Q. **[546]** Bon. Alors quand on monte d'un niveau, il y
25 ces...

1 R. Bien même encore aujourd'hui, là...

2 Q. **[547]** Oui.

3 R. ... même encore aujourd'hui, cet hiver, là, je suis
4 allé voir une job pour un de mes chums, il dit :
5 « Va voir la maison. » Je m'en vais voir la maison,
6 c'est une maison de quinze mille pieds (15 000 pi)
7 à Saint-Jérôme...

8 Q. **[548]** Oui, quinze mille pieds (15 000 pi), ça,
9 c'est un château, là?

10 R. Quinze mille pieds (15 000 pi), là, c'est une
11 grosse maison, là, avec un bachelor dedans, c'est
12 une grosse... dans un triplex, là, il y a un gros
13 triplex, tu sais, trois logements de cinq et demi
14 ça a ça quinze mille pieds (15 000 pi).

15 Q. **[549]** O.K. Alors vous allez voir ça pour... en fait
16 c'est pour aider votre copain?

17 R. Bien ce gars-là, moi je reste proche de Saint-
18 Jérôme ça fait que ce gars-là il me dit : « Veux-tu
19 aller voir la maison pour moi? » Je suis un
20 contracteur, je sais les prix comment ça marche, ça
21 fait que je... je suis rentré là, j'ai vu la
22 maison, les garages à douze pieds (12 pi) dans les
23 airs, le salon, cuisine à neuf pieds dans les airs,
24 tu travailles ça à l'échafaud puis moi, dans ma
25 tête, on était à soixante-cinq cents du pied

1 (0,65 \$/pi) là-dedans avec le matériel puis ça
2 faisait une belle job, tu sais. Le gars il riait de
3 moi, il donnait... il donnait ça à vingt-quatre
4 cents (0,24 \$) en « cash » à quelqu'un. En deux
5 mille quatorze (2014).

6 Q. **[550]** Alors ça...

7 R. Ça arrête pas.

8 Q. **[551]** Un entrepreneur ne peut pas se battre contre
9 le travail au noir dans le domiciliaire?

10 R. Bien non.

11 Q. **[552]** Ça c'est ce que vous nous dites?

12 R. C'est tout le temps... il y a tout le temps
13 quelqu'... puis le pire, là, je lui ai dit au
14 gars : « Qu'est-ce que tu as pensé de me demander
15 de venir faire un prix? En plus à vingt-quatre
16 cents (0,24 \$)? Pensais-tu d'encore avoir plus
17 cher... moins cher que ça? » Le gars est à vingt-
18 quatre cents (0,24 \$), il essaye encore d'avoir
19 plus bas. À vingt-quatre cents (0,24 \$), là, je
20 faisais même pas ça en mille neuf cent quatre-
21 vingt-dix (1990). Là, à vingt-quatre cents
22 (0,24 \$), vingt-quatre cents (0,24 \$) il dit : « Je
23 m'en fous. Il est chez eux, il est sur le chômage
24 puis il va le faire pendant l'hiver. » Qu'est-ce
25 que vous voulez que je fasse? Quand même qu'on fait

1 des plaintes, là, il arrive rien jamais.

2 Q. [553] Dans ce cas-là, est-ce que vous avez fait une
3 plainte à la CCQ?

4 R. Pantoute. Non. J'en ai fait des plaintes à la CCQ
5 en masse. Il se passe jamais rien. Jamais rien. Moi
6 j'ai déjà fait une plainte à la CCQ, là, j'avais un
7 plan de maison, moi, il rentrait quatre-vingt-cinq
8 mille pieds (85 000 pi) de gypse dans une maison à
9 Laval. Quatre-vingt-cinq mille pieds (85 000 pi) de
10 gyproc, là, avec des plafonds à douze pieds (12 pi)
11 dans les airs puis des... des... tous des
12 « recess » après les murs, tous des murs en rond
13 puis des affaires de même, là. Moi, je suis allé
14 voir la maison, là, j'étais... « Ayoye! » J'étais
15 très impressionné par ça. J'ai demandé à deux de
16 mes amis, qui sont contracteurs, à l'époque, ça
17 c'est en deux mille sept (2007), deux mille huit
18 (2008), de venir voir la maison avec moé : « Fais-
19 toi un prix », « Fais-toi un prix », on est
20 arrivés, à l'époque, à un dollar du pied, quand on
21 était tous à quarante-cinq (45)... quarante-cinq
22 cents (45 ¢), là, quarante (40), quarante-cinq
23 cents (45 ¢) du pied. À un dollar du pied, là, avec
24 ce que ça va te prendre pour faire ça, j'avais tout
25 monté mon papier puis je m'étais dit, à une piastre

1 du pied, j'y fais un prix à quatre-vingt-cinq mille
2 (85 000). J'ai déposé mon prix à quatre-vingt-cinq
3 mille dollars (85 000 \$) pour faire la maison puis,
4 deux semaines après, mon client m'a appelé en me
5 disant : « Voyons donc! toé. Où ce tu t'en vas
6 toé? Il dit, il y a quelqu'un qui veut le faire à
7 quarante-deux mille (42 000). -Quarante-deux mille
8 (42 000)! - Ça fait que - Donnes-y. »

9 Q. **[554]** Vous l'avez pas eu mais il y a quelqu'un qui
10 vous coupait (inaudible)...

11 R. Oui, oui. Mais pas... pas coupé de trois, quatre
12 mille (4000), là, pas coupé de dix mille (10 000),
13 quarante-deux mille (42 000)... quarante-trois
14 mille (43 000) qu'il était plus bas que moé. J'ai
15 pris ça, j'ai pris tout qu'est-ce que j'ai réfléchi
16 sur un papier, j'ai envoyé ça à la CCQ. J'ai appelé
17 deux, trois semaines après qu'est-ce qui se passait
18 avec ça, le gars était encore là. Ils m'ont dit :
19 « Non, non, Monsieur, il est en règle. »

20 Q. **[555]** Bon. Alors, on s'aperçoit que la question des
21 prix est un problème important. Dans les problèmes
22 que vous avez identifiés, vous nous avez parlé
23 l'obtention... obtenir les licences de la Régie du
24 bâtiment.

25 R. Oui.

1 Q. [556] Vous nous avez dit ce matin que c'était... il
2 y en a trop, trop facile?

3 R. Écoutez, s'il y en a trop, je le sais pas. Je sais
4 qu'il y a cent cinquante mille (150 000)
5 travailleurs de la construction au Québec puis il y
6 a à peu près quarante-cinq mille (45 000) licences.
7 Ça fait que... ça fait bien du monde ça pour...

8 Q. [557] Alors, on a créé bien des moyens.

9 R. C'est qu'à chaque fois que tu crées une licence,
10 là, dans une région, là, à chaque fois que t'as un
11 travailleur qui est aux livres, mettons... bien, tu
12 sais, qui travaille aux livres, là... Moi, ça m'est
13 arrivé d'avoir des gars qui travaillaient, là, aux
14 livres, là, pour moi puis là ils décidaient d'aller
15 chercher une licence. Ça fait que là ils arrivaient
16 dans le marché, tu sais, ils travaillaient pour
17 moins cher que moé. Parce que, lui, il avait pas de
18 compagnon, il se mettait désigné, il travaillait
19 tout seul. Il ne mettait plus d'heures à la CCQ. Ça
20 fait que tu as trois, quatre... t'as tout le temps
21 trois, quatre niveaux de toutes sortes de prix. Moé
22 ça me fait rien de payer tout ça tout le temps,
23 mais il faut que tout le monde dans... tout le
24 monde, on paie tous, on part tous égale (sic), là.

1 Pas que lui, là, il travaille... ils sont cinq
2 désignés, cinq entreprises de deux gars, puis...
3 contre moé. Moé, il faut que je rentre tout dans
4 les livres, là. Parce que, la CCQ, elle va même pas
5 les voir ces gars-là, il y a rien... ils ont
6 rien... il y a rien, c'est des... ils font rien que
7 travailler ces gars-là puis ils ramassent pas une
8 « cenne », ils ramassent par rien.

9 Q. **[558]** Monsieur Mercure, vous nous parlez... on
10 parle des tireurs de joints, d'autres parts il y a
11 des métiers où les choses ne semblent pas être
12 aussi noires que... que chez les tireurs de joints.

13 R. Ah! non.

14 Q. **[559]** Regardez, je vous mentionne peut-être chez
15 les électriciens, chez des plombiers, il semble y
16 avoir...

17 R. Si on avait tous...

18 Q. **[560]** ... il semble y avoir une industrie, des
19 entrepreneurs qui fonctionnent de façon légitime
20 dans ce marché-là.

21 R. Oui.

22 Q. **[561]** Pourquoi... pourquoi que ça fonctionne bien
23 dans certains secteurs puis ça fonctionne pas bien
24 chez les tireurs de joints puis dans les systèmes

1 intérieurs?

2 R. Pour les... les plombiers puis les électriciens,
3 ils ont des associations très fortes.

4 Q. **[562]** Oui.

5 R. Ces associations-là, ils vont dicter les prix. Et
6 je sais que si tu suis pas le prix qu'ils t'ont dit
7 qu'il fallait que tu charges à l'heure pour un
8 gars, tu pourrais te faire suspendre ta licence.
9 C'est les associations, ça, qui ont fait le ménage.
10 C'est... D'après moi, dans mon industrie, les
11 associations devraient avoir un pouvoir de regard
12 au moins sur la licence. Un petit peu, tu sais,
13 pour dire... Tu sais, mettons, moé, je reçois des
14 téléphones d'employés d'une compagnie X puis que je
15 le sais que c'est tout le temps tout croche dans
16 cette compagnie-là, au moins que je pourrais
17 avertir mon... mon association pour qu'ils aillent
18 lui poser des questions à ce gars-là, pour que...
19 dire : « " Eille "... » Tu sais. Puis quand c'est
20 tout le temps le même qui gagne les soumissions, à
21 un moment donné, là... ta gang de... de... Tu sais,
22 quand on se regroupe, les... dans l'association,
23 quand on se regroupe puis on se parle en nous
24 autres, on le sait, là, les travers, on le sait qui

1 qui est tordu avec sa licence, on le sait qui c'est
2 qui prend des « shortcuts », on sait où ce qu'ils
3 les prennent. Il faudrait que, minimalement, les
4 associations... de tirage de joints ou de systèmes
5 intérieurs, tout ce qui découle dans... Chaque
6 métier devrait avoir son association forte pour
7 qu'on puisse faire nous autres mêmes nos taux...

8 Q. **[563]** Régulation.

9 R. Bien, oui. Bien, oui, parce qu'on... tu sais, on
10 rencontre des... des gens de la CCQ ou du
11 gouvernement puis toute puis ils nous posent des
12 questions, c'est des questions... « Voyons donc!
13 vous avez pas pensé à... - mettons - à penser de
14 même? -Bien, non. » Ils voient pas la pertinence de
15 ça. Mais nous autres, là, sur le chantier ou quand
16 on va... on va soumissionner ou qu'on est... on est
17 là, là, puis qu'on se rend compte que lui est tout
18 le temps plus bas, à un moment donné on les sait
19 entre nous autres. C'est pour ça que des
20 associations fortes, ils vont aider à faire le
21 ménage, ça c'est sûr et certain ça.

22 (14:43:31)

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[564]** Vous avez dit tout à l'heure que vous voyez
25 des fois que c'est toujours le même qui obtient les

1 contrats. Est-ce que vous avez vu de la collusion
2 dans votre métier? Dans les entreprises de joints,
3 là, est-ce que vous avez vu de la collusion?

4 R. Oui.

5 Q. **[565]** Entendu parler de ça?

6 R. Hum hum.

7 Q. **[566]** Avez-vous des cas concrets à nous soumettre?

8 R. Je n'ai pas de cas concret parce que je savais pas
9 nécessairement quelle job et quelle job. Mais je
10 sais qu'il y a des contracteurs qui s'appelaient
11 entre eux autres puis dire « " Eille ", " eille ",
12 là je vais " better ", je vais " better " tant. »
13 Ça, ça l'existe.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[567]** Mais vous le savez comment, parce que vous
16 l'avez entendu...

17 R. Parce que des fois j'étais dans le bureau du gars
18 puis il pouvait parler devant moé puis... je suis
19 installé là puis... Ça se cache pas, là. Ça se
20 cachait pas ça, là. Autant comme d'aller faire de
21 la facture d'accommodement, à un moment donné,
22 on... puis personne se cachait, là.

23 Q. **[568]** Et c'était dans des contrats de nature
24 publique, de nature privée?

1 R. Ça pouvait être privé, public.

2 Q. **[569]** Mais « ça pouvait », étiez-vous là ou l'avez-
3 vous vu ou vous l'avez pas vu?

4 R. Moé, j'ai... moé, je peux juste vous dire, je sais
5 pas les noms des contrats, je sais pas à quelle
6 place, mais je peux vous dire que, moé, j'ai
7 entendu ça chez des contracteurs que j'allais pour
8 aller chercher mon argent, mettons, mon chèque puis
9 là tu jases avec puis là il reçoit un téléphone,
10 puis là il règle une affaire avec un autre. Ils
11 s'appellent entre eux autres puis ils se disent :
12 « " Eille ", moé, je rentre ça, je rentre ça. » Ça
13 je le sais que ça a existé, je peux pas vous dire
14 qui, mais je le sais que ça se parle dans le...
15 dans le... dans la gang si vous voulez du système
16 intérieur à Montréal, là, tu sais.

17 (14:44:54)

18 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

19 Q. **[570]** Oui, là, vous parlez des contracteurs qui
20 vous engagent, entre vous les compagnies de tireurs
21 de joints, est-ce que vous faites de la collusion
22 entre vous...

23 R. Non, Monsieur.

24 Q. **[571]** ... (inaudible).

25 R. Non, parce que si on aurait fait de la collusion,

1 ça serait pas mal plus cher que ça. On arriverait
2 pas avec des miettes à faire une job, puis en
3 sortirait pas mal mieux que ça, là.

4 Q. **[572]** Donc, aucun des...

5 R. C'est justement dans mon... dans mon affaire, dans
6 mon tirage de joints, là, c'est justement. Tout le
7 monde s'en sacre, puis moi j'ai essayé d'amener des
8 tireurs de joints, des compagnies de tireurs de
9 joints à venir rejoindre l'AESIQ dans le temps pour
10 justement qu'on puisse s'asseoir puis commencer à
11 réfléchir puis dire : « Là, les gars, là, ça a pas
12 de bon sens rouler à des prix de même, là », tu
13 sais, ça a pas, tu sais, on veut essayer de... Les
14 gars ils ont pas le temps.

15 Q. **[573]** Êtes-vous en train de me dire que vous
16 seriez... vous seriez quasiment prêt à organiser la
17 collusion, vous savez qu'on a une Commission qui
18 lutte contre la collusion?

19 R. Bien je le sais, mais tu sais, à un moment donné,
20 c'est pas que... c'est pas qu'on voulait organiser
21 une collusion, c'est qu'on voulait organiser de se
22 dire.

23 Q. **[574]** Mais s'organiser pour pas se compétitionner
24 trop trop?

25 R. Non, c'est même pas ça, c'est comment qu'on peut

1 faire pour arriver avec des prix pour que tout le
2 monde puisse arriver. Si dans un territoire X, là,
3 vous avez deux compagnies qu'eux autres ils vont
4 « casher » toutes leurs jobs, là. Bien autant nos
5 discussions pouvaient porter sur comment est-ce
6 qu'on va faire pour se débarrasser de lui. C'est
7 qui qu'on appelle. On appelle qui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [575] On appelle pas, c'est ça de la collusion,
10 entre autres?

11 R. Oui, mais on appelle qui quand on sait qu'un tel et
12 un tel ils vont tous « casher » leurs jobs, ils
13 paient rien DAS, puis nous autres on est là puis ça
14 marche pas, on est pas capable de... d'arriver avec
15 nos jobs parce que le prix lui il fait baisser le
16 prix dans un marché. Mais quand le prix baisse dans
17 un marché parce que lui il travaille au noir, il
18 paie pas ses affaires à la CCQ. Mettons, là, vous
19 appelez ça de la collusion, mais on fait quoi nous
20 autres, comment est-ce qu'on fait pour remonter le
21 prix, on a jamais été capable de remonter le prix
22 parce qu'il y a toujours quelqu'un qui est prêt à
23 le faire plus bas puis comme ça.

24 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

25 Q. [576] Mais vous savez le secteur résidentiel en

1 construction c'est un secteur qui est assez
2 compétitif, là, il y a beaucoup de joueurs dans ce
3 dossier-là. Donc, vous êtes... choisir un marché où
4 il y a beaucoup, beaucoup de joueurs, déjà, là,
5 c'est pas le marché le plus facile à vaincre.
6 L'autre aspect c'est qu'il y a une espèce de
7 réglementation à la CCQ pour lequel vous pouvez
8 travailler. L'autre aspect c'est certain que
9 collaborer à la lutte au travail au noir vous
10 permettrait probablement d'éliminer un peu certains
11 mauvais joueurs dans le dossier. Mais vous êtes
12 dans une industrie où dans les faits vous vous
13 retournez vers l'organisme de réglementation qui
14 est la CCQ pour qu'elle puisse vous donner peut-
15 être des conditions de marché, mais on est dans une
16 économie de marché. Donc, vous êtes dans un secteur
17 extrêmement compétitif vous savez. Et c'est pas par
18 la collusion je crois que vous allez corriger votre
19 problème?

20 R. Non, non, c'est pas... c'est pas de la collusion,
21 c'est de... c'est de s'interroger à comment est-ce
22 qu'on pourrait arriver, tu sais, quand tu le sais
23 qu'un tel, puis un tel, là, eux autres ils
24 respectent pas les conventions de la CCQ puis ils
25 se font jamais pogner par la CCQ puis qu'il arrive

1 jamais rien, puis que toi tu es pogné à respecter
2 la CCQ, là, puis que toi il t'arrive plein
3 d'affaires de la CCQ, là. Tu sais, à un moment
4 donné, là, de toute façon que tu essaies de changer
5 quelque chose ou pas, moi je suis allé à la TV pour
6 dénoncer, O.K. Moi je l'ai fait dénoncer moi, je
7 connais pas personne qui a dénoncé comme moi j'ai
8 dénoncé à la TV puis aux journalistes de Radio-
9 Canada pour arrêter ça.

10 Moi, là, tout ce que je demande, là, c'est
11 qu'on ait toute, on soit toutes sur la même ligne
12 de départ pour faire des prix. O.K. La journée
13 qu'on va être toutes sur la même ligne de départ
14 pour faire des prix, là, ça va être extraordinaire,
15 mais c'est pas le cas. Alors, si moi, là, vous
16 appelez ça de la collusion qu'on s'installe trois,
17 quatre gars à réfléchir comment est-ce qu'on
18 pourrait se débarrasser de celui que lui il
19 respecte rien, il paie pas ses impôts, il paie
20 rien, puis il travaille en cash. Si ça c'est de la
21 collusion, là, mais, là, je sais plus quoi dire, je
22 vais m'en aller travailler puis je vais fermer ma
23 gueule. Parce que j'ai ouvert ma gueule, moi, à la
24 TV puis je l'ai expliqué cette histoire-là, tu
25 sais.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [577] Monsieur Mercure, si on essaie de résumer,
3 vous avez pas d'objection à jouer le jeu de la
4 compétition, mais tout le monde au départ...

5 R. Bien...

6 Q. [578] ... sur la même ligne de... est-ce que c'est
7 ça que vous voulez dire?

8 R. J'appelle pas ça de la collusion, moi, essayer de
9 se débarrasser d'un gars que lui il paie tous ses
10 employés en cash puis qu'il fait baisser le prix du
11 marché, c'est pas ça. Ça, là, c'est pas le marché,
12 ça, là, c'est pas la réalité ça. C'est que dans le
13 marché, là, il y a du monde qui torde leurs
14 factures puis le marché fait rien. Le gouvernement,
15 la CCQ, la RBQ, le BSDQ, il y a personne qui fait
16 rien. Il y a personne...

17 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

18 Q. [579] Je voulais pas dire que c'était de la
19 collusion de lutter contre le travail au noir comme
20 vous essayez de faire, c'était vraiment pas ça que
21 je voulais affirmer...

22 R. Non, mais moi, là...

23 Q. [580] ... ce que j'ai voulu vous dire tout à
24 l'heure c'est que... il est clair que dans votre
25 industrie, le travail au noir reste un problème

1 majeur?

2 R. Majeur.

3 Q. **[581]** Vous êtes dans une industrie très
4 compétitive...

5 R. Exactement.

6 Q. **[582]** ... de toute évidence, et ça a pu
7 certainement avoir des effets sur votre entreprise.
8 Mais la collusion c'est quand on s'entend pour
9 faire gonfler les prix artificiellement. C'est pas
10 de ça que vous me parlez, vous parlez de vouloir
11 lutter contre le travail au noir, c'est autre
12 chose?

13 R. Exactement. C'est... c'est... nous autres on se
14 faisait des groupes puis on se disait : « Comment
15 est-ce qu'on pourrait faire puis on allait voir la
16 CCQ puis, là, ils venaient nous voir, puis, là, on
17 disait : « Aie, ça, ça, ça, ça, ah, oui, oui. » Il
18 arrivait rien.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[583]** Avez-vous été un porte-parole dans votre
21 association au sein de certains comités de la CCQ
22 justement...

23 R. Oui.

24 Q. **[584]** ... pour voir à améliorer le marché de...

25 R. Bien moi j'ai été... j'ai été... j'ai fait partie

1 du sous-comité des plâtriers à la CCQ en deux mille
2 huit (2008), deux mille neuf (2009), deux mille dix
3 (2010), deux mille onze (2011), à peu près, là.
4 Mais ça on se rencontrait, puis qu'est-ce que ça
5 prend pour les tireurs de joints pour la prochaine
6 saison, quel cours qu'on met.

7 Q. **[585]** O.K. C'est plus normatif?

8 R. Oui, oui, mais moi, là, quand que j'ai passé à
9 l'émission Enquête de Radio-Canada pour expliquer
10 la construction à trois vitesses, pour expliquer,
11 c'est parce que... ça c'est en deux mille onze
12 (2011), deux mille douze (2012)...

13 Q. **[586]** Septembre deux mille onze (2011)?

14 R. Septembre deux mille onze (2011). Moi là, avant ça,
15 là, il y a un travail qui est fait parce que moi,
16 là, quand je lui sors ma licence en deux mille
17 trois (2003), là, puis qu'on embarque là-dedans
18 dans la construction puis que ça part, là, je fais
19 travailler du monde, il y a des contracteurs, là,
20 pour arriver avec les prix qu'il y avait là, là,
21 ils nous fournissaient les gars pour les factures
22 d'accommodement eux autres mêmes sur leurs
23 contracteurs, là, sur leurs... sur le chantier, là.

24 Q. **[587]** Le contracteur qui vous donnait le sous-
25 contrat...

1 R. Oui.

2 Q. **[588]** ... pour tirer les joints?

3 R. Il avait son gars pour les licences d'accommodement

4 « Va voir lui, il va t'arranger ça. » Moi je

5 voulais avoir quarante-cinq cents (0,45 \$), il me

6 donnait... il me donnait trente-cinq cents

7 (0,35 \$). Bien je disais : « Ça marche pas. »

8 « Bien oui, va voir lui, il va t'arranger ça, je

9 vais te « biller »... tu me factureras sur sa

10 licence à lui puis... » en cash, tu sais, comme ils

11 vous ont expliqué à matin, là. On le faisait.

12 Q. **[589]** Alors des factures d'accommodement, vous avez

13 utilisé des factures d'accommodement?

14 R. On en a utilisé pour travailler, on en a utilisé

15 pour... pour arriver à les fins de mois, on en a

16 utilisé quand on s'est rendu compte que dans des

17 chantiers, le prix qu'on avait c'était impossible

18 de sortir de là vivant, ça fait qu'on... on

19 finissait le chantier en « cashant » les gars pour

20 juste arriver « even ».

21 Q. **[590]** O.K. Alors le travail au noir, la fausse

22 facturation, ça fait encore partie, ça faisait

23 partie jusqu'en deux mille douze (2012), du moins

24 de votre expérience?

25 R. Bien en tout cas... ça fait encore partie.

1 Q. **[591]** O.K. En fait, la question qu'on... puis là,
2 on va la poser, là, vous avez commencé en deux
3 mille trois (2003), vous avez fonctionné jusqu'en
4 deux mille onze (2011), ça s'est terminé, je
5 pense...

6 R. Deux mille douze (2012).

7 Q. **[592]** ... deux mille douze (2012) par une faillite
8 de votre entreprise en deux mille douze (2012)?

9 R. Oui.

10 Q. **[593]** Comment vous avez fait pour fonctionner
11 pendant huit ans, vous nous avez dit quasiment à
12 perte, là, avec les taux payés...

13 R. Bien j'ai marché... j'ai marché... j'ai travaillé
14 moi-même sur les chantiers, il y a des chantiers
15 qu'on faisait de l'argent, mais on prenait cet
16 argent-là... j'ai fonctionné, là, pendant sept,
17 huit ans, j'ai appris à fonctionner avec qu'est-ce
18 qui se passait dans le marché puis qu'est-ce qu'on
19 devait payer dans le marché au monde. Ça veut dire,
20 ça, que tu as des employés qui veulent être juste
21 payés en cash, bien tu te trouvais du cash, puis
22 l'autre qui voulait être déclaré, ça fait que tu
23 faisais balancer ça à un moment donné puis on
24 roulait... on faisait travailler du monde.

25 Q. **[594]** Alors vous avez utilisé les mêmes moyens qui

1 existaient dans le marché, entre autres il y a des
2 employés, vous dites qu'il y en a qui voulaient
3 être payés juste en argent comptant?

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[595]** Puis vous en avez payé de ces employés-là?

6 R. Pas juste un peu, là, ils veulent... « C'est ça ou
7 bien j'y vais pas. »

8 Q. **[596]** O.K. Bien tiens, vous avez besoin, là, vous
9 voulez opérer sur un chantier, vous avez des
10 apprentis, ça prend des compagnons, il vous en
11 manque, qu'est-ce que vous faites?

12 R. Bien normalement, il faut que tu prennes... il faut
13 que tu demandes à la CCQ la liste des compagnons
14 disponibles parce que toi tu en n'as pas, tu en
15 n'as pas trouvé, tu as essayé d'en trouver tu en
16 n'as pas. Moi ça arrivait souvent, à un moment
17 donné... à un moment donné, quand j'ai monté ma
18 gang, qu'on roulait à ma manière, si vous voulez,
19 que tout le monde était peaufiné pour travailler
20 comme il faut pour que ça roulait à ma façon puis
21 que je pouvais rouler comme il faut puis faire de
22 l'argent. Aussitôt qu'il y a tant de personnes dans
23 le bassin, des compagnons dans la CCQ, je suis
24 supposé mettre un gars dehors puis de prendre un
25 compagnon.

1 Q. **[597]** Mettre un apprenti dehors?

2 R. Bien oui, il faut que tu prennes un compagnon.

3 Q. **[598]** O.K. Bon.

4 R. Mais moi, je veux pas défaire cette gang-là, là,
5 tout le monde est à son poste, tout le monde...

6 Q. **[599]** O.K.

7 R. ... marche, là, comme une ligne de montage.

8 Q. **[600]** Oui.

9 R. Mais moi, si je commence... je peux pas commencer à
10 travailler avec du monde différent à toutes les
11 semaines, ça marchera jamais.

12 Q. **[601]** O.K. Ce que je veux savoir...

13 R. Ça fait que là, je me promenais, moi, avec des
14 apprentis, j'avais trois compagnons puis sept, huit
15 apprentis.

16 Q. **[602]** Vous respectez pas le ratio...

17 R. Bien non.

18 Q. **[603]** ... quand il y en a dans le bassin?

19 R. Il y en a pas, la plupart du temps il y en a pas
20 de... il y a pas assez de compagnons de disponibles
21 pour... pour venir couvrir ça, ça fait que là,
22 qu'est-ce qui se passe c'est que la CCQ elle, elle
23 passe, « Salut » « Salut ». « Combien vous êtes?
24 Trois? Cinq? O.K. Il y a trois apprentis, cinq...
25 cinq apprentis, trois compagnons » puis là, bien il

1 y en avait pas de disponible, le gars s'en allait.
2 Puis à un moment donné, un mercredi, là, le
3 mercredi matin quand les nouvelles listes de
4 compagnons étaient faites à la CCQ, là, bien là ils
5 partaient, ils s'en venaient direct sur moi puis
6 paf! là j'avais une amende. Ils essayaient de me
7 donner une amende, là.

8 Q. **[604]** Bon. Est-ce que vous avez... en fait, je...
9 parlez-nous brièvement, c'est ça, le problème des
10 listes, là, quand il y en a des listes qui sortent,
11 là, avez-vous déjà vérifié ces listes-là?

12 R. À un moment donné, là, j'ai eu des amendes, je me
13 ramassais devant... devant un juge puis là, la
14 fille de la Couronne, l'avocate ou l'avocat de la
15 Couronne sortait la liste des trente (30)
16 compagnons qu'il y avait de disponibles cette
17 semaine-là un an avant, tu sais.

18 Q. **[605]** O.K.

19 R. Ça fait que là, je me disais « Ah bien aie... » Là,
20 j'ai commencé à demander les listes à la CCQ, moi,
21 depuis deux mille six (2006), j'en ai des listes de
22 la CCQ, moi, que j'ai demandé après ça, là. J'ai
23 commencé à demander des listes.

24 Q. **[606]** O.K. Dites-nous ce que vous avez fait comme
25 exercice.

1 R. Moi je pognais la liste, là, puis je les appelais
2 tous, toute la gang. « Es-tu disponible pour venir
3 travailler? » « Non. Je veux trente (30) en cash,
4 trente (30) en cash, je veux vingt-cinq (25) en
5 cash, vingt-cinq (25) en cash. Non, mon mari est
6 décédé. » « Ah, décédé. » « Il est parti en
7 Afrique » « O.K. » « Je suis sur le chômage, ça me
8 tente pas, c'est trop loin. » J'écrivais tout ça,
9 là. Là, je remettais ça dans le fax à la CCQ, je le
10 renvoyais à la CCQ, je redemandais une autre liste,
11 ils me renvoyaient la même liste.

12 Q. **[607]** Avec les mêmes noms?

13 R. Les mêmes noms.

14 Q. **[608]** Où vous aviez vérifié puis les gens étaient
15 pas disponibles?

16 R. Oui. Ça fait que là, ils étaient pas disponibles.

17 Q. **[609]** O.K.

18 R. Ça fait que là, moi là je... puis même, l'émission
19 de Radio-Canada, là, il y en avait vingt et un (21)
20 de disponibles dans le bassin cette journée-là, on
21 les a appelés les vingt et un (21), tous
22 enregistrés au téléphone. Toute la gang. Il y en
23 avait un qui pouvait venir travailler, Madame, il
24 était pas capable de me dire pour qui il avait
25 travaillé la semaine d'avant. Je l'ai pas essayé.

1 Q. **[610]** Bon. Alors ça c'est un des problèmes que vous
2 rencontrez sur vos chantiers, je voudrais...

3 R. Oui. Puis là, tu continues... je continuais à faire
4 ces listes-là puis là, j'ai peut-être eu dix (10)
5 fois à me présenter devant un juge pour... pour des
6 histoires comme ça puis je réussissais tout le
7 temps à montrer, à prouver en cour que dire
8 « Regarde, il y en avait pas cette semaine-là de
9 disponible » ou je lui ai montré, moi, qu'il y en
10 avait pas de compagnon, tu sais. Puis des fois, tu
11 es condamné parce que... la dernière fois que j'ai
12 été condamné à ca, c'était parce que je m'étais pas
13 soucié... la fille, la juge, elle me croyait qu'on
14 était quatre, deux apprentis, deux compagnons, mais
15 je m'étais pas soucié d'aller voir, il y avait un
16 gars de la CCQ. Tu sais, à un moment donné, là, il
17 faut que j'arrête de travailler puis que j'aille me
18 promener sur le chantier d'un coup qu'il y a un
19 gars de la CCQ...

20 Q. **[611]** C'est un problème?

21 R. Oui.

22 Q. **[612]** O.K. C'est un problème, l'accès aux listes,
23 l'accès aux compagnons, chez les tireurs de joints
24 c'est un problème?

25 R. Puis en appelant à... en parlant, à un moment

1 donné, avec les techniciens à la CCQ, là.

2 Q. **[613]** Oui.

3 R. Bien, à un moment donné, il y a une fille, Nathalie
4 Lepage, qui est technicienne à la CCQ, elle m'a
5 dit, à un moment donné : « Monsieur Mercure, on le
6 sait que les listes sont pas bonnes. -Ah! oui.
7 Bien, comment ça se fait que vous passez votre
8 temps à donner des amendes pour ça? Comment ça se
9 fait que vous vous en servez en cour pour planter
10 les contracteurs pour donner des amendes, par
11 exemple? » Ça c'est... ça c'est bien faite (sic),
12 ça.

13 Q. **[614]** Est-ce que vous avez déjà eu l'occasion de
14 vous asseoir avec des gens de la CCQ...

15 R. Oui.

16 Q. **[615]** ... pour dénoncer tous ces problèmes-là?

17 R. Oui, oui, j'ai parlé avec André Ménard puis
18 Christian Tomassin dans leur bureau.

19 Q. **[616]** Dans leur bureau. Vous placez ça à quel
20 moment?

21 R. Deux, trois jours après avoir passé à la TV.

22 Q. **[617]** O.K. Donc...

23 R. À l'émission Enquête de Radio-Canada...

24 Q. **[618]** Après Enquête.

1 R. ... en septembre deux mille onze (2011), à peu
2 près.

3 Q. **[619]** Bon. Et pourquoi... dites-nous pourquoi vous
4 alliez les rencontrer?

5 R. Pour... Je venais de passer à la TV, moé, je
6 venais... Moé, là, dans les années... dans les
7 années deux mille... en deux mille sept (2007), à
8 un moment donné, je me rends compte que je suis
9 deux cent mille (200 000) en bas de zéro, moé. Moé,
10 là, je roule comme ça roule, là, à gauche... tu
11 sais, avec du cash un peu pour faire travailler mes
12 gars... faire travailler mes gars, tout déclarer
13 mais, tu sais, là. Puis à un moment donné, là, ma
14 femme, on s'assoit puis il manque deux cent mille
15 (200 000). J'ai pas deux cent mille (200 000) de
16 fait qui est pas rentré, là. J'ai deux cent mille
17 (200 000) en bas de zéro. Ça fait que là j'ai pris
18 des ententes avec la TPS, TVQ, DAS, tout, pour
19 payer tout. J'ai dit, je ferai pas faillite, je
20 vais m'en sortir, je vais tout payer tout le monde.
21 C'est ce que j'ai fait, en deux mille sept (2007),
22 deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009). Je
23 me suis ramassé à une dépression après ça, couché
24 dans mon « lite » plus capable de bouger, plus
25 capable de me sortir de ça, là. Puis brûlé. Et puis

1 c'est pas une vie, de courailler les chèques, tu
2 sais, t'as beau... En plus de faire la job, il faut
3 que tu te fasses payer, là. Ça fait qu'au lieu
4 d'aller chercher vingt-cinq mille (25 000) une
5 semaine chez un gars, là, il a sept mille (7000) :
6 « J'ai juste eu ça », tu sais. « Si tu veux que je
7 t'en donne plus, il faudrait que t'enlèverais
8 trois pour cent sur le prochain dix mille
9 (10 000). » Tu sais, là... Ça, là... ça, là, si on
10 pouvait être payé rapidement, là, ça irait
11 extrêmement bien la construction, là.

12 Q. [620] On va en parler tantôt, on va...

13 R. Mais, dans mon histoire, là, où ce que je me
14 ramasse à un moment donné, après avoir remboursé le
15 deux cent mille (200 000), là, en deux ans et demi,
16 là, je me ramasse je suis brûlé, là. Puis je me
17 ramasse à un moment donné puis j'avais des contacts
18 avec les journalistes à l'époque de Radio-Canada,
19 avant de faire l'émission de TV, qu'il me posait
20 des questions puis j'étais pas... Puis, à un moment
21 donné, je suis dans la cache « osti », à la chasse
22 - excusez-moi - puis... ça m'a tenté d'arrêter de
23 contracter là. J'avais la carabine, ça va finir là.
24 Puis, à ce moment-là, je me suis dit, là, là, c'est
25 assez. Quand je suis sorti de ce camp de chasse là,

1 là, j'ai appelé... je les ai appelés, à Radio-
2 Canada, j'ai dit : « Je m'en viens, moé. »

3 Q. **[621]** Et là vous avez décidé...

4 R. C'est pour ça que j'ai passé devant la TV.

5 Q. **[622]** Vous avez décidé de dénoncer ces systèmes-là.

6

7 R. Oui.

8 Q. **[623]** O.K. Je veux vous ramener. Vous l'avez fait à
9 Radio-Canada, à l'émission Enquête. Par la suite
10 vous l'avez fait avec des gens...

11 R. À la CCQ.

12 Q. **[624]** ... de la CCQ.

13 R. Je suis rentré dans le bureau de la CCQ...

14 Q. **[625]** Dites-nous rien que comment vous avez été
15 reçu?

16 R. Ah! bras ouverts : « Félicitations! Ça en prendrait
17 plus de gens comme vous, Monsieur Mercure, pour
18 dénoncer. C'est extraordinaire. Ça va nous aider »,
19 ça c'est monsieur Ménard ça. La main sur l'épaule,
20 donner la poignée de main : « Tu pourrais-tu
21 rencontrer notre chef inspecteur, lui expliquer
22 qu'est-ce que tu viens de nous dire pendant trois
23 heures, il a pris trois pages, lui, là? »

24 Q. **[626]** O.K. Est-ce que vous l'avez fait cet

1 exercice-là?

2 R. Oui.

3 Q. **[627]** Avec monsieur?

4 R. Éric Gendron.

5 Q. **[628]** Éric Gendron.

6 R. Il dit : « Il va t'appeler, mon chef inspecteur va
7 t'appeler puis ça va nous aider. » Ça fait que là
8 je suis parti puis j'ai descendu à la CCQ puis j'ai
9 été rencontrer Éric Gendron, qui était avec
10 Dominique Dufresne, étaient deux agents de ça, eux
11 autres, pour faire les enquêtes. Moé, là, à cette
12 époque-là, je me sentais... je me trouvais bien
13 brillant de faire ça, tu sais, puis il m'arrivera
14 rien puis, tu sais, là, on va aller aider puis...
15 Je savais que je pouvais payer quelque chose puis
16 ça me faisait plaisir de le payer mais c'est tout
17 le monde il faut qui paie puis qu'on devienne sur
18 la même ligne.

19 Q. **[629]** Alors, là, vous vous en alliez dénoncer le
20 système...

21 R. Je m'en allais dénoncer le système dans lequel
22 qu'on était pris.

23 Q. **[630]** O.K.

24 R. Puis quand je suis arrivé là, moé, avec Gendron, on

1 a commencé à jaser puis au bout d'une demi-heure,
2 il dit : « Tu sais, Monsieur Mercure, là, qu'est-ce
3 que vous dites, ça peut être retenu contre vous,
4 hein », tu sais, là.

5 Q. **[631]** Vous dites ça en riant?

6 R. Non, lui me dit ça en riant.

7 Q. **[632]** Ah! O.K.

8 R. Il me dit ça, là : « Ça peut être retenu contre
9 vous, vous savez? Je fais, voyons donc! » Même la
10 madame Dufresne qui était là, là, elle... on s'est
11 regardés tous les deux en voulant dire : « C'est
12 pas vrai qu'est-ce qu'il vient de dire là! » Bien,
13 c'était vrai. J'ai continué, moé. Au lieu de me
14 lever puis de m'en aller, là...

15 Q. **[633]** Oui.

16 R. Comme un... tout seul, tu sais, pas d'avocat. Moé,
17 le tata, je m'en vais aider, moé, tu sais.

18 Q. **[634]** Hum hum.

19 R. Puis après ça...

20 Q. **[635]** Qu'est-ce qui s'est passé, les suites de ça?

21 R. Après ça deux semaines après madame Toui Nouya m'a
22 appelé pour me demander tous mes livres de toute ma
23 compagnie dans la dernière année. J'ai dit :
24 « Pourquoi vous me faites ça? » Elle dit : « Parce

1 que quand on dénonce, Monsieur Mercure, il faut
2 s'assurer d'avoir rien à se reprocher. »

3 Q. **[636]** Alors, parce que vous aviez dénoncé, vous
4 avez été inspecté, vérifié?

5 R. Fouillé, viré à l'envers, tordu comme un tube de
6 pâte à dent qui en a plus dedans.

7 Q. **[637]** Qu'est-ce qui arrive quand on commence à être
8 vérifié comme ça avec vos lettres d'état de
9 situation?

10 R. Tu as plus de lettre de conformité, tu as plus de
11 lettre d'état de situation.

12 Q. **[638]** O.K. Ça les lettres d'état de situation,
13 pourquoi vous avez besoin de ça dans votre travail?

14 R. Ça sert à dire à ton client que tu as tout payé ce
15 que tu as à payer, tu es en règle avec la CCQ puis
16 tout est payé.

17 Q. **[639]** Donc, ton client peut te payer?

18 R. Exactement.

19 Q. **[640]** Alors, là, quand vous tombez en vérification,
20 vous cessez d'obtenir de lettres?

21 R. Tu as plus de lettres.

22 Q. **[641]** Plus de lettres?

23 R. « Pantoute ».

24 Q. **[642]** Ça veut dire quoi ça, comment que votre
25 client réagit?

1 R. Ça veut dire qu'à toutes les jobs tu te fais
2 enlever dix pour cent (10 %), là, ça fait qu'à un
3 moment donné, quand ça fait un mois, deux mois,
4 trois mois, six mois, moi ça a duré huit mois dans
5 mon cas. Moi j'avais cinquante mille piastres
6 (50 000 \$) à gauche puis à droite que j'étais plus
7 capable de mettre la main dessus, parce qu'ils
8 appellent tes clients pour leur dire que tu es en
9 inspection. Ça fait qu'eux autres ils te paient
10 plus, ils espèrent juste, juste, juste que tu
11 pourras pas t'en sortir pour qu'eux autres ils
12 gardent l'argent puis qu'ils envoient le petit
13 chèque qu'ils doivent à la CCQ pour garder ça.

14 Q. **[643]** Alors...

15 R. Alors, là, qu'est-ce qui se passe, c'est que tu as
16 plus de lettres de conformité. À un moment donné,
17 tu commences à monter le ton dans le téléphone avec
18 eux autres, puis, à un moment donné c'est ça qu'ils
19 veulent sentir, tu comprends-tu, ça fait que quand
20 ils sentent ça, à un moment donné, ils vous
21 rencontrent avec un document de travail. Puis moi
22 c'était marqué trente-six mille (36 000) dessus.

23 Q. **[644]** Ça c'est ce qu'on vous réclamait?

24 R. Oui. « C'est pourquoi ça? Ah, bien, on a regardé
25 vos affaires, là, puis on pense qu'il manque tout

1 ça en heures. Ah, oui. Tu as pris ça où toi? On a
2 parlé à vos anciens employés, puis toute. Ah, oui?
3 Je peux-tu avoir la preuve, on va jaser avec eux
4 autres? Non. Pourquoi? Bien si vous contestez, là,
5 on veut garder la preuve pour la cour, pour
6 monsieur le juge, tu sais. Ah, oui? Ça fait qu'en
7 attendant je fais quoi moi, si je conteste puis je
8 m'en vais devant le juge dans un an, je peux-tu
9 avoir des lettres en attendant? Non. » Tu as plus
10 de lettres, fini, ta compagnie est « capout », là,
11 là. Ça fait qu'est-ce que tu fais? Tu paies. Tu
12 fermes ta gueule. Puis ça, ça se fait, Madame, à
13 tour de bras de la CCQ. J'ai du monde de même qui
14 pourrait venir vous dire ça « icitte », là. C'est
15 négocié au revolver sur la tempe, comme ça, tu
16 paies ou tu as plus de lettres.

17 Q. **[645]** Je voudrais juste qu'on complète, vous en
18 avez parlé déjà tout à l'heure un peu, là, mais la
19 partie des paiements, le fait d'être payé, parce
20 que vous êtes toujours à peu près les derniers...

21 R. Bien oui.

22 Q. **[646]** ... dans les sous-contractants qui sont
23 payés. Est-ce que ça représente un problème au
24 niveau du supporté le financement puis avant d'être
25 payé?

1 R. Les entreprises de système intérieur au Québec, là,
2 c'est pas mêlant c'est rendu des banques. C'est des
3 banques, c'est... « On va te payer quatre-vingt-dix
4 (90) jours après que la job soit finie. » C'est des
5 banques, c'est... c'est... plus tu es capable de
6 supporter, plus tu vas avoir des grosses jobs. Ça
7 fait que si tu es pas capable de supporter bien tu
8 auras pas des grosses jobs, puis tu travailles
9 moins cher. Ça fait qu'une compagnie de système
10 intérieur, là, c'est pas... excusez, c'est pas rare
11 une compagnie de système intérieur qui a sept,
12 huit, dix millions (7-8-10 M) de recevables, là.

13 Q. **[647]** Mais, là, on parle de grosses compagnies?

14 R. Bien moi, mais c'est pas des banques, c'est... tu
15 sais c'est pas... comment je pourrais vous dire ça,
16 puis souvent tu es payé... tu es payé quand le
17 contracteur veut te payer.

18 Q. **[648]** Ramenez-nous ça à votre niveau, au niveau du
19 petit entrepreneur-là?

20 R. Moi je suis le petit entrepreneur puis je fournis
21 des gars, puis on travaille, puis on est dans les
22 livres, O.K., on roule, on roule, on roule, il me
23 paie le gars, la première semaine, l'autre semaine
24 il me paie, à un moment donné il arrête de me
25 payer, il me dit : « Moi je suis plus payé. » Ça

1 fait que, là, toi, tu es plus payé.

2 Q. [649] Puis vous vous avez des paiements à faire?

3 R. Oui, oui, oui, toi tu as la CCQ à rencontrer le
4 quinze (15), puis les DAS le quinze (15), là.

5 Q. [650] Oui?

6 R. Ça fait que, là, là, puis sur des jobs de
7 gouvernement, là, que ça m'est déjà arrivé à faire
8 un job, là, que ma job était finie, ça faisait deux
9 mois, on avait fini la job, on avait pas été payé
10 puis j'ai payé mes DAS à deux heures en retard. Ça
11 veut dire le seize (16) à deux heures (2 h 00) du
12 matin. On a eu mille sept cents piastres (1700 \$)
13 d'amende pour des... des DAS que j'avais faits sur
14 la job du gouvernement.

15 Q. [651] O.K. Mais vous étiez pas encore payé?

16 R. « Pantoute ».

17 Q. [652] Mais évidemment...

18 R. Mais deux heures en retard.

19 Q. [653] O.K.

20 R. C'est mille sept cents piastres (1700 \$) d'amende,
21 je vais vous le dire, moi.

22 Q. [654] Puis quand vous dites : « C'est une job du
23 gouvernement », mais je comprends que vous-même
24 vous n'aviez pas contracté avec le gouvernement,
25 mais avec...

1 R. Non.

2 Q. [655] ... un contracteur...

3 R. Que lui était accroché là...

4 Q. [656] ... en système intérieur?

5 R. ... qu'il avait tout son argent là-dedans.

6 Q. [657] Mais il existe l'hypothèque légale pour ça?

7 R. Bien oui. Bien oui.

8 Q. [658] Bien expliquez-vous? Il y a des moyens pour
9 un entrepreneur...

10 R. Oui.

11 Q. [659] ... d'essayer d'aller chercher des paiements
12 quand ça...

13 R. Oui.

14 Q. [660] Alors, qu'est-ce que vous faites pour
15 entrepreneur?

16 R. C'est facile pour un entrepreneur, il prend une
17 hypothèque légale après trente (30) jours, en
18 dedans de trente (30) jours après la fin des
19 travaux.

20 Q. [661] Bon. Ça existe ce moyen-là?

21 R. Bien oui.

22 Q. [662] Pourquoi ça fonctionne pas?

23 R. Pas bien bien, non.

24 Q. [663] Pourquoi?

25 R. Parce que si le gars te paye quatre-vingt-dix (90)

1 jours après la job, là, puis que toi tu arrives
2 puis tu va prendre une hypothèque en dedans de
3 trente (30) jours après la job, là, là tu as un
4 petit problème, là, tu le sais pas encore s'il t'a
5 pas payé.

6 Q. **[664]** O.K. Parce que vous dites vous êtes payé
7 normalement, c'est quatre-vingt-dix (90) jours?

8 R. Bien il y en a que c'est quatre-vingt-dix (90)
9 jours puis cent vingt (120) jours, là.

10 Q. **[665]** O.K.

11 R. Tu le sais pas si tu vas pas être payé parce que
12 là... mais s'il décide qu'il te paye pas, là, puis
13 il t'étire ça pendant trois, quatre mois après la
14 job, là, le temps de l'hypothèque légale est passé,
15 c'est fini, là. Puis si tu prends une hypothèque
16 légale, là, tu risques d'être payé juste dans deux
17 ans. Puis tu viens de tout défaire la chaîne de
18 tout ce monde-là, des plombiers, des électriciens,
19 parce que tout le monde est gelé dans cette
20 histoire-là. Tout le monde peut plus ravoir son
21 argent parce que le contracteur dit : « Ah, moi
22 j'ai une hypothèque légale, je me retire dans mes
23 affaires, dans mes terres puis on va attendre »
24 puis là, il va négocier tout le monde en plus.
25 C'est tout le temps à rabais ça fait que tu prends

1 pas d'hypothèque légale parce que tu vas te faire
2 ramasser encore, ton argent va être... tu vas
3 l'avoir, là, dans deux ans. Ça fait que si tu as un
4 deux, trois cent mille (300 000), là-dedans, là,
5 j'ai-tu les moyens d'attendre deux ans pour... ça
6 fait que les hypothèques légales, là, ça là,
7 c'est... tu sais, si on était payé tout le monde,
8 là, il y avait une loi pour dire : « C'est trente
9 (30) jours » comme en Angleterre, là, c'est trente
10 (30) jours.

11 Q. **[666]** Bon. Vous connaissez un petit peu le régime
12 de l'adjudication de l'Angleterre?

13 R. Bien on m'en a parlé puis j'ai été voir un peu là-
14 dessus. Ça c'est un système où est-ce qu'en dedans
15 de trente (30) jours, tu dois être payé, le gars
16 doit te payer ta facture. Ça là, si les paiements
17 rapides ça existait icitte, là, il y en aurait
18 vraiment beaucoup, beaucoup moins de problèmes.
19 C'est un majeur. Pour nous, là, à notre niveau à
20 nous, là, la Commission, ça peut apporter ça qu'on
21 est juste payé rapide, là, ça va être
22 extraordinaire. Parce que souvent, quand tu es pas
23 payé, là, puis que tu es étiré, là, puis que ton
24 argent est chez tout le monde sauf chez vous puis
25 que tu vois arriver la TPS puis les DAS s'en venir,

1 là, puis que tu as pas une cent puis il faut que tu
2 fasses tes payes, ça fait que tu es tout le temps
3 comme en train de prendre une décision « Qu'est-ce
4 que je vais payer? Ma TPS, TVQ? Aie, eux autres,
5 là, eux autres, là, eux autres c'est des amendes
6 salées si je suis en retard. » Ça fait que tu
7 trafiques tout le temps, tu es tout le temps en
8 train de... de... moi ça m'est arrivé, là, je
9 devais, mettons, vingt-cinq mille (25 000) de TPS,
10 TVQ puis là, j'ai arrangé mes papiers pour comme le
11 mois d'après, quand je... tu sais, trois mois
12 après, quand je vais ravoir mon argent, je vais
13 être capable de la remettre, tu sais, tu es tout le
14 temps en train de... de... juste parce que tu es
15 pas payé, là, tu es tout le temps en train de
16 tricoter pour arriver à payer ton monde, payer tes
17 matériaux puis payer qu'est-ce que tu as à payer
18 tout le temps puis tu as l'air d'un quêteux quand
19 tu vas demander vingt mille piastres (20 000) chez
20 ton client qui t'en doit soixante-dix (70).

21 Q. [667] Les... quand on regarde, toujours dans les
22 problèmes, les solutions, sur un chantier, quand
23 votre entrepreneur qui est juste au-dessus de vous
24 cesse ou ralentit les paiements, pouvez-vous
25 arrêter de travailler?

1 R. Penses-y même pas.

2 Q. [668] Pourquoi?

3 R. Parce que là, s'il te doit, mettons, à mon niveau,
4 c'était quinze (15), vingt mille (20 000), trente
5 mille (30 000), là...

6 Q. [669] Oui.

7 R. ... puis que tu as l'idée de sortir de là parce que
8 tu es payé là, il va garder ton argent longtemps,
9 il va la faire finir, il va donner plus cher à un
10 autre pour qu'il se garroche pour la finir la job,
11 puis après ça, il va te couper ça puis il va dire :
12 « C'est ta faute » puis tu risques de même pas
13 avoir une cent de ça. C'est même pas à imaginer une
14 affaire de même. Tu sors, tu es mieux de trafiquer
15 ta licence, tu es mieux de payer ton monde en cash,
16 de t'en sortir comme ça que de risquer de tout
17 perdre. Tu peux pas penser t'en aller parce que ce
18 que tu as déjà de fait puis qui te tient, là, bien
19 tu vas le perdre. Puis il y a des contracteurs qui
20 jouent à ça. Justement, ils te rentrent dans la
21 job, ils te montent un « bill », ils arrêtent de te
22 payer juste pour que tu partes, juste pour te faire
23 la culbute, juste pour pas te payer. Il y a du
24 monde qui sont spécialisés là-dedans, Madame. Juste
25 là-dedans. Il y a du monde qui ont fait de l'argent

1 là-dedans, c'est épouvantable.

2 Au Québec, là, le sport dans la
3 construction, là, c'est « Je te paye pas » c'est de
4 se faire payer. Ça là, c'est le drame, c'est ça qui
5 est compliqué puis ça c'est à changer, ça. Moi ça
6 me fait rien de payer tout à telle date au complet
7 ça me dérange pas, mais quand là j'ai cinquante
8 mille piastres (50 000 \$) de recevable, là, dans un
9 mois, là, puis que je dois trente-cinq mille
10 (35 000), là, puis que j'ai pas une cent, là, là tu
11 te revires de bord, tu vas chercher de l'argent sur
12 tes cartes de crédit, tu payes des employés, tu
13 t'organises comme tu peux, c'est tout le temps...
14 c'est plus dur collecter que faire une job.

15 Q. [670] Me permettez-vous une seconde, je vais juste
16 poser une question à ma collègue?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vais en profiter pour demander aux parties s'ils
19 auront... si elles auront des questions à poser.

20 O.K.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 En fait j'ai fini les sujets que je voulais couvrir
23 avec monsieur Mercure.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Maître Crépeau, permettez-moi Madame, est-ce que
3 vous produisez...

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Oui, la pièce, on l'avait pas fait alors...

6 LA GREFFIÈRE :

7 Alors 129P-1485, le tableau sur le coût des tireurs
8 de joints de la CCQ en deux mille douze (2012).

9

10 129P-1485 : Tableau sur les coûts des tireurs de
11 joints de la CCQ en 2012.

12

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors je comprends que les parties n'ont pas de
15 questions à poser, c'est ça? Parfait. Est-ce que
16 vous savez, Maître Crépeau, si on est prêt à
17 continuer aujourd'hui ou...

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Je sais que le prochain témoin est ici,
20 honnêtement, c'est pas moi qui prépare ce témoin-
21 là, il faudrait peut-être juste à la pause, je
22 serais en mesure de vous donner une réponse.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K. Parfait. Merci Monsieur Mercure.

25

VOLUME 179
Le 11 mars 2014

- 246 -

LOUIS MERCURE
Interrogatoire
Me Paul Crépeau

1 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

2 _____

1 SERMENT D'OFFICE

2

3

Nous, soussignés, **JEAN LAROSE**, et

4

DANIELLE BERGERON, sténographes officiels, dûment

5

assermentés, certifions sous notre serment d'office

6

que les pages qui précèdent sont et contiennent la

7

transcription fidèle et exacte des notes

8

recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,

9

le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la

10

qualité dudit enregistrement, le tout, conformément

11

à la Loi.

12

Et nous avons signé,

13

14

15

16

JEAN LAROSE

17

18

19

20

21

22

23

DANIELLE BERGERON

24